

rapport annuel de développement durable 2021

politiques déployées en 2020



PRÉAMBULE	5
<i>Le Rapport annuel « développement durable », un outil au service des élus</i>	<i>5</i>
<i>Clefs de lecture de l'analyse de la contribution des politiques aux ODD.....</i>	<i>9</i>
SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES AUX ODD.....	13
BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT	21
FINANCES DÉPARTEMENTALES : UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE	23
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	24
<i>L'égalité des droits au travail.....</i>	<i>24</i>
<i>Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière</i>	<i>26</i>
<i>Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement</i>	<i>27</i>
RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ET L'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	31
<i>Un Département innovant et très engagé dans sa transformation numérique.....</i>	<i>31</i>
<i>Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique.....</i>	<i>32</i>
<i>Des déplacements des agents progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles</i>	<i>35</i>
<i>Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département</i>	<i>36</i>
<i>La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables.....</i>	<i>40</i>
<i>L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens</i>	<i>42</i>
BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES	44
1,4 MILLION DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN À FAIRE FRUCTIFIER.....	45
<i>Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie.....</i>	<i>45</i>
<i>Une politique de cohésion sociale orientée sur la lutte contre la pauvreté des familles et les jeunes en grandes difficultés</i>	<i>47</i>
<i>La prévention des risques maternels et infantiles et l'accueil généralisé et de qualité pour les jeunes enfants : un enjeu d'avenir</i>	<i>48</i>
<i>Une politique d'aide sociale à l'enfance intégratrice d'enjeux de développement durable.....</i>	<i>50</i>
<i>Une politique en faveur du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap.....</i>	<i>51</i>
<i>La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi</i>	<i>53</i>
<i>Une politique de développement des formations supérieures et professionnelles pour plus d'égalité territoriale</i>	<i>55</i>
LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE	57
<i>Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales.....</i>	<i>57</i>
<i>Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne</i>	<i>59</i>
<i>Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne</i>	<i>61</i>
<i>Le plan départemental de l'eau : une politique concertée et installée pour une gestion qualitative et quantitative de l'eau</i>	<i>64</i>
<i>Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages</i>	<i>67</i>
<i>Une éducation au développement durable maintenue malgré la crise sanitaire</i>	<i>68</i>
<i>Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous</i>	<i>70</i>
<i>Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables.....</i>	<i>73</i>
<i>L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale</i>	<i>75</i>
<i>Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population</i>	<i>77</i>
L'ÉCONOMIE AU CŒUR DE TOUTES STRATÉGIES	82
<i>L'attractivité territoriale, au cœur de l'action départementale en faveur du développement économique.....</i>	<i>82</i>
<i>Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité du territoire</i>	<i>83</i>
<i>Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique</i>	<i>84</i>
<i>Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire</i>	<i>86</i>
<i>L'offre culturelle, une contribution à l'économie des territoires</i>	<i>88</i>
INDICATEURS DE SUIVI DE L'IMPACT DE L'ACTION DU DÉPARTEMENT SUR LES ODD	90

AVERTISSEMENT

Le présent RADD cherche à être le plus complet possible. Il ne peut cependant garantir être exhaustif des politiques menées. Des compléments seront effectués progressivement, au fil des RADD, à partir des échanges conduits avec les Directions.

Remerciements

La réalisation de ce RADD repose en grande partie sur les informations récoltées au sein des Directions générales, directions et leurs services. La DEEA adresse sa reconnaissance plus particulièrement aux référents RADD, et plus largement à l'ensemble des agents ayant contribué de près ou de loin à la collecte et transmission de ces informations.

L'intégration d'indicateurs territoriaux, pour cette édition, n'a été possible qu'avec la forte coopération de l'Observatoire et de la DCGAE, auxquels la DEEA adresse également ses plus vifs remerciements.

Le Rapport annuel « développement durable », un outil au service des élus

Une obligation réglementaire d'analyse des politiques départementales au regard des 5 finalités du développement durable

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne à l'institution et territoriale en matière de développement durable. L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment les 5 finalités suivantes :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- transition vers une économie circulaire – Consommation responsable.

L'objectif de ce rapport est d'analyser comment chaque politique agit concomitamment et avec quelle ampleur sur les 5 finalités du développement durable. Son contenu et modalités d'élaboration sont définis par le décret du 17 juin 2011 et précisés par la circulaire ministérielle du 3 août 2011 : « *Ce rapport comporte, au regard des 5 finalités du développement durable :*

- *le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*
- *le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. »

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L. 3311-2 du CGCT pour les Départements).

L'Agenda 2030, une nouvelle approche pour le développement de projets territoriaux durables.

Le concept de développement durable a émergé il y a plus de 30 ans avec le rapport Brundtland (1987), produit dans le cadre des Nations Unies et appelant la mobilisation des États à cette fin. Il a conduit à placer le développement durable au cœur des débats du « Sommet de la Terre » de Rio, en 1992, qui a débouché sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et son plan d'actions : l'Agenda 21. La promotion du développement durable par les Nations Unies s'est précisée et poursuivie depuis, jusqu'au dernier « Sommet de la Terre » en 2012 (Rio+20). Il a lancé un processus ayant abouti à l'Agenda 2030, plan universel d'actions visant 17 objectifs de développement durable (17 ODD) adopté en 2015 par 193 pays dont la France.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable ayant trait aux enjeux écologiques (climat, biodiversité, énergie, eau...), et également sociaux (lutte contre la pauvreté et la faim, égalité des genres, prospérité économique, paix, éducation...). Chaque objectif est décliné en cibles, 169 au total, qui apportent des précisions sur le contenu de l'objectif, son échelle (de l'international au local), les cibles

visées (tous les pays, pays en voie de développement, les milieux montagneux, désertiques...). Ils constituent la nouvelle grille de lecture de la contribution des politiques à un développement durable.

Le Ministère de la Transition écologique a produit en septembre 2019 la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030. Elle définit pour la France 6 enjeux, auxquels sont rattachées les priorités d'action :

- **Agir pour une transition juste**, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- **Transformer les modèles de sociétés** par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- **S'appuyer sur l'éducation et la formation** tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
- **Agir pour la santé et le bien-être** de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
- **Rendre effective la participation citoyenne** à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- **Œuvrer au plan européen et international** en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Des 5 finalités du développement durable inscrites dans la loi aux 17 objectifs de développement durable (ODD)

Si les 5 finalités du développement durable sont inscrites dans la réglementation nationale, les ODD ne font pas l'objet en tant que tels d'obligations réglementaires. Les États seront néanmoins redevables des engagements pris.

La France s'est particulièrement engagée sur l'atteinte des ODD, s'étant proposée avec 22 autres nations pour présenter devant les Nations Unies (Forum politique de haut niveau pour le développement durable) un point d'étape annuel sur sa démarche nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'enjeu de leur diffusion et appropriation large a notamment été souligné lors de la Conférence environnementale de 2016. Leur atteinte à horizon 2030 implique la mobilisation de tous, l'État, les collectivités, les entreprises, les citoyens..., dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

En outre, certains ODD s'inscrivent en filigrane dans les lois, à l'exemple de l'ODD 7 « Energie propre et à un coût abordable », auquel répond réglementairement la loi de Transition écologique pour une croissance verte de 2015 (dite loi TECV) qui fixe des obligations en matière de sobriété énergétique, de réduction des gisements des déchets... Enfin, l'actualité montre aussi, au-delà des lois et en dépit des progrès déjà accomplis, l'urgence à poursuivre et intensifier les actions, en Seine-et-Marne comme ailleurs : dérèglement climatique (canicule, inondations...), érosion de la biodiversité, aggravation de la précarité sociale...

Les 17 objectifs de développement durable



Une structuration du RADD pour mieux rendre compte de l'ampleur, de la cohérence et de la transversalité des politiques du Département au regard du développement durable

Le RADD est constitué de deux grandes parties distinctes :

- une première partie traitant des actions conduites par le Département au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et de ses activités internes,
- une seconde partie traitant des actions menées envers les territoires (politiques territoriales).

L'organisation de cette seconde partie s'appuie sur les 3 grands enjeux identifiés par le Livre blanc Seine-et-Marne 2030 – L'Ile-de-France des possibles, déclinés en orientations stratégiques. Cette structuration met en perspective les actions et politiques menées par le Département, et la cohérence et transversalité des politiques mises en œuvre au regard des ODD.



Livre blanc Seine-et-Marne 2030 – L'Ile-de-France des possibles

Le Livre blanc est un document prospectif, dont la réalisation s'est appuyée sur une importante mobilisation de l'ensemble des directions et services départementaux, des territoires (11 conférences territoriales ayant rassemblé 400 élus), et de nombreux partenaires et organismes associés du Département. Il porte un regard nouveau sur les freins mais aussi les potentiels et les nouvelles orientations possibles pour le territoire : potentiel humain, potentiel agro-alimentaire, potentiel culturel, potentiel touristique,

ville du futur.

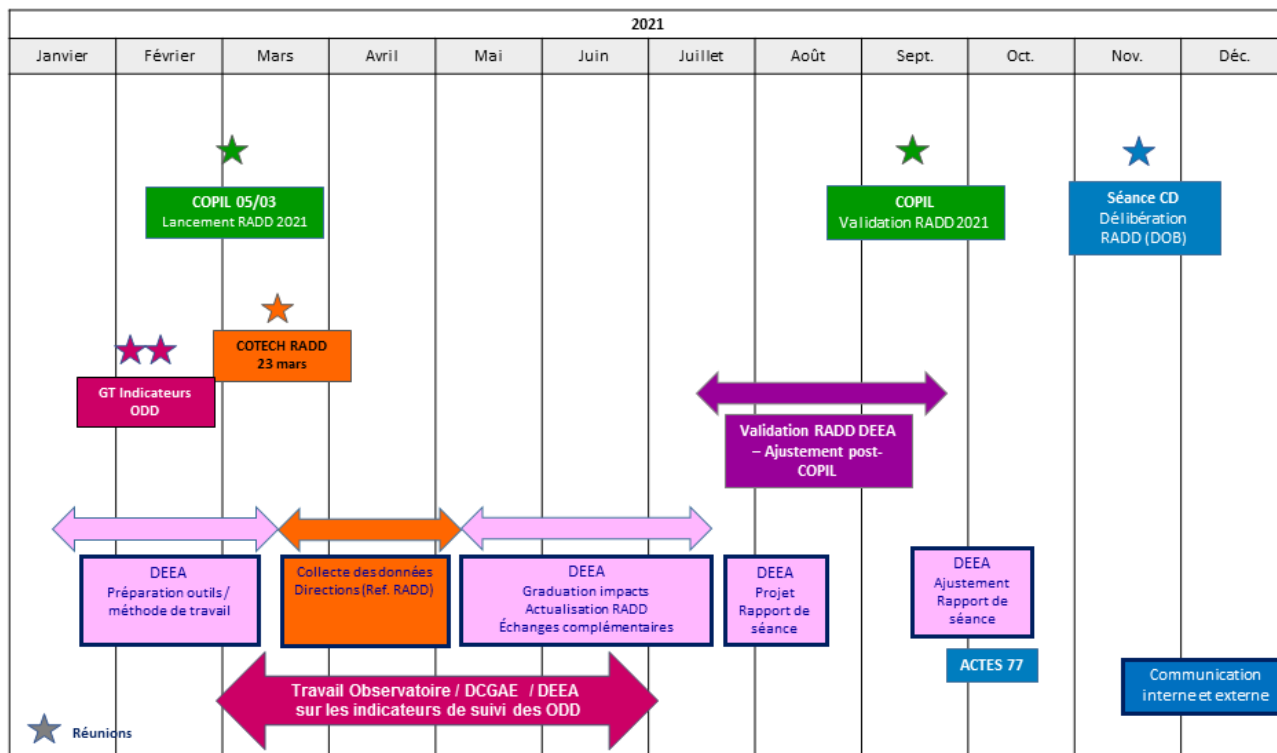
Le Livre blanc est suivant l'édito « un document stratégique pour l'essor durable de la Seine-et-Marne ». Par ses 3 grands enjeux, il s'inscrit pleinement dans les 3 dimensions du développement durable :

- **1,4 million de Seine-et-Marnais** : un capital humain à faire fructifier : La dynamique démographique exceptionnelle de la Seine-et-Marne en fait une richesse et une force inépuisable. Le Département doit envisager les solutions d'avenir pour ces familles, ces étudiants, ces retraités, avec une offre de services adaptée.
- **Le cadre de vie, un facteur d'attractivité de la Seine-et-Marne** : La Seine-et-Marne réunit des conditions de vie privilégiées : patrimoine prestigieux, espaces naturels protégés, vie culturelle dense, équipements sportifs, que le Département entend préserver, promouvoir et développer. La qualité du logement et de la mobilité constituent une nécessité pour tous, et une priorité pour l'avenir dans un contexte de transition énergétique.
- **L'économie au cœur de toutes les stratégies** : Par sa situation géographique et son héritage industriel et agricole, la Seine-et-Marne offre toutes les composantes pour innover et créer. Outre ses filières d'excellence (industrie, agroalimentaire, logistique, commerce, grands sites touristiques...), le territoire dispose également d'un potentiel majeur dans les domaines de l'économie verte (écoconstruction, filière bois, production d'énergies renouvelables et de matériaux recyclés...), et du numérique, une formidable source d'emplois.

Le Livre blanc fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle par des cahiers thématiques : « *Économie, emploi et formation* », mars 2018, « *Mobilité* », septembre 2018, « *Projets de territoire* », août 2020.

Processus de réalisation du RADD

Le Comité de pilotage constitué des Vice-présidents et Vice-présidentes, de la DGS, des DGA et des SGA, et de certaines Directions s'est réuni 2 fois : en mars 2021 pour fixer les orientations du RADD 2021 et en septembre 2021 pour partager le résultat de l'analyse des politiques au regard des ODD, afin de faire du RADD un outil d'aide à la décision pour les élus et leur permettre ainsi de s'en saisir préalablement au débat d'orientation budgétaire de novembre.



Processus de réalisation du RADD 2021

Une évolution en continu de la forme, du contenu et de la diffusion du RADD

La Direction générale des services pilote et suit les étapes d'élaboration du RADD La collecte des informations s'appuie sur un réseau composé de 14 référents, avec un niveau de représentation différent suivant les DGA : 1 référent par Direction pour la DGAA et la DGAR, 1 référent d'échelle DGA pour la DGAE et la DGAS.

Le RADD est un document qui, en conformité avec les principes du développement durable, s'inscrit dans un principe d'amélioration en continu. Ainsi, le Comité de pilotage fixe les orientations pour le RADD à venir. Les évolutions dans le présent RADD en réponse aux orientations du Comité de pilotage sont les suivantes :

- **Une communication et diffusion élargies** : distribution à tous les élu(e)s, à tous les DG (DGS, DGA), SG et Directeurs/Directrices, mise en ligne du RADD sur le site interne au Département (SESAME) et le site internet Grand public.
- **Une recherche d'exhaustivité des politiques présentées, avec 2 compléments apportés** :
 - Politique pour la formation professionnelle et l'enseignement supérieur
 - L'engagement du Département dans sa transformation numérique
- **La mise en place d'une graduation traduisant le niveau d'impact** (positif) entre la politique et chacun des ODD. Ainsi, en identifiant les marges de manœuvre, le RADD devient un véritable outil d'aide à la décision pour les élus du Département, pour la définition des politiques publiques. Présenté l'an passé avec 3 niveaux, elle est mise en œuvre cette année avec 5 niveaux :

Niveau	Représentation	Niveau d'impact de la politique sur l'objectif de développement durable
0		Pas de lien a priori à court/moyen terme entre la politique et l'Objectif de développement durable (ODD) La politique du fait de son objectif, son périmètre, ses modalités potentielles de mise en œuvre, ne permet pas d'agir a priori sur cet ODD
1		Impact potentiel théorique Impact possible (dans des limites de moyen raisonnable), mais l'objectif n'est aujourd'hui pas traité à travers les modalités de mise en œuvre.
2		Impact indirect Au moins de niveau 2 dans une chaîne d'impact
3		Impact direct limité / faible Modalités et/ou cadre de mise en œuvre non pérennisées / en dehors d'une stratégie d'ensemble / Impacts faibles (périmètre limité, autre leviers / autres acteurs plus contributifs)
4	+	Impact direct significatif Impact significatif / Cadre de mise en œuvre pérenne, global et cohérent...
5	++	Impact direct majeur Impact majeur / exemplarité : dépassement des obligations réglementaires et/ou portage et engagement politique fort et/ou dans la durée...

- **Le suivi de la contribution de l'action du Département à l'atteinte des ODD par des indicateurs**, avec un premier jeu d'indicateurs se rapportant aux ODD les plus impactés par les politiques départementales en 2020, soit les ODD 1 (Réduction de la pauvreté), ODD 3 (Santé), ODD 4 (Éducation), ODD 9 (Villes durables), ODD 8 (Emplois), ODD 10 (Réduction des inégalités). Ces indicateurs sont regroupés au sein d'un Rapport sur le site de l'Observatoire du Département (site interne).

Clefs de lecture de l'analyse de la contribution des politiques aux ODD

Le périmètre des ODD inclus dans l'analyse

Les ODD sont au nombre de 17. Les réflexions préalables à la rédaction du RADD ont conduit à en retenir 16. Le choix des ODD à retenir tient aussi compte des impacts indirects de l'action départementale, et qui engage donc sa responsabilité (cas de l'ODD14, qualité des milieux marins, en lien indirect avec la politique de l'eau et la lutte contre les dépôts sauvages de déchets). L'ODD17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », qui traite des politiques en faveur des pays en voie de développement, a été exclu, car il ne s'agit pas aujourd'hui d'un levier d'actions retenu par l'exécutif.

Sur les 169 cibles, 100 ont été conservées, compte-tenu de l'action départementale. Les cibles non retenues peuvent être regroupées en 4 familles :

- des problématiques spécifiques qui ne concernent par le contexte territorial et sociologique de la Seine-et-Marne, telles que les enfants-soldats, la désertification...,
- les marchés mondiaux : grands accords commerciaux, marchés financiers mondiaux, flux financiers illicites, trafic d'armes...
- les cibles s'appliquant à des milieux hors contexte Seine-et-Marne : milieux désertiques, montagneux...
- la coopération internationale à destination des pays en voie de développement.

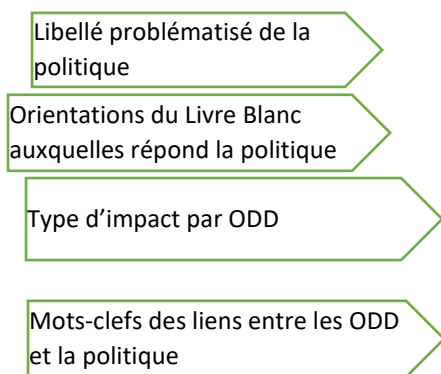
Ci-après, la liste des 16 ODD considérés, avec leur libellé et les cibles retenues.

ODD	Libellé de l'ODD	Cibles adaptées au Département
 1 PAS DE PAUVRETE	Éliminer l'extrême pauvreté	Accès aux ressources et aux services de base - Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres
 2 LUTTE CONTRE LA FAIM	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Faim – Alimentation saine - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de denrées alimentaires – Diversité génétique
 3 ACCES A LA SANTE	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Mortalité maternelle, prénatale et infantile - Maladies transmissibles et non transmissibles - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé - environnement - Services de santé - Accidents de la route
 4 EDUCATION DE QUALITE	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle - Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour le développement durable - Egalité des chances - Apprentissages fondamentaux – Connaissances sur développement durable pour tous
 5 EGALITE ENTRE LES SEXES	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutte contre les discriminations – Lutte contre les violences faites aux femmes et filles - Politique d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes
 7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable	Accès aux services énergétiques à un coût abordable - Energie renouvelable et de récupération - Efficacité énergétique
 8 ACCES A DES EMPLOIS DÉCENTS	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Productivité économique - Développement des TPE et PME – Croissance économique durable - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux – Accès aux services bancaires, financiers et assurances
 9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures de transport, réseaux et industrialisation durables, résilientes et accessibles - Accès aux technologies de l'information et des communications
 10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Egalité des chances
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Accès à un logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial – Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire – Gestion écologique des déchets et des produits chimiques - Réduction des déchets - Marchés publics durables – Information et connaissance sur le développement durable pour tous
 13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques
 14 VIE AQUATIQUE	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments)
 15 VIE TERRESTRE	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Préservation des écosystèmes terrestres - Gestion durable des forêts – Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables – Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions – Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales

Un double niveau de présentation des résultats de l'analyse des contributions aux ODD

Les résultats de l'analyse sont présentés sous 2 formes :

- une approche par l'entrée ODD sous la forme d'une synthèse, présentant les grands constats,
- une présentation au fil des chapitres et du texte des relations avec les ODD par :
 - o un encart (cf. ci-dessous) au niveau de chaque grande politique (niveau de titre bleu) indiquant pour chaque ODD le type d'impact (sans objet, potentiel ou positif) accompagné de mots-clés pour préciser la relation avec l'ODD ; ces mots-clés ont été pour l'essentiel transmis par les référents RADD à l'aide des fiches de recueil de données,
 - o le contenu rédactionnel qui explique plus précisément le lien.



Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
				+					+	++	+					+
Liens avec les ODD	Prévention risque auditif – Education artistique et culturelle – Actions culturelles sur le thème de l'emploi (médiathèque), de la place des femmes dans la création / actions sur le genre (médiathèque, Musées) - Mise en ligne des Archives départementales – Réduction des inégalités d'accès à la culture - Valorisation du patrimoine culturel – Musées : Eco-gestes et pratiques durables des Musées, éducation au développement durable – Accès à l'information (médiathèque)															

Les ODD sont reportés dans la marge, avec leur numéro et libellé succinct, de façon à pouvoir s'y reporter facilement.

Enfin, la synthèse de l'analyse des politiques au regard des ODD est suivie de la présentation d'une grille de concordance entre les 5 finalités du développement durable et les ODD, permettant de faire le lien entre les deux approches. Par ce biais, il est ainsi possible d'avoir la lecture de l'analyse par l'entrée des 5 finalités, ce qui reste encore aujourd'hui l'obligation réglementaire inscrite dans le code de l'environnement.

Des encarts pour des focus juridique, actions phare, liens entre les sujets traités


Des encarts sont rédigés, offrant, en deuxième niveau de lecture, des précisions sur certains sujets :

Focus sur une action phare menée en 2020, illustrant la façon dont la politique s'est déployée

Information sur des évolutions réglementaires récentes

Action spécifique mise en œuvre de la politique pour s'adapter au contexte sanitaire

...Et aussi... pour inviter à se reporter à d'autres parties du RADD dans laquelle la relation aux ODD pointés dans l'encart « ODD » est traitée (afin d'éviter les redites).



**SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE LA
CONTRIBUTION DES POLITIQUES
DÉPARTEMENTALES AUX ODD**

L'analyse suivante constitue une approche de la contribution des politiques et programmes déployés par le Département au développement durable, avec une entrée par les ODD.

Principaux points saillants

Les politiques départementales contribuent au 16 ODD considérés. Les relations d'impacts a minima significatifs sont plus particulièrement nombreuses avec les 6 ODD déjà relevés l'an passé, auxquels s'ajoutent 4 nouveaux ODD :



Comme en 2019, le **poids des politiques sociales**, au cœur des compétences du Département, se retrouve dans les ODD où les croisements sont les plus nombreux. Des évolutions significatives en 2020 sont à souligner :

- **un nombre de politiques impactant a minima significativement l'ODD3 « Accès à la santé » plus élevé**, en lien direct avec la crise COVID (renforcement dans les politiques sociales) et avec la politique en faveur de la transition énergétique ayant des impacts favorables sur la santé (moins d'émissions de polluants) ;
- **une forte augmentation des politiques impactant l'ODD 9 « innovation et infrastructures » en lien avec la transformation numérique du Département**, engagée en 2019 et déployée encore davantage en 2020, avec une accélération non prévue initialement, sous l'effet de la crise sanitaire : déploiement du télétravail le plus souvent bénéfique pour les agents, des outils numériques pour la continuité du service public plus particulièrement dans les politiques sociales ;
- **une forte augmentation du nombre de politiques impactant significativement l'ODD13 « Changement climatique »** sous l'effet principalement de la transformation numérique du Département, qui a bénéficié au climat sous l'angle de la diminution des déplacements des agents et bénéficiaires des services publics (tout en sachant que l'usage du numérique peut aussi conduire à une augmentation des émissions : refroidissement des serveurs, matériaux rares utilisés dans le matériel...);
- **une collectivité plus efficace et responsable, ODD16**, grâce à sa transformation numérique notamment en période de COVID (maintien des activités), et à la constitution de nouveaux partenariats, plus particulièrement dans les champs social et sanitaire aux bénéfices des Seine-et-Marnais.

Détails des principales politiques impactant les ODD

Les principales politiques ayant un impact positif sur les ODD sont listées ci-dessous (classement suivant l'importance du nombre de croisements), quelques mots-clefs apportent des précisions sur l'action menée, les publics cibles.



ODD10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Réduction des inégalités sociales et de genre

- Accompagnement des agents et du public en difficulté / vulnérables (social, handicap...) : emploi (insertion notamment des jeunes y compris les plus en difficulté, maintien, retour à l'emploi : aides financières et accompagnement dédié et adapté), aides sociales, accès à un logement décent, santé et développement de tous les enfants
- Culture de l'égalité femme-homme

Réduction des inégalités territoriales

- Accès équitable de tous les Seine-et-Marnais à des services et équipements publics :
 - o soutien financier et technique pour les collectivités (politique contractuelle, assistance à maîtrise d'ouvrage, ingénierie avec ID77),
 - o relais locaux de l'action sociale (Maisons départementales de solidarité -MDS, Pôles autonomie territoriaux -PAT),
 - o accès pour tous à la culture, au sport et loisirs (publics éloignés ou empêchés : handicapés...),
 - o mobilité inclusive (personnes âgées et handicapées, ruraux),
 - o réduction de la fracture numérique.



ODD4 – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie,
- Politique interne RH de formation des agents (développement des compétences, agents les plus vulnérables),
- Formation, autonomisation, insertion professionnelle des publics en difficulté / vulnérables,
- Conditions et accès à l'éducation pour tous : collèges, transports notamment enfants en situation de handicap, très haut débit / fibre,
- Éducation au développement durable (parcours collégien),
- Éducation artistique et culturelle,
- Soutien au développement des formations universitaires, des formations aux métiers de la santé, de la formation professionnelle,
- Formation des acteurs sur démarches pilotes / innovantes mises en œuvre.



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables *(logement décent, transports et espaces publics sûrs et accessibles, développement urbain durable et moins impactant (air, déchets), préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel, espaces verts pour tous, non exposition aux risques naturels)*

- Logement décent : Politique sociale interne et territoriale (parc social HABITAT77, logement réservé, Fond solidarité logement –FSL, adaptation des logements),
- Territoires plus résilients : méthanisation (autonomie énergétique, réduction des polluants atmosphériques, économie circulaire), projet de plateforme pour la restauration par circuits courts et soutien à l'agriculture (autonomie alimentaire), politique de l'eau (prévention du risque inondation et réduction de la vulnérabilité des bâtiments du Département),
- Préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels : Espaces naturels sensibles, Réserve de biosphère, politiques « culture » et sports et loisirs (valorisation et prise en compte du patrimoine), soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier,
- Transports pour tous : route, transports en commun, transport adapté...



ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- Politiques RH interne : maintien dans l'emploi des plus vulnérables, bien-être au travail (prévention des risques professionnels et psycho-sociaux, actions sociales, animations collectives type potager partagé),

- Soutien à l'emploi / économie local(e) et pour tous : commande publique (marchés réservés, clauses d'insertion sociale, accès aux TPE), développement de filières répondant aux enjeux de la Seine-et-Marne (attractivité territoriale, activité agricole viable et productive : méthanisation, plateforme circuits courts, soutien aux exploitants confrontés à des baisses de rendement), sylviculture, bâtiments (rénovation énergétique, soutien à la restauration du patrimoine monumental), tourisme culturel et tourisme vert,
- Accompagnement pour le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des publics vulnérables / fragiles,
- Actions spécifiques pour le soutien à l'activité économique face à la crise sanitaire : soutien aux travaux publics (politique de l'eau), aux acteurs de la culture (associatifs et cinémas) et aux associations sportives pour le maintien des salariés.



ODD3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

- Politique interne RH santé-emploi : aptitude, maintien de l'employabilité, prévention des risques professionnels,
- Politiques en lien avec l'action sociale : actions de prévention et d'accompagnement en faveur des familles, des enfants et adolescents, des femmes (PMI- et Aide sociale à l'enfance -ASE), des personnes âgées et en situation de handicap, de retour à l'emploi (maintien de la couverture santé),
- Politiques de l'eau pour une ressource en eau compatible avec l'usage eau potable,
- Politique sports et loisirs, pour la bonne santé de tous les Seine-et-Marnais y compris les personnes en situation de handicap, Seine-et-Marne « Terre de vélo ».



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- Politiques Aide sociale à l'enfance et Protection maternelle et infantile contre la maltraitance et l'exploitation des enfants,
- Transformation numérique pour une institution plus efficace,
- Politiques avec une démarche de co-construction installée et de nouveaux partenariats aux bénéfices des Seine-et-Marnais: stratégie pour la transition énergétique (CDTE), politiques des champs social et sanitaire,
- Accès public à l'information : site et observatoire de l'eau (politique de l'eau), schéma de développement de la lecture publique et réseaux des médiathèques,
- Principes d'une Collectivité responsable : commande publique, outils de pilotage et de suivi des politiques.



ODD9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- Transformation numérique du Département pour la continuité du service public et une réduction de l'empreinte environnementale des activités : déploiement du télétravail le plus souvent bénéfique pour les agents, nouveaux outils numériques plus particulièrement dans les politiques sociales, « full demat »,
- Politique pour un déploiement durable des infrastructures de transport terrestre (actions innovantes pour l'entretien des Routes départementales, transports en commun en site propre), des réseaux d'eau (potable, usée) plus résilients et performants,
- Accès aux technologies de la communication et de l'information pour les Seine-et-Marnais : Mise en ligne des archives départementales, développement du très haut débit pour toute la Seine-et-Marne.



ODD13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Transformation numérique du territoire : déploiement du télétravail pour les agents, accès aux services en dématérialisé,
- Département, membre actif de la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE),
- Engagement du Département de politiques :
 - o pour l'atténuation du changement climatique : performance énergétique des logements y compris parc social (sobriété / matériaux renouvelables), schéma directeur de l'énergie du patrimoine bâti du Département, entretien des routes (matériaux recyclés), politiques déplacements des agents (véhicules plus récents et verdissement progressif de la flotte) et mobilité pour les territoires (soutien / aménagement pour

les modes actifs et modes alternatifs à la voiture solo), clauses environnementales dans les marchés publics, politique en faveur de la méthanisation (charte CapMétha77) et soutien à la transition agro-écologique de la profession agricole,

- dans une moindre mesure pour l'adaptation : principalement en lien avec la préservation des ressources en eau et le risque inondation (politique de l'eau, résilience des territoires et des bâtiments du Département) et la prévention des épisodes de canicule (rénovation thermique des logements, crèches).



ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

- Politique de prévention et valorisation des déchets et consommation responsable dans le fonctionnement de l'administration : « full démat' » (dématérialisation des procédures de marchés publics, dossiers ASE...), imprimerie labélisée, gestion du matériel numérique en fin de vie, entretien des routes départementales...
- Politiques pour une gestion durable des ressources naturelles : contrats « énergies vertes » pour l'alimentation des bâtiments départementaux, politique de l'eau, politique en faveur d'une économie circulaire,
- Eco-responsabilité des grands événements sportifs et loisirs,
- Éducation au développement durable pour tous : Parcours collégien, Collège Nature, Opération 77 Propre – Défi pour l'environnement (nettoyage de la nature)...



ODD1 - Éliminer l'extrême pauvreté

- Politique sociales interne RH et à destination du public en difficulté (chômeurs, jeunes...) ou vulnérables (personnes âgées, handicapés...) pour sortir de l'état de pauvreté et le prévenir : accès aux aides, à un logement décent, aux soins et à l'accueil des jeunes enfants (Protection maternelle et infantile -PMI), pour une sortie positive de l'Aide sociale à l'enfance, permettre le retour dans l'emploi et le maintien de l'employabilité (reclassement, « Juste droit », crèche à vocation d'insertion professionnelle - AVIP)...



ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable

- Verdissement de la flotte de véhicules départementale : véhicules électriques, marché pour transport adapté au bioGNV,
- Politiques territoriales en faveur de la rénovation énergétique : Service unique pour la rénovation énergétique et réhabilitation du parc social HABITAT77, politique contractuelle,
- Politique de soutien à la production de biogaz par méthanisation : charte CapMétha77, financement de la Chambre d'agriculture,
- Participation active à la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE).



ODD5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Politique pour l'égalité Femme-Homme en interne et dans les territoires (Mission dédiée),
- Politique territoriale en lien principalement avec la planification et l'éducation familiale, la lutte contre les violences conjugales.



ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- Politique à finalité environnementale, en lien avec la gestion des espaces naturels sensibles, le développement des itinéraires de promenades et randonnées, le plan départemental de l'eau (préservation des milieux aquatiques et humides), le soutien à la profession agricole pour des pratiques favorables à la biodiversité.



ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- Politiques d'aides au public en difficulté à destination des agents (attribution de secours, subvention à la restauration) et des habitants (soutien aux associations caritatives orientées pour grande partie sur l'aide alimentaire, aides à la restauration dans les collèges),
- Soutien à la profession agricole pour l'évolution des politiques agricoles plus vertueuses.



















ODD6 - Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau

Politiques à finalité environnementale en lien avec la préservation des milieux aquatiques et humides, et la gestion durable des ressources en eau (Plan départemental de l'eau / Schémas directeurs départementaux, Espaces naturels sensibles).



ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

- *Uniquement des liens indirects, s'agissant des enjeux marins et littoraux : Préservation des milieux aquatiques et des continuités écologiques (politiques de l'eau et Espaces naturels sensibles), lutte contre les dépôts sauvages pour limiter les déchets dans les océans, Éducation au développement durable, aide à l'évolution des pratiques agricoles pour réduire l'usage des intrants contribuant à la dégradation de la qualité des rivières et au final des mers et océans.*

	ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16
																
BILAN DES POLITIQUES CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DU DEPARTEMENT																
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES																
Egalité des droits au travail	+		+	+	++			+		++	+					
Une politique pour la formation et l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière			+	+												
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement	+	+	+	+	+			+			+		+			
LA REDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE DU DEPARTEMENT ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE																
Un Département innovant et très engagé dans sa transformation numérique									++			+				+
Patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique				+									+			
Des déplacements des agents progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles							+						+			
Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département				+					++		+	++	+			
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables				+				+				+				+
L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens																
BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES																
1,4 MILLIONS DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN A FAIRE FRUCTIFIER																
Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie	++		++	+	+			+	++	++						++
Une politique de cohésion sociale contre la pauvreté des familles et pour les jeunes en grandes difficultés	+	+	+	+	+			+		+						
La prévention des risques maternels et infantiles et l'accueil généralisé et de qualité pour les jeunes enfants : un enjeu d'avenir	+		+						++	+						+
Une politique d'aide sociale à l'enfance intégratrice d'enjeux de développement durable	++		++						++	+						+
Une politique en faveur du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap	+		++	+					+	+						+
La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi	++		+					++	+	++						+
Une politique de développement des formations supérieures et pro. pour plus d'égalité territoriale				+				+		+						+
LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITE DE LA SEINE-ET-MARNE																
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales										++						
Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne			+				++	++		+	+	++	++			+
Politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne				++			++		+	++	+	+	+			+
Le PDE : une politique concertée et installée pour une gestion qualitative et quantitative de l'eau				+												
Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages				+												
Une éducation au développement durable maintenue malgré la crise sanitaire				+												
Politique en faveur d'une offre culturelle équilibrée contribuant à l'épanouissement de tous				+					+	++	+	+	+			+
Politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables			+							+	+	+	+			
L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale	+						+				+	+	+			
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins				++					+	+	+	+	+			
L'ECONOMIE AU CŒUR DE TOUTES LES STRATEGIES																
L'attractivité territoriale, au cœur de l'action départementale en faveur du dév. économique								+								
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité du territoire				+				+								
Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvoécoliques et en transition agro-écologique et énergétique						+		+			+		+		+	
Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire							++	+			+	++	++			
L'offre culturelle, une contribution à l'économie des territoires								+			+					


































++ Impact positif exemplaire
 + Impact positif significatif
 Impact positif limité
 Absence de lien possible
 + Impact positif potentiel


Grille de concordance des ODD avec les 5 finalités du développement durable

Le Ministère de la transition écologique propose une grille de concordance entre les 5 finalités du développement durable et les 16 ODD retenus par le Département de Seine-et-Marne. Elle permet ainsi de rapporter pour chacune des finalités les ODD qui s’y rapportent.

Grille de concordance entre les 5 finalités du développement durable et les ODD

(source : Boîte à outils ODD – Ministère de la Transition écologique)

Lutte contre le changement climatique et protection de l’atmosphère							
2 LUTTE CONTRE LA FAIM 	7 ÉNERGIE PROPRE ET D’UN CÔTÉ DURABLE 	8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS 	9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources							
2 LUTTE CONTRE LA FAIM 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	14 VIE AQUATIQUE 	15 VIE TERRESTRE 		
Épanouissement de tous les êtres humains							
1 PAS DE PAUVRETE 	2 LUTTE CONTRE LA FAIM 	3 ACCÈS À LA SANTÉ 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	7 ÉNERGIE PROPRE ET D’UN CÔTÉ DURABLE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations							
1 PAS DE PAUVRETE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 		
Transition vers une économie circulaire – Consommation responsable							
2 LUTTE CONTRE LA FAIM 	8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS 	9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	14 VIE AQUATIQUE 	15 VIE TERRESTRE 		



**BILAN DES ACTIONS
CONDUITES AU TITRE DE LA
GESTION DU PATRIMOINE, DU
FONCTIONNEMENT ET DES
ACTIVITÉS INTERNES DU
DÉPARTEMENT**

FINANCES DÉPARTEMENTALES : UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

Après une nette amélioration des grands équilibres financiers du budget du Département, l'année 2020 constate **une légère dégradation du taux d'épargne brute résultant de la crise sanitaire**. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 32,5 M€ soit + 2,9 %, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé moins rapidement, sans hausse fiscale, de 21,7 M€ (soit + 1,6 %).

La capacité de désendettement s'établit à 2,9 ans fin 2020, stable par rapport à 2019. L'amélioration de la situation financière du Département se trouve encore consolidée à l'issue de la gestion 2020, qui montre **une diminution, depuis 2015, de près d'un tiers du stock de dette**. À fin 2020, le stock de dette long terme du Département diminue de 27,7 M€ par rapport à son niveau à fin 2019.

En matière de fonctionnement, les dépenses augmentent de 2,9 % au total, avec des dépenses opérationnelles (hors fonds de péréquation et frais financiers) qui ont évolué de + 3,4 %.

La mission solidarité présente une progression de ses dépenses par rapport à celles de 2019 (+ 15,9 M€). Ce sont majoritairement **les dépenses d'allocations RSA qui ont fortement progressé**. S'y ajoutent les dépenses du secteur de l'autonomie, avec les dépenses destinées aux personnes handicapées et les dépenses du secteur personnes âgées qui se stabilisent. A l'inverse, après une forte croissance entre 2016 et 2018 portée par la progression de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, et une stabilisation en 2019, les dépenses réalisées dans le secteur de l'enfance diminuent de 3,4 %, à relier avec les mesures prises pour endiguer la propagation du virus COVID-19.

Trois autres secteurs ont également progressé : les dépenses de moyens (avec notamment l'achat de masques et autres équipements liés à la crise sanitaire, les dépenses de sécurité (subvention au SDIS) ou encore le développement territorial marqué par le premier plan de relance départemental.

Face à ces augmentations, des diminutions sont à relever notamment en matière de transports et de reversements de fiscalité pour atteindre le montant de 34,6 M€. Les dépenses de personnel incluant masse salariale, formations, frais de déplacements... se stabilisent à 192,7 M€ (hors assistants familiaux).

De plus grâce à la gestion active mais prudente de la dette et au maintien des taux d'intérêts bas, **les frais financiers ont diminué** de 1,6 M€ pour atteindre 12,9 M€ (contre 14,4 M€ en 2019 et 16,9 M€ en 2018).

S'agissant de l'évolution des recettes en 2020, celles de fonctionnement présentent une évolution de + 1,6 %, avec une augmentation de + 1 % des produits des fiscalités directe et indirecte. **La crise sanitaire a perturbé le rythme d'encaissement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** lors du premier confinement sans provoquer, dès 2020, une diminution du produit en raison de l'origine sanitaire de la crise économique contrairement à celle connue en 2009.

En matière d'investissement, la relance des dépenses d'équipement se poursuit en 2020 avec une progression de + 17,4 % (soit + 36,9 M€ pour atteindre le montant de 248,9 M€, contre 212 M€ en 2019). Les **dépenses en faveur de l'éducation demeurent le premier poste d'investissement**, avec 32 % des dépenses totales. La **relance des investissements routiers** se traduit par une augmentation de la réalisation des dépenses de + 28,5 %. Le secteur des transports a aussi progressé.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



L'égalité des droits au travail

ODD	+		+	+	++			+		++	+		+			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Maintenance dans l'emploi - Représentation des femmes dans les postes d'encadrement – Écart salarial limité - Mission pour l'égalité femmes-hommes – Emploi, formation et santé des personnes en situation de handicap / reclassement agents inaptes – Formation et insertion professionnelle des jeunes (apprentis et stagiaires) - Logements réservés femmes victimes – Impact climat du télétravail - Co-construction outils (RPS)															

Une culture de l'égalité des droits au travail formalisée dans un nouveau plan

En matière d'égalité femme-homme, le Département agit à la fois en tant qu'employeur dans la définition des orientations de la gestion des ressources humaines, des parcours de formation et de mobilité professionnels, et en tant que porteur de politiques publiques, garantes de l'intérêt public local.

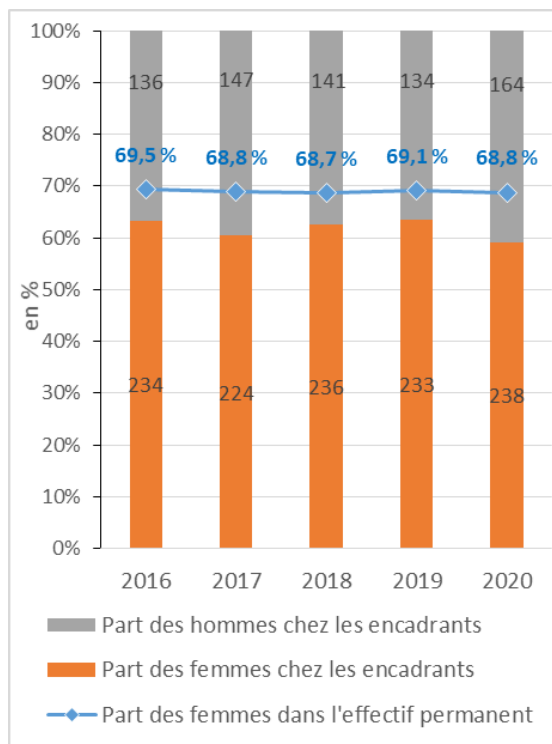
Des femmes bien représentées dans les postes d'encadrement

En 2020, le montant de la masse salariale des agents départementaux (hors assistants familiaux) est de 185,2 M€, en augmentation de 2,7 % par rapport à 2019. 3 879 agents occupent un emploi permanent. Le coût moyen d'un agent (salaire brut et charges patronales) est de 44 576 € en 2020, en augmentation de 0,31%, en raison de paramètres structurels et conjoncturels (évolutions de carrière des agents, versement du CIA, prime Covid), et d'une évolution des modalités de calcul.

La part des femmes dans l'effectif permanent est stable (68,8 %, soit 2 670 femmes). Les femmes sont très largement représentées dans les agents non-permanents, en lien avec le type d'emplois dominants (assistants familiaux notamment), soit une exposition plus fréquente à une situation de précarité. Il est constaté une surreprésentation de la part des femmes dans les filières professionnelles sociales et médico-sociales, ce qui souligne aussi la faible mixité dans les filières (plus de 95 % de femmes dans les filières sociales et médico-sociales, 45,5 % dans les filières techniques).

La part des femmes parmi les encadrants est de 59 %, soit une diminution de 4 points comparé à 2019. Plus le poste de direction est élevé (DGS, DGA, SGA) et moins les femmes sont représentées : 37 % des postes d'encadrement supérieur (Direction, DG et SG), un taux cependant proche de celui observé en moyenne dans la fonction publique territoriale. Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes se réduisent depuis 2015 (2,9 % en 2015, 2,5 % en 2019, 0,5 % en 2020 si on neutralise l'effet temps partiel contre 9,1 %

Place des femmes dans l'emploi



en moyenne en 2016 dans la fonction publique territoriale). Des actions sociales sont dédiées pour les femmes agents (ex : logements réservés pour les femmes victimes...).

2020, adoption d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle

La Mission dédiée à l'égalité femmes-hommes a poursuivi ses travaux, avec notamment la réalisation d'un plan de prévention des violences sexuelles et sexistes.

Conformément à la réglementation, le Département a adopté en 2020 un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle (2021-2023). Il vise à définir une stratégie ciblée et un ensemble de mesures concrètes pour réduire les écarts entre les femmes et les hommes dans différents domaines, accompagner les directions en les dotant d'outils, impulser et capitaliser sur les bonnes pratiques en matière de prévention et de traitement des inégalités. Il bénéficiera d'un portage politique à travers la conduite d'instances dédiées composés d'élus, des secrétaires généraux et les acteurs RH. Il s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : L'évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération ;
- Axe 2 : L'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de cadres d'emplois ;
- Axe 3 : L'articulation entre vie privée et vie professionnelle ;
- Axe 4 : La lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations ;
- Axe 5 : La gouvernance de la politique d'égalité professionnelle.



La loi du financement de la sécurité sociale et plusieurs décrets pris en 2020 vont contribuer à une plus grande égalité professionnelle :

- allongement du congé paternité à 25 jours fractionnables, 32 pour une naissance multiple (11 jours précédemment),
- évolution des dispositions relatives au congé parental et à la disponibilité pour élever un enfant,
- évolutions des conditions d'attribution et de renouvellement du congé de proche aidant,
- élaboration et de mise en œuvre du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.

Une implication du Département pour l'accueil et le maintien dans l'emploi

Un taux d'emploi des personnes en situation de handicap en légère hausse

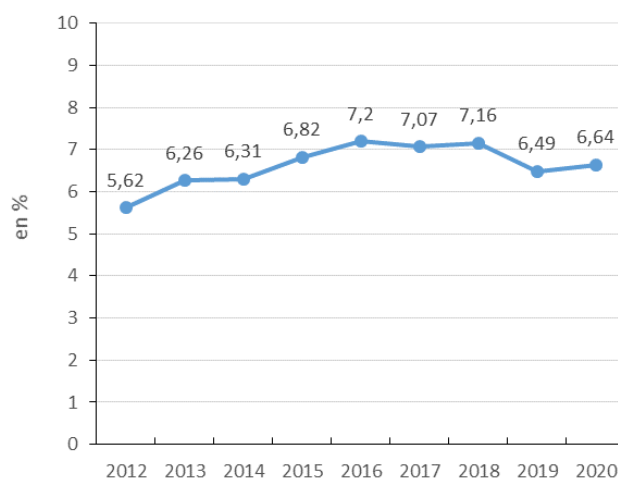
Pour 2020, le Département, a réaffirmé ses engagements pris depuis 10 ans en faveur de l'emploi et du bien-être au travail des personnes en situation de handicap en prolongeant d'un an la 3^{ème} convention Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en attendant un renouvellement pour la période 2022-2024.

Après 10 années de mise en œuvre de cette politique, le Département affiche un taux d'emploi direct des personnes handicapées de 6,64 % au 31 décembre 2020 (nouvelles modalités de calcul en 2020), se situant ainsi légèrement au-dessus des obligations réglementaires (6% de l'effectif total de l'entreprise). Pendant la crise sanitaire, le Département a veillé à l'aménagement des postes de travail à domicile pour les agents en situation de handicap (portabilité des équipements spécifiques, des écrans et dotation en PC portable).

Par ailleurs, le Département s'est engagé depuis 2009 dans une politique volontariste de reclassement des agents déclarés inaptes à leur cadre d'emploi pour raisons médicales, pour leur maintien dans l'emploi.

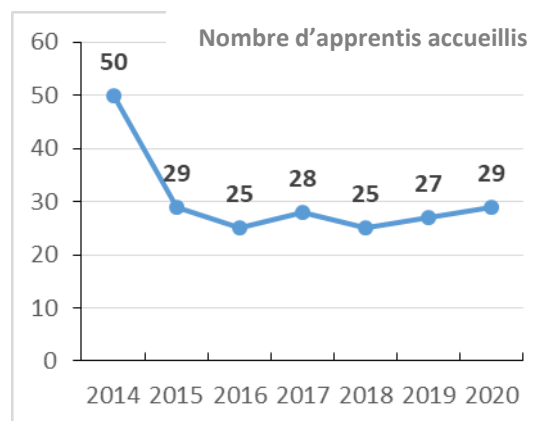
L'accompagnement de ces agents a évolué en 2020, avec la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR), telle qu'imposée par la nouvelle réglementation (11 agents concernés en 2020). Chaque année, le Département dépasse les objectifs fixés dans la convention avec la FIPHFP, aussi bien sur le recrutement que sur le maintien dans l'emploi

Taux d'emploi direct d'agents en situation de handicap



Un accueil des jeunes pour favoriser leur entrée dans la vie professionnelle

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et de lutter contre la précarité économique des étudiants, le Département a maintenu tous les contrats d'apprentissage malgré la crise sanitaire. Ainsi, en 2020, le nombre d'apprentis est resté stable, le nombre de stagiaires accueilli ayant en revanche beaucoup baissé en conséquence des restrictions liées au COVID (85 stagiaires, 285 en 2019). Le Département envisage de recruter des étudiants pour l'été 2021 et d'augmenter le nombre d'apprentis pour la campagne 2021-2022 en visant plus particulièrement les secteurs « sous tension » où il y a des difficultés de recrutement (bâtiments, informatique, acheteurs, juriste...).



Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Formation et accompagnement des agents – Formation et insertion professionnelle des jeunes (apprentis et stagiaires) – Consolidation des savoirs de base – Réduction émissions de GES par les formations à distance															

La formation professionnelle tout au long de la carrière des agents de la collectivité est un facteur de développement humain. En valorisant leurs compétences et leur potentiel, elle constitue un levier qui permet à chacun d'accroître son niveau de qualification, d'élargir sa culture et de s'épanouir professionnellement.

Un plan de formation pour développer l'expertise, la culture professionnelle et les savoirs de base des agents

Conscient de l'importance de la formation tout au long de la vie, le Département de Seine-et-Marne met en place chaque année un plan de formation ambitieux pour ses agents. Il leur permet de développer leur expertise et leur culture professionnelles, d'évoluer (préparation aux concours et examens, formations diplômantes), de diversifier leurs compétences et les partager par le biais de l'École des métiers. Cette dernière fait appel à des agents du Département (93 en 2020) pour la transmission de leurs connaissances et leurs expériences appliquées au territoire de Seine-et-Marne et à la culture de la collectivité. Cette ressource est unique car non disponible auprès de prestataires externes. La collectivité reste engagée dans la consolidation des savoirs de base (maîtrise de la langue française orale ou écrite, consolidation du niveau en mathématiques) de ses agents. Des formations sont organisées chaque année, en lien avec le CNFPT, en les adaptant aux besoins des agents. En 2020, 11 agents ont bénéficié de ces formations.

Le budget consacré à la formation est en hausse de 5 % par rapport à 2019 (803 000 €), ainsi que la part des agents ayant suivi au moins une formation (71,5 %). Au total, environ 7 300 journées de formation ont été organisées en 2020.

Chaque agent a maintenant accès à son parcours formation (historique, suivi des demandes...) et à l'offre existante grâce au portail dédié NEEVA, mis en place en septembre 2020.



Des agents acteurs de leur parcours et de leur évolution professionnelle avec le portail NEEVA

Un nouveau portail de formation a été mis à disposition de l'ensemble des agents et des encadrants en septembre 2020. Il vise à faciliter l'accès aux informations relatives à la formation, afin que chaque agent devienne acteur de son parcours de formation et d'évolution professionnelle. Ses premières fonctionnalités ouvertes en 2020 donnent accès au catalogue des formations disponibles (Département et CNFPT), à l'historique de formation et au suivi des décisions relatives aux demandes de formation. A partir de 2021, toutes les démarches en lien avec la formation passeront par NEEVA : demande de formation, saisie de l'avis des responsables hiérarchiques....

Pour 2021, un nouveau plan de formation est en préparation avec une augmentation du budget de l'ordre de 20 %, hors co-financement de l'État. Des évolutions sont également prévues en matière d'accompagnement des encadrants et des agents en reclassement, un déploiement des réseaux métiers, et la poursuite de la dématérialisation des formations.

Un dispositif d'accompagnement et d'information tout au long de la vie professionnelle

Le Département poursuit sa politique d'accompagnement et d'information des agents tout au long de la vie professionnelle, de l'entrée dans la collectivité jusqu'à la retraite. 2 nouveaux dispositifs ont été mis en place en 2020 :

- la mission communication événements (MCE) qui organise et jalonne le parcours de sessions d'accueil, de cérémonies (remise de médaille, retraités) et séminaires (retraite),
- les ateliers « DRH à votre écoute » pour faire connaître l'ensemble des dispositifs RH déployés par la collectivité. Le premier atelier « La DRH à votre écoute » a été lancé en octobre sur la mise en place du référentiel des métiers et des compétences ainsi que la cotation des postes.

Un nouveau parcours d'intégration est en cours de préparation pour 2021 dans le cadre de la « Marque employeur ».



Le contexte sanitaire a conduit à développer les offres de formation à distance, favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents situés à distance des sites de formation. La MCE a adapté le format des événements : formule d'accueil RH en demi-journée avec des groupes de 10 agents, informations sur la retraite via des rendez-vous téléphoniques, envoi des médailles et cadeaux par voie postale...



...Et aussi, l'accueil des jeunes apprentis et stagiaires au sein des services du Département (cf. § L'égalité des droits au travail)

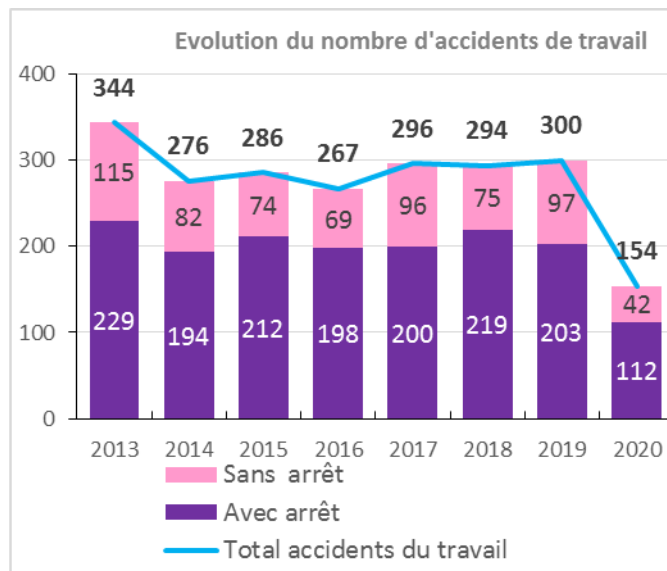
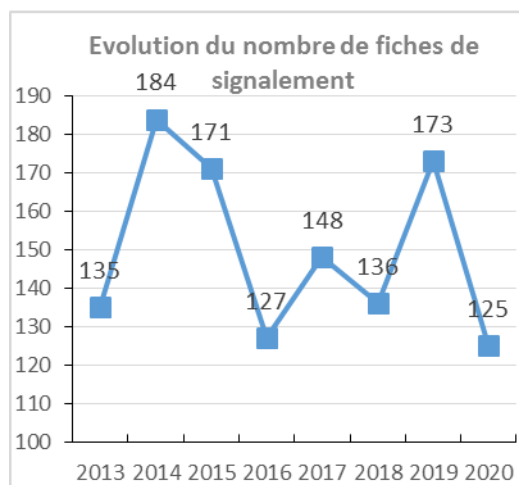
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement

ODD	+	+	+	+	+			+			+		+			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Aide sociale (difficulté financières, prévoyance complémentaire, aide à la restauration, adhésion clubs sportifs et activités culturelles, aide à la rentrée scolaire ...) - Prévention des risques professionnels et psychosociaux (accompagnement, outils, sophrologie...) - Potager partagé - Information / intégration des nouveaux agents - Aide à la garde des enfants - Télétravail bénéficiant à tous - Logements sociaux réservés															


Des actions pour prévenir les risques professionnels et protéger les agents

Le développement de la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels est fondé sur 3 axes, mis en œuvre par les préventeurs :

- la formation des agents à la prévention des risques (gestes et postures, évacuation incendie, sauveteurs – secouristes du travail...) : 544 agents formés en 2020 (portant le total à 1 894 agents) ;
- l'ergonomie et les aménagements de postes : 75 aménagements de postes réalisés en 2020 ;
- la médecine professionnelle et la reconnaissance des maladies professionnelles : 179 visites médicales en 2020 (contre 1 575 en 2019, baisse liée à la crise sanitaire), l'évaluation des risques professionnels et le suivi de la mise en œuvre d'actions correctrices.




En 2020, le nombre d'accidents de travail et de fiches de signalement ont diminué significativement par rapport aux années précédentes, en raison du confinement.

 Un dispositif dédié à la gestion de la crise sanitaire a été mis en place, décomposé en deux axes :

- La mise en place d'un plan de poursuite d'activité par la mise à disposition d'équipement dédié (nettoyants et désinfectants, masques), le relais des consignes sanitaires et le suivi des protocoles de prévention des risques de transmission,
- La veille active sur la situation, par le recensement, le suivi et accompagnement des agents testés positifs (ou déclarés cas contact à risque), l'organisation de campagne de dépistages (et la coopération avec le SDIS 77) et de vaccinations.

La prévention des risques professionnels a été confortée via l'animation du réseau d'assistants de prévention, le renforcement des actions de communication, et du dispositif dédié aux violences sexuelles, agissements sexistes et harcèlement (sensibilisation, signalement, plan d'action).

Des ateliers participatifs ont été menés sur l'évaluation des risques psychosociaux pour l'élaboration d'un plan d'action spécifique.

 **Un potager partagé facteur de lien social**

Pendant le confinement du printemps 2020, un potager partagé a été mis en place à la Direction de l'autonomie. Ce projet a été suivi à distance par les 90 agents en télétravail ou confinés à domicile pendant le printemps. Les agents étaient informés régulièrement des progrès enregistrés. Cette action a compensé partiellement les animations collectives qui rythment ordinairement la vie de la Direction. Ce projet sensibilise aussi à la réduction des déchets, par l'emploi de palettes destinées à la destruction pour la clôture du potager. Les agents sont fortement mobilisés pour poursuivre ce projet en 2021, avec un projet d'extension.



...Et aussi, l'accompagnement des agents tout au long de leur vie professionnelle, la prévention santé des agents en situation de handicap ou d'inaptitude professionnelle (cf. § L'égalité des droits au travail)

Une politique pour aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle

L'action sociale pour améliorer la condition de vie des agents, un budget à nouveau à la hausse

Afin de permettre aux agents de concilier au mieux la vie professionnelle et la vie personnelle, le Département met en œuvre une politique d'action sociale regroupant l'attribution de prestations sociales, l'accompagnement social des agents en difficulté, et le Comité des œuvres sociales (COS). Le Département dispose d'un contingent de logements dans le parc social de Seine-et-Marne dont il fait bénéficier ses agents.



En 2020, le Département a renforcé ses aides à la restauration des agents :

- par l'extension de l'attribution de titres de restauration aux agents des collèges pendant les permanences, à tous les agents de l'agglomération melunaise, ainsi que durant la crise sanitaire (notamment l'octroi en télétravail)
- en augmentant la subvention restauration (passant de 3 à 3,6 € par repas) pour les agents plus modestes.

En 2020, le budget consacré à l'action sociale s'est élevé à environ 4 828 000 € (3 684 000 € en 2019), dont 78 % pour les prestations sociales et 22 % pour le COS. La hausse de ce budget intervient après une baisse observée de 2017 à 2019.

Pour 2021, le Département prévoit la dématérialisation des demandes de prestation sociales.



Concernant les prestations sociales, ce sont les modalités de distribution des bons d'achats qui ont été adaptées (cartes utilisables sur internet pour la rentrée scolaire, envoi au domicile des bons d'achats à destination des retraités de l'année 2020).

Le Département a décidé de verser à titre rétroactif aux agents télétravailleurs du premier confinement, une régularisation des tickets restaurant, ainsi qu'une participation d'1€ par jour télétravaillé pour les frais annexes.

Le télétravail, en progression avant la crise sanitaire

Le télétravail favorise, en général, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Il permet aussi de réduire les déplacements domicile / travail (gain de temps, généralement moins d'émission de gaz à effet de serre, moins de risque d'accidents de trajet...) et de limiter certains vecteurs de stress (fatigue de la conduite, désagréments des transports en communs...).

Au Département, certaines catégories de postes ne sont pas compatibles avec le télétravail, en raison des missions et tâches menées (agents des collèges, agents d'exploitation des services territoriaux d'aménagement, agents d'accueil...). Par ailleurs, ce mode de travail suppose le déploiement d'outils numériques tels que l'accès à distance au réseau et la mise à disposition des logiciels métiers.

Dès le début du 1^{er} confinement, le Département s'est très fortement mobilisé pour une continuité de service. Ainsi, les agents dont les missions sont télétravaillables ont pu bénéficier quasiment dès les premiers jours du confinement d'un bureau virtuel leur donnant accès au réseau et aux applications métiers. Cette importante et rapide évolution technologique a impulsé la mise en œuvre d'un nouveau dispositif, pour passer d'un télétravail occasionnel, proposé depuis 2010, à une démarche installée, actée par une convention entre l'agent et le Département, avec la possibilité de bénéficier jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine (sous réserve de l'adéquation avec les missions exercées). Des guides pratiques accompagnent sa mise en œuvre. Cette mesure engendre un changement majeur des conditions de travail notamment la diminution des déplacements domicile-travail avec en corollaire une réduction des nuisances associées pour ceux s'effectuant en véhicule personnel motorisé (pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre, nuisances sonores, risques d'accidents), moins de fatigue, moins de frais de carburant.



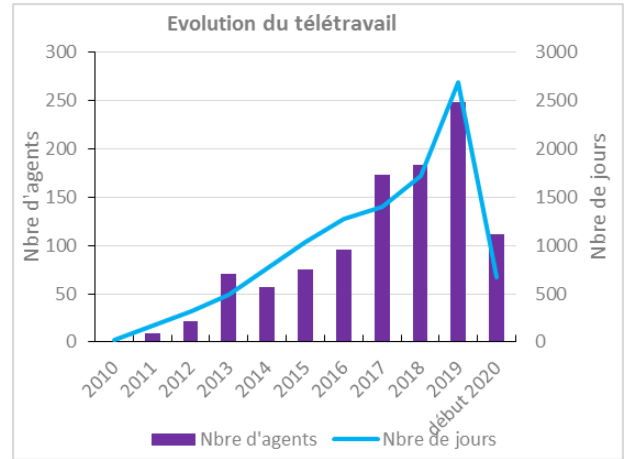


La nécessité imposée par les confinements a amené le Département à intensifier l'accélération du télétravail tout en gardant un principe de processus et d'outils pérennes au-delà de la crise. Ainsi la DSIN a déployé massivement un système de bureaux virtuels, permettant aux agents confinés de retrouver en toute sécurité 90% des logiciels métiers ainsi que leurs dossiers depuis un ordinateur de leur foyer. En parallèle, 37 sites du Département ont été équipés en outil de visioconférence.

Le déploiement massif du télétravail a été conjoint avec la publication d'un guide d'accompagnement pour aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle.

En 2020, le télétravail a augmenté de façon inédite :

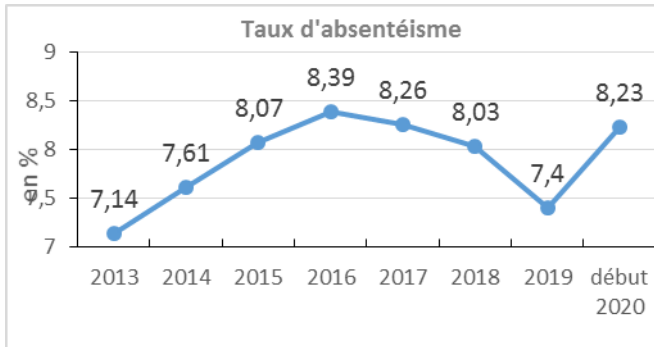
- avant la fin du 1^{er} trimestre 2020 soit au quart de l'année et avant d'entrer dans le 1^{er} confinement, le nombre d'agents pratiquant le télétravail atteignait déjà plus du tiers de celui de toute l'année 2019,
- entre le 17 mars et la fin 2020, 2 271 agents étaient en télétravail, totalisant pour la période de crise sanitaire près de 100 000 heures en distancé.



...Et aussi... Un Département innovant et très engagé dans sa transformation numérique

Une tendance à la hausse de l'absentéisme à confirmer

L'absentéisme peut ordinairement constituer un indicateur du niveau de bien-être au travail. Cependant celui de 2020, qui montre une hausse par rapport à la tendance observée depuis ces dernières années, est à prendre avec prudence, ayant été arrêté avant le 1^{er} confinement.



RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ET L'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Un Département innovant et très engagé dans sa transformation numérique

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD									++			+				+

Démarche forte et innovante de dématérialisation – Diminution importante des consommations de papier et autres consommables – Protection de l'enfance plus performante- Effets indirects sur des ODD en lien avec le social et la préservation des ressources

Une démarche innovante de dématérialisation des dossiers des services sociaux

Conformément aux orientations départementales concernant la modernisation de l'administration territoriale, la DGAS s'est lancée depuis 2018 dans un grand projet de transformation numérique concernant la gestion de ses dispositifs dans les champs de l'autonomie, l'enfance, la petite enfance et parentalité, l'insertion professionnelle et l'accueil des usagers. Ainsi, **avec cette démarche innovante, le Département de Seine-et-Marne est le premier en France à avoir totalement dématérialisé la gestion du dossier de l'enfant.**

La création d'une structure projet en charge des Systèmes d'Information, directement pilotée par le DGAS a permis de réaliser en 2019 un projet ambitieux nommé « ASE 2.0 » qui concernait la dématérialisation du dossier de l'enfant. L'année 2020 en a été l'année de bilan et de poursuite de la dématérialisation sur les dossiers PMI (« PMI 2.0 »), un des derniers dispositifs de la DGAS à ne pas être outillé de systèmes d'information.

La digitalisation des process et la dotation en équipements informatique et téléphonie mobile contribuent pour certains aspects au développement durable par la diminution des consommations de papier et consommables associés, une administration plus efficace par de nouveaux outils et applications de partage, stockage, transfert d'appel, travail collaboratif) et un suivi plus fin et proactif de la situation des enfants tout en sécurisant la gestion des dossiers en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Tout au long de l'année 2020, 700 travailleurs médico sociaux ont été accompagnés dans l'appropriation des nouveaux outils de modernisation du travail social, mais aussi dans l'adhésion aux projets, au travers notamment de nombreux ateliers et d'immersions sur site afin de vivre de vraies expériences utilisateurs. La lutte contre la fracture numérique des agents est également un enjeu important et au cœur des préoccupations du Département.



Les solutions déployées, qui combinent à la fois un fort accompagnement, des solutions logiciels Web 2.0, des ordinateurs portables, des smartphones et les bureaux virtuels (1 300 bureaux virtuels) ont permis à tous les professionnels de la DGAS de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions pendant la difficile période de confinement, et d'assurer la continuité du suivi des enfants de l'ASE à distance pendant la période de la crise sanitaire.

Pour 2021, la transformation numérique se poursuivra avec la dématérialisation du SSD (Service social départemental) et de la gestion des aides financières.

Des serveurs davantage sollicités amenant à de nouvelles actions

Plus généralement, la crise sanitaire a conduit à une accélération de la mise en œuvre de solutions techniques pour le déploiement du télétravail des agents. Du fait de la technologie utilisée, dite de serveurs virtuels, il n'a pas été nécessaire d'acquérir de nouveaux serveurs (soit une préservation de ressources non renouvelables et notamment de métaux rares dont l'extraction a un coût social souvent élevé). En revanche, elle a conduit à solliciter davantage les serveurs en place soit une hausse des consommations électriques et des besoins de froid. Ces derniers ont accéléré le vieillissement des climatiseurs en place, déjà affectés par les canicules estivales récurrentes de ces dernières années. Leur changement, programmé, permettra d'acquérir du matériel moins énergivore et plus performant.

La chaleur fatale produite par les serveurs n'est pas valorisée, le premier frein étant le statut du bâtiment faisant office de data center, qui aujourd'hui est loué. Un développement des réflexions autour de ce sujet a été freiné par la crise COVID.

Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique

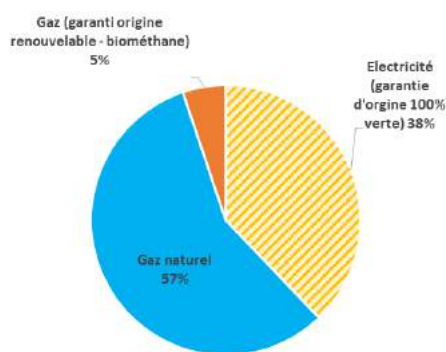
ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	<i>Modalités de construction des bâtiments propices au bien-être et à la santé (HQE, bois...) - Construction et équipement des collèges : éducation - Recours aux énergies renouvelables - Résilience des bâtiments face au risque inondation – Culture du risque - Recours aux matériaux renouvelables - Gestion des déchets de chantier - Performance énergétique – Adaptation des bâtiments au changement climatique</i>															

Un Schéma directeur de l'énergie engagé par le Département

La plupart des bâtiments étant soumis au « décret tertiaire », le Département a lancé son Schéma directeur de l'énergie qui permettra d'identifier et programmer les actions à mettre en place afin de répondre aux obligations réglementaires très exigeantes de réduction des consommations énergétiques. Elles seront déployées suivant une stratégie d'investissement pour l'ensemble des bâtiments soumis au décret.

Des objectifs ambitieux du décret tertiaire nécessitant une mobilisation de moyens importants

Énergies consommées dans les bâtiments en 2020



Le Département gère 200 bâtiments dont 128 collèges. La consommation d'énergie totale est estimée en moyenne chaque année à 162 kWh ep¹/m². À titre comparatif le niveau Bâtiments Basse Consommation (BBC) fixe pour le climat observé en Seine-et-Marne une consommation cible dans le neuf de 65 kWh ep/m².

Le gaz est la principale source d'énergie utilisée dans les bâtiments, avec 62% des consommations,

¹ kWh ep = kilowatt/heure d'énergie primaire, unité de mesure utilisée dans la réglementation thermique et qui, pour l'électricité, tient compte du rendement de production et transport de l'électricité (1 kWh facturé correspond à 2,58 kWh ep)



dont 5 % à partir de gaz renouvelable. L'électricité occupe la part restante, s'agissant à 100 % d'électricité d'origine renouvelable. Les consommations de gaz ont baissé en 2020, en lien avec une moindre chauffe des bâtiments pendant le confinement.

L'ensemble du patrimoine bâti du Département fera l'objet, d'ici 2021, d'un diagnostic énergétique, préalable à l'élaboration de la stratégie du schéma directeur pour :

- la généralisation des contrats de performance énergétique de service (chauffage, ventilation, climatisation et éclairage) à l'ensemble des collèges et bâtiments départementaux (55 bâtiments en 2020, parmi lesquels 25 collèges font l'objet d'actions de sensibilisation sur le thème du développement durable),
- l'installation de systèmes de régulation sur l'ensemble des collèges et bâtiments départementaux,
- des rénovations énergétiques ambitieuses conformes aux obligations réglementaires (minimum de 40% de réduction de la consommation d'énergie à horizon 2030) des sites les plus vulnérables, dans la limite de la capacité financière du Département,
- l'intégration des énergies renouvelables dans les projets de réhabilitation,
- une réflexion sur les critères d'achat des équipements ayant un impact sur les consommations : informatique, restauration, véhicules électriques...
- un travail sur les usages des bâtiments : sensibilisation, formation, intégration de la dimension énergétique dans la commande publique etc.

Des scénarii d'investissement seront établis afin d'orienter la stratégie du Département, de déterminer les conditions d'atteinte de l'objectif 2030 et de préparer l'atteinte des objectifs 2040 et 2050 (respectivement -50 % et - 60 %). Le Département portera une attention particulière au recours d'énergies renouvelables dans les scénarii choisis. En parallèle, le Département s'est doté du logiciel DEEPI qui permettra, via la collecte et l'analyse des données de consommation d'énergie, l'optimisation de puissance, la détection des dérives et la mise en place d'actions correctives adéquates.

En 2021, le Département finalisera le Schéma directeur de l'énergie avec une validation de la stratégie et des propositions des scénarii à l'exécutif départemental.

Un engagement du Département renouvelé pour des bâtiments vertueux

En 2020, 5 bâtiments dont 4 collèges, sont certifiés Haute qualité environnementale (HQE), et 2 bâtiments sont en cours de certification (prévue pour 2021 ou 2022).

Le Département poursuit son engagement pour l'intégration de matériaux biosourcés, suivant les critères de la Charte Bois, dont il est signataire, avec la finalisation du projet d'extension / réhabilitation de la demi-pension du collège Le Grand Parc à Cesson, qualifié suivant la charte en niveau exigeant pour la rénovation et très exigeant pour la construction neuve (quantités de bois utilisées dépassant le seuil défini par la charte).

La Charte Bois, caduque, a été remplacée par le Pacte Bois biosourcé 2020-2024, plus exigeant.

Collège le Grand parc à Cesson



Les modes de fonctionnement de chauffage et de ventilation ont été adaptés afin de se conformer aux exigences liées à la crise sanitaire. Les débits de ventilation ont ainsi été augmentés, les équipements permettant habituellement un recyclage de l'air ont été basculés en « tout air neuf ».



L'alimentation par des énergies renouvelables

Tous les bâtiments sont alimentés par de l'électricité d'origine renouvelable. 5 bâtiments sont chauffés au biométhane garanti d'origine. Le contrat d'approvisionnement en biométhane garantie d'origine arrive à échéance fin 2020.

En 2020, 5 collèges sont équipés d'une chaufferie biomasse et 9 collèges sont chauffés par de la géothermie, avec de nouvelles perspectives pour 2021. Par ailleurs, le Département favorise les solutions d'énergie renouvelable dans ses nouvelles constructions et lors des réfections de chaufferie, dans le cadre des contrats de performance énergétique (CPE) par exemple.

Le Département mène depuis quelques années une politique de raccordement aux réseaux de chaleur communaux et micro-réseaux de chaleur (HABITAT77, SDIS...), qui permettent un meilleur contrôle de la performance des équipements. L'alimentation des réseaux par des ressources d'origine renouvelable (biomasse, géothermie...) répond aux enjeux climat tout en permettant de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 % pour tous les bâtiments raccordés (bâtiments publics, logements...). Le collège Robert Doisneau, à Dammarie-les-Lys est raccordé au réseau de chaleur urbain de la ville.

Un renouvellement des équipements

Depuis 2019, les néons et ampoules hors d'usage sont systématiquement remplacés par des ampoules basses consommation (led ou fluo-compact). En 2020, 1 200 ampoules ont été remplacées, les anciens équipements étant acheminés en filière de recyclage. Les usagers ont globalement apprécié ces remplacements pour leur qualité d'éclairage, de confort visuel, d'esthétique, de modernité...

Vers des bâtiments du Département plus résilients face au risque inondation

Suite aux épisodes de crue de ces dernières années, le Département a souhaité s'engager dans un programme d'actions pour des bâtiments moins vulnérables et plus résilients face au risque d'inondation. 16 bâtiments, dont 10 collèges, sont concernés. Le programme d'actions portent sur des actions préventives structurelles et organisationnelles pour limiter l'exposition du bâtiment, assurer la sécurité et la santé des usagers, faciliter le retour à la normale, prévenir le risque de pollution des milieux (eau, air, sols) par le biais notamment de préconisations pour placer les locaux de stockages hors zone inondable, et sur des actions de sensibilisation (pose de repères de crue, campagnes auprès des usagers).

Ces actions lancées en 2019, ont été pour l'essentiel interrompues en 2020 en raison du contexte sanitaire (diagnostic de vulnérabilité du Musée Mallarmé de Vulaines-sur-Seine). Elles doivent être poursuivies en 2021, notamment avec l'élaboration d'un Plan de continuité des activités du Département (PCA). Par ailleurs, la construction du futur collège Simone Veil (Chelles) intégrera un programme d'actions pour le rendre résilient au risque d'inondation.

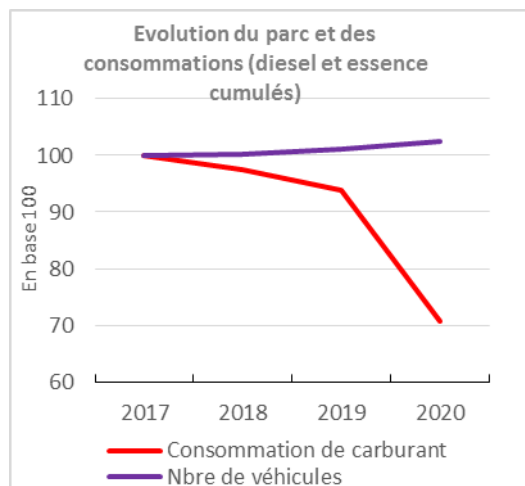


Des déplacements des agents progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles



ODD							+							+			
Liens avec les ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
	Véhicules plus performants et plus sûrs – Energie renouvelable et efficacité énergétique – Résilience, adaptation, atténuation (changement climatique)																

Le verdissement de la flotte auto : un mix énergétique cohérent et maîtrisé

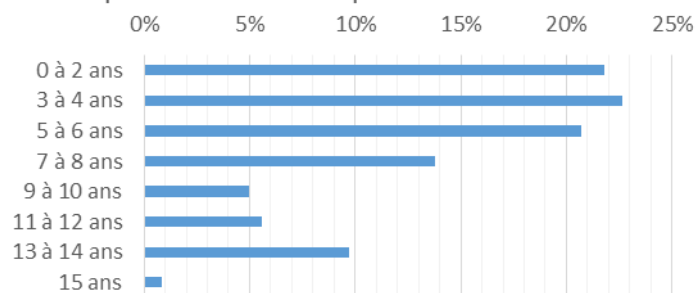


66% des véhicules du parc ont 6 ans ou moins. La politique de renouvellement du parc mise en œuvre les 5 dernières années pour les véhicules légers et utilitaires légers, et la maintenance régulière, conduisent à une diminution des consommations de carburant malgré une légère hausse du nombre de véhicules (forte réduction en 2020 liée d'abord à la crise sanitaire ayant engendré une très forte réduction des déplacements des agents), et à des déplacements plus sûrs pour les agents.

Le nouvel outil de gestion et de pilotage de la flotte dont s'est doté le Département en 2020 permet également un meilleur suivi (sinistralité, affectations, renouvellement, carburant, gestion documentaire).

Pour les véhicules lourds utilisés pour l'entretien des routes, les alternatives au diesel doivent intégrer les nécessités en matière d'autonomie et de puissance. La prise en compte de la norme WLPT (mode de calcul des consommations moyennes) permet d'orienter le choix des nouveaux véhicules sur des modèles moins émetteurs de gaz à effet de serre.

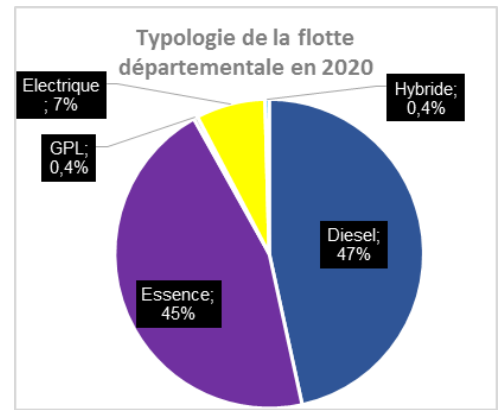
Répartition de la flotte par ancienneté en 2020



Le Département a doté les agents utilisateurs des véhicules du parc départemental de kits COVID (essuie-tout, désinfectant de surface, gel hydro alcoolique), ainsi que des fiches de bon usage (guide de désinfection des véhicules multi-utilisateurs, rappel des gestes barrière en cas de covoiturage...). Dans les véhicules des chauffeurs, les mêmes kits ont été proposés, ainsi que du gel hydro alcoolique et des masques pour les personnes conduites.



En 2020, la flotte de véhicules du Département est composée de 468 véhicules motorisés, répartis également entre essence et diesel, la part de véhicules électriques augmentant (20 véhicules thermiques sortis du parc départemental, avec leur remplacement priorisé vers des véhicules électriques²) pour une diminution des pollutions et nuisances associées.



8 nouvelles bornes de recharge électrique ont été installées en 2020 sur des sites départementaux, portant leur total à 28, et 16 nouvelles bornes sont prévues pour 2021.

Au-delà des véhicules électriques, des investissements importants sont prévus en 2021 sur les véhicules hybrides (ou hybrides rechargeables), plus polyvalents et mieux adaptés aux longues distances. La piste des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) est également explorée, en cohérence avec la politique départementale en faveur de la méthanisation.

Un plan de mobilité restant à mettre en œuvre

Le Département est soumis à l'obligation, suivant la loi transition énergétique pour la croissance verte de 2015, de réaliser un Plan de mobilité de l'administration (PMA). Le PMA est un projet d'administration mobilisant tous les niveaux de la collectivité et de ses agents pour mettre en place des mesures permettant de :

- réduire l'utilisation de la voiture individuelle,
- promouvoir les transports alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo, marche à pied ...), sans imposer de contraintes,
- limiter les déplacements liés aux activités de la Collectivité (visio et audio conférence, télétravail...).

Cette démarche doit être relancée, avec une gouvernance encore à définir.

Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département

ODD	1	2	3	+	4	5	6	7	8	++	+	++	+	+	+	+
Liens avec les ODD	Amélioration des conditions de travail d'agents des collèges (méthodes de nettoyage) et des routes – Préservation des ressources en eau, et des milieux naturels des pollutions - Matériaux recyclés et recyclage des matériaux des RD – Papier d'origine durable - Label Imprim'Vert – Tri et prévention des déchets (politique impression, dématérialisation, filières valorisation DEEE, tables de tri) - Valorisation des biodéchets (biogaz, compost)- Marchés globaux de gestion des déchets – Infrastructures (réseaux) durables															

Suivant la réglementation européenne transposée dans le droit français, la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets est prioritaire dans les politiques « déchets ». La prévention des déchets, qui permet de limiter l'utilisation des ressources et les pressions sur les milieux, est l'un des axes importants de l'économie circulaire. Ensuite, la gestion des déchets produits doit respecter la hiérarchie des modes de traitement : préparation en vue de la réutilisation, recyclage, autre valorisation notamment énergétique, élimination.

² Une erreur technique s'est glissée dans le RADD 2020 (données 2020), le nombre de véhicules électriques présent dans le parc départemental était de 15. Le nombre de bornes installées a également été corrigé.



La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'Economie Circulaire (dite loi AGECE), a été adoptée le 10 février 2020. Elle modifie les objectifs stratégiques de gestion et de prévention de la production des déchets, et établit des mesures en faveur de l'information du consommateur, du réemploi et de la réutilisation, et pour faciliter la lutte contre les dépôts sauvages. Le Département est directement concerné par plusieurs mesures de la loi AGECE, notamment :

- la valorisation obligatoire des biodéchets pour les établissements en produisant plus de 5 tonnes/an, à partir du 1er janvier 2023, et pour tous les établissements (sans seuil minimum) au 1er janvier 2024,
- la continuation des interdictions progressives sur les produits en plastiques,
- à partir du 1er janvier 2022 : l'obligation de transmission du registre des déchets à un registre national, et le passage des Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux au format électronique.

Des actions pour la réduction et la valorisation des déchets

La réduction des gisements passe par deux familles d'actions : prévenir la production de déchets d'une part et allonger le cycle de vie des objets d'autre part pour retarder le plus possible leur entrée dans le statut de déchets.



Des masques de protection en tissu ont été distribués en remplacement et en complément des masques jetables dès la rentrée scolaire 2020.

Les bouteilles de gel hydroalcoolique mises à disposition pour les agents ont été remplacées en cours d'année par des formats plus volumineux afin de limiter les déchets plastiques produits.

Au vu de l'obligation du tri 5 flux, et de l'échéance de fin des marchés de collecte des déchets de papier (au plus tard été 2021), un chantier d'élaboration de nouveaux marchés a débuté dès la fin 2019. Les besoins couverts par les marchés en vigueur portant aussi sur d'autres déchets, les réflexions se sont orientées vers l'élaboration de marchés transverses à 3 Directions en complément du conventionnement progressif avec les 19 organismes de collecte de déchets ménagers et assimilés du territoire. Pour ce dernier volet est envisagé le déploiement de « bars à déchets », permettant de centraliser les flux de déchets triés dans chaque bâtiment départemental. Cette installation miserait sur l'apport volontaire des agents qui ne disposeraient plus de poubelle individuelle (hormis pour le papier), ce qui nécessitera un plan de communication interne dédié.



...Et aussi... Des actions de prévention et sensibilisation contre les dépôts sauvages

Vers une optimisation des utilisations de papier

Le papier est le premier consommable de bureau. Cette consommation a un coût environnemental (déforestation, émission de CO2 liées au process de fabrication, produits pour le blanchiment du papier, transport, conditionnement...), et économiques (10 000 à 25 000 euros HT par an pour la consommation de papier à usage interne pour une entreprise d'une centaine de personnes). La maîtrise de la consommation de papier est donc un enjeu important, pour lequel des objectifs réglementaires ont été fixés.



La loi relative à la transition écologique pour la croissance verte (LTECV) fixe des objectifs sur les déchets papier :

- Réduction de 30% avant 2020 de la consommation de papier bureautique des services de l'Etat et des collectivités territoriales.
- A compter du 1er janvier 2017, 25% du papier acheté doit être recyclé (au moins 50% de fibres recyclées) ou être issu de forêts gérées durablement, et 40 % au 1er janvier 2020.
- Obligation de mise en place d'un plan de prévention dédié.

Au regard des objectifs réglementaires de la loi TECV, le Département dépasse les objectifs concernant l'origine du papier (100 % du papier blanc certifié PEFC ou FSC, et/ou écolabellisé). En revanche, les

quantités consommées ont un rythme de diminution qui reste modéré (55 tonnes de papier blanc achetées, 57,5 tonnes en 2017).

Afin de limiter les consommations de papier, deux familles d'action ont été mises en place :

- La dématérialisation des procédures qui en outre limite les émissions de GES par la diminution des besoins de déplacement : elle vise les procédures internes (gestion des personnels des collèges, la chaîne comptable et fascicules budgétaires, parapheur électronique...) et externes (dématérialisation des procédures pour les marchés publics, de la transmission des pièces au contrôle de légalité...), y compris dans les relations avec l'utilisateur (dématérialisation totale des dossiers de l'Aide sociale à l'enfance, de la PMI...);
- Depuis 2019, une politique d'impression homogène appliquée à l'ensemble du parc de périphériques : imprimantes multifonctions en réseau (30 installées en 2020) en remplacement des imprimantes individuelles, impression en noir et blanc et en recto/verso par défaut... La mise en œuvre d'un nouveau logiciel de pilotage des impressions par badges ou par code, suspendue en 2020 en raison de la gestion de crise sanitaire, devrait responsabiliser individuellement les usagers du parc d'impression (statistiques individuelles sur le nombre de feuilles consommées et les modes d'impression).

Depuis 2013 (renouvellement en 2017), le service impression du Département est labellisé par la marque Imprim'Vert. Ce label est attribué sur la base d'un cahier des charges pour diminuer l'impact environnemental de l'activité d'impression : gestion des produits dangereux, non utilisation de produits toxiques, sensibilisation des agents, suivi des consommations énergétiques.

La plateforme de commande Mozaïc77 est déployée depuis fin 2020. Elle centralise toutes les demandes liées aux besoins en papeterie, avec un large éventail de choix ainsi qu'un suivi de commande et un glossaire. Cette nouvelle organisation améliore ainsi l'efficacité, et sensibilise les agents sur les dépenses publiques grâce à l'affichage du coût de revient. La plateforme comporte également une page dédiée à la démarche Imprim'Vert. Pour 2021 est prévu un dispositif de confection de blocs notes à partir de papiers imprimés en une face, qui sera intégré à la plateforme Mozaïc77.



Valoriser les anciens équipements électroniques

La production des matériels électroniques et numériques a une empreinte carbone particulièrement forte et est consommatrice de terres rares extraites notamment en Afrique et en Asie dans des conditions socio environnementales locales parfois peu regardantes. Ces ressources font aussi l'objet de tensions géopolitiques croissantes.

En 2020, 25,5 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et 1 tonne de cartouches d'imprimantes ont été collectées à des fins de valorisation. Les variations de bilans de DEEE d'une année sur l'autre (41 tonnes en 2019) s'expliquent avant tout par les campagnes de renouvellement du matériel informatique, la baisse en 2020 étant en partie également liée à l'absence physique d'une partie importante des agents (confinés), usant donc moins le matériel informatique et ses consommables.

Concernant les ordinateurs, le Département a une politique de réemploi, solution encore plus durable que le recyclage (moins d'énergie consommée, réduction de la fracture numérique), par le don à des associations ou écoles. 70 ordinateurs ont ainsi été remis en 2020 (65 en 2019).

Une dynamique engagée pour une restauration collective responsable

760 tonnes de déchets alimentaires (préparation des repas, restes d'assiettes, pain) sont produits chaque année par les collèges publics de Seine-et-Marne dotés d'une restauration collective.



Afin de prévenir la production des biodéchets dans les collèges, ce qui constitue la priorité, le Département a mis en place en interne une formation « Restauration durable et responsable » à destination des chefs et second de cuisine.

Par ailleurs, sur le volet valorisation, le Département met progressivement en place une solution pour les biodéchets produits par la restauration des collèges, afin de rattraper son retard, les biodéchets étant pour l'essentiel évacués et traités avec les ordures ménagères : prestation de collecte en porte à porte pour 15 collèges approchant ou dépassant les 10 tonnes/an, installation de composteurs sur une demi-douzaine de collèges pilotes, en testant différents types d'équipements (composteurs électromécaniques, rotatifs et rustiques) avec un suivi intégrant à la fois la performance en matière de gestion des biodéchets que l'impact sur le travail des agents (organisation, pénibilité...). Chaque solution, qui sera opérationnelle en 2021, inclut la sensibilisation et formation des agents.

Les marchés publics notifiés au premier semestre 2020, et les groupements de commande conclus par le Département, précisent les besoins de la collectivité en terme de produits biologiques et végétariens, produits d'entretiens avec éco labels et écocertifications, vaisselle jetable exclusivement biodégradable.



La loi EGALIM pour une restauration collective responsable (octobre 2018) fixe des prescriptions à l'attention du secteur de la restauration collective, notamment :

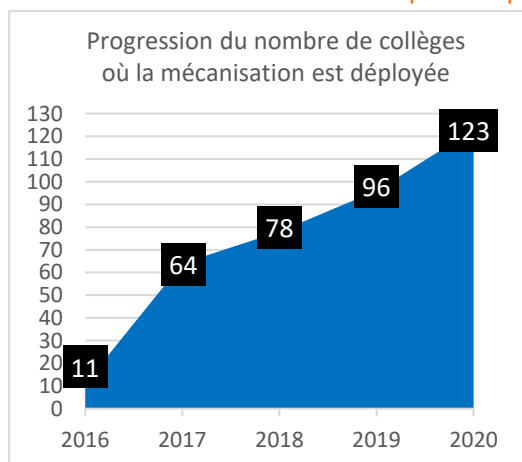
- Un approvisionnement en denrées alimentaires pour 50% constituées de produits sous signes de qualité ou locaux, avec un minimum de 20% de produits issus de l'agriculture biologique,
- L'obligation de proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine pendant une période test de 2 ans, au plus tard 1 an après la promulgation de la loi, soit en octobre 2019 ;
- L'interdiction au plus tard le 1er janvier 2020 de l'utilisation de bouteilles d'eau plate et de petits matériels jetables en plastique (couverts, pots à glaces, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons...), ainsi qu'au plus tard en 2025, des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique.

Le projet porté par le Département de plateforme de regroupement et conditionnement de produits agricoles de proximités pour l'approvisionnement de la restauration scolaire aidera à satisfaire le volet approvisionnement local de la loi EGALIM.



... Et aussi, la plateforme pour circuits-courts (Soutien à une économie verte pour une agriculture et sylviculture viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique).

Un entretien des locaux moins impactant pour l'environnement et la santé des agents



Le Département a investi, de 300 € à 9 000 € par collège, dans du matériel de lavage par mécanisation (aspirateur, auto-laveuses, mono-brosse) permettant de limiter l'usage de détergent et contribuant à prévenir les Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

Le Département a mis en place une formation interne pour l'application de la méthode de nettoyage par pré-impregnation, qui permet des économies d'eau (679l/jour de lavage/collège), la limitation de l'usage du détergent, et contribue à prévenir les TMS. L'investissement en chariots adaptés et petits matériels de ménage se fait par les 26 collèges volontaires à ce jour (sur leur budget propre).

Les marchés d'externalisation de l'entretien des collèges comportent des clauses imposant au titulaire de limiter les consommations de ressources non renouvelables, les pollutions des milieux et l'utilisation de substances dangereuses, et faciliter la gestion des déchets.

Une gestion des matériaux des voiries départementales ambitieuse et innovante

Dès 2010, le Département s'est engagé pour ses travaux routiers dans la voie de la transition écologique, ce qui lui a permis d'atteindre et même de largement dépasser la plupart des objectifs fixés par la loi TECV de 2015 (notamment la valorisation de 70% des matériaux / déchets produits lors des travaux de construction et entretien routier), y compris certains à échéance 2020 :

- Le Département a signé avec ses partenaires d'Ensemble77 (regroupement d'acteurs autour d'une vision partagée des travaux publics) la déclinaison locale de la Convention d'engagement volontaire nationale (CEV). Celle-ci constitue la feuille de route permettant de structurer et d'amplifier les actions menées en intégrant les objectifs de la transition écologique.
- Depuis 2013, un cahier des clauses environnementales (CCE) est intégré dans les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés passés par la Direction des Routes, un outil essentiel au respect des engagements du Département (voir « *La commande publique responsable* »)

Fort de ces années d'expériences, le Département diffuse ces bonnes pratiques de démarches environnementales par des formations auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, notamment en partenariat avec Ensemble77.

En 2020, le Département a engagé un nouveau procédé, RECYTAL®, permettant le retraitement en place à froid des chaussées en utilisant des émulsions de liant biosourcés (résine de pin) à la place des émulsions de bitume enrobés sans apport de bitume. Ce procédé permet un réemploi à 100 % de la chaussée existantes, donc de limiter les besoins en ressource et la génération de déchets, ainsi que les transports afférents.

La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD				+				+				+	+			+
	Clauses sociales et environnementales – Formation interne marchés et développement durable - Accès aux TPE/PME – Marchés réservés – Collectivité responsable - Gestion durable et intégrée des ressources – Marchés publics durables – Résilience, atténuation et adaptation (changement climatique) – Accès public à l'information															

La nouvelle politique d'achat en vigueur

Dans la continuité de la démarche engagée en 2019, le Département s'est attaché à finaliser, en 2020, la structuration de la fonction achats. Le recrutement d'acheteurs spécialisés par segments d'achat s'est poursuivi ainsi que le déploiement de nouveaux outils de pilotage des achats et de consolidation des données. Le développement de bonnes pratiques a ainsi pu être impulsé et accompagné au sein des directions (à titre d'exemple, 24 % des marchés a fait l'objet

La commande publique départementale en 2020 c'est :

- **231 millions** d'euros
- **2 124** offres dématérialisées reçues
- **189** marchés publics conclus



d'une démarche de sourçage³). Des stratégies performantes et innovantes d'achats sont définies avec les élus dès l'amont des procédures, en adéquation avec les objectifs de la politique d'achat de la Collectivité :

- obtenir le meilleur rapport qualité/coût ;
- favoriser le développement économique local, durable et social ;
- garantir la qualité juridique et la sécurité des procédures.

Par ailleurs, tous les agents de la Direction Achats publics (DAP) sont aussi formateurs internes, la formation d'initiation aux marchés publics comprenant un volet achat durable. La programmation des achats 2020-2022 pour une visibilité de l'ensemble des achats et faciliter la mise place de stratégies achats et contractuelles, s'est poursuivie en 2020.

Des marchés socio-responsables

Les clauses d'insertion sociale

Celles-ci consistent à réserver au moins 5 % du nombre d'heures liées à un marché à des personnes éloignées de l'emploi. Au Département, la clause d'insertion sociale concerne les marchés de travaux les plus importants (à partir de 214 000 € HT) et certains marchés de services (nettoyages de locaux, traiteurs, entretien des ENS, marchés informatiques...). L'intégration de clauses sociales a continué de se développer en 2020 avec 19 % de marchés concernés (16 % en 2019, 11 % en 2018) et près de 28 000 heures de travail ayant bénéficié au public éloigné de l'emploi.

Par ailleurs, les travaux du Comité départemental pour l'insertion pérenne par les clauses sociales, dont l'animation est assurée par Initiatives 77 et la présidence jusqu'en 2021 par le Département ont été poursuivis en 2020 : identification des leviers complémentaires en faveur de l'emploi, travail sur le volet communication auprès des donneurs d'ordre du territoire... Pour 2021, il est prévu l'identification des nouveaux marchés pouvant intégrer une clause, l'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement Responsables (SPASER).

Les marchés réservés

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, le Département a poursuivi l'attribution de marchés publics aux structures ESAT (Établissements et services d'aide par le travail) et EA (Entreprises adaptées) en s'appuyant sur le réseau GESAT, partenaire du Département depuis 2012. Sur la base de la programmation établie par le Département, un diagnostic est établi et des actions de sourçage sont menées avec ce partenaire afin d'identifier des achats réservables aux structures.



...Et aussi... L'égalité des droits au travail

Le développement d'actions pour l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics

30 % des achats sont servis par des fournisseurs Seine-et-Marnais, représentant 483 entreprises et 117 M€ (soit 51 % des achats).

Pour 2021, le Département prévoit de rendre plus attractif ses achats pour les PME/TPE, par l'intégration de clauses financières plus adaptées, la publication (via la plateforme Maximilien et le site internet du Département) de la programmation des marchés du Département, mais aussi la préparation de l'organisation d'un événement achat avec les entreprises (début 2022).

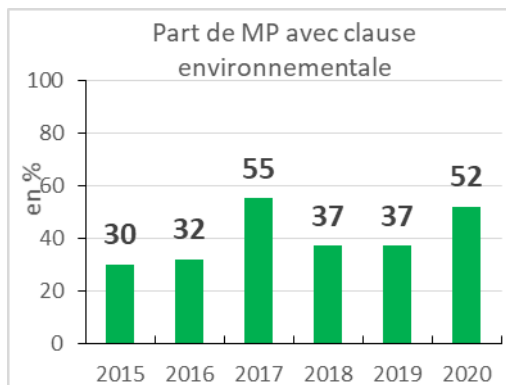
³ Aussi appelée « sourcing », cette démarche consiste à contacter plusieurs prestataires potentiels pour mieux connaître leurs capacités techniques et organisationnelles (voire l'état de l'art de leur secteur économique), afin de rédiger des marchés publics plus pertinents (tout en veillant au respect du principe de l'égalité de traitement).



Des clauses environnementales pour des marchés éco-responsables

En 2020, 52 % des marchés publics passés par le Département comprenaient une clause environnementale, soit un taux à nouveau en hausse, proche d'atteindre celui de 2017.

La politique liée aux aménagements routiers est particulièrement engagée ces dernières années. Elle incorpore depuis 2013 dans ses consultations un cahier des clauses environnementales (CCE) auquel l'entreprise doit répondre. Intégrant plusieurs dimensions (gestion des déchets, matériaux recyclés, pollution atmosphérique, gestion des eaux de chantier, l'insertion du chantier dans le site, émissions sonores), il a été refondu en 2020 avec le groupe Ensemble 77. Afin de diffuser ces bonnes pratiques, des Maîtres d'ouvrage, Mairies et EPA, ont été formés sur l'insertion de clauses environnementales dans leurs marchés publics.



La Loi AGEC établit des obligations portant sur la commande publique, notamment :

- La promotion de logiciels peu énergivores
- [Décret n° 2021-254 du 9/03/2021] L'intégration d'une part minimale (entre 20% et 100%, en montant d'achat) de produits issus du réemploi/de la réutilisation/du recyclage dans les marchés de fournitures, avec rapportage annuel.

Pour 2021, le Département a pour projet la création d'un groupe de travail pour l'application de ce décret, et pour favoriser plus généralement l'insertion des **clauses environnementales** dans les marchés.



Des véhicules plus propres pour le transport des personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la relance du marché PAM77, le Département a exigé que tous les véhicules renouvelés au 1^{er} janvier 2022 présentent une vignette Crit'air 1 et soient conformes à la norme EURO 6. Par ailleurs, 10 véhicules devront fonctionner au BioGNV.



L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Efficacité des politiques publiques – Collectivité responsable															

Le contrôle de gestion mis en place au sein du Département vise à :

- développer des outils de pilotage et de suivi des priorités, avec notamment la production de reportings mensuels s'appuyant sur de nombreux indicateurs autorisant un recul sur 10 ans ;

- contribuer à l'élaboration des prévisions budgétaires, notamment par la préparation de scénarii comme outil d'aide à la décision ;
- identifier et analyser l'ensemble des risques juridico-financiers inhérents aux relations partenariales établies entre le Département et ses organismes associés et partenaires (y compris les Délégations de service public) ;
- diffuser la culture de gestion par des formations délivrées aux encadrants sur le contrôle de gestion ;
- mobiliser les financements européens au service des projets du Département (Mission Europe).

En 2020, un pôle décisionnel a été créé avec un renforcement des moyens humains (2 agents et un apprenti) afin d'optimiser les politiques départementales. 4 évaluations ou audits ont été menés dans les directions et des organismes partenaires.

La Mission Europe, par son action auprès de la Région, a permis de mobiliser des fonds FEDER pour la Seine-et-Marne sur 2 thématiques : la rénovation énergétique et les mobilités douces. 4,2 M€ devraient être obtenus pour cofinancer des projets réalisés entre début 2020 et fin 2022. Par ailleurs, la Mission Europe se développe vers l'externe et la citoyenneté européenne, le Département ayant été labellisé en 2020 Centre d'Information Europe Direct (CIED). Le CIED a pour missions principales d'informer, conseiller et aider les citoyens sur toutes les questions relatives à l'Union Européenne, ainsi que de promouvoir la citoyenneté européenne en organisant des temps d'échange.



Les fonds européens ont permis de co-financer les masques distribués aux habitants de la Seine-et-Marne et aux agents, à hauteur de 3,5 M€ (Fond de solidarité de l'Union européenne).





1,4 MILLION DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN À FAIRE FRUCTIFIER

Avec plus de 1 400 000 habitants, la Seine-et-Marne se classe en 2017 au 10ème rang national et au 1er rang francilien des départements pour sa dynamique démographique. Ainsi, chaque année, le département accueille plus de 12 500 nouveaux habitants. C'est un département jeune, 30% des nouveaux résidents étant de jeunes ménages avec enfants. Pour autant, à l'image de ce qui s'observe à l'échelle nationale, la Seine-et-Marne connaît aussi un fort vieillissement de sa population. D'ici 2030, la part des plus de 60 ans devrait augmenter de près de 40%. Il est donc crucial pour le Département de pouvoir répondre aux besoins générés par cette spécificité démographique (actions en faveur de la petite enfance et des jeunes, de la parentalité et des personnes âgées), et également aux besoins des Seine-et-Marnais les plus fragilisés. Le Département, dont le rôle de chef de file de l'action sociale a été reconfirmé par la loi NOTRe (2015), y consacre la moitié de son budget de fonctionnement et plus du tiers de ses effectifs.

Pour répondre à cette singularité, la stratégie du Département est fondée sur 3 grands axes :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais
- Investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain
- Garantir un accès équitable aux services de proximité

Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais
- Garantir un accès équitable aux services de proximité

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	++	+	++	+	+				++	++						++
Liens avec les ODD	Schéma des solidarités - MDS et PAT (relais des services sociaux – actions collectives) – Accès pour tous à la santé – Plan « Présence médicale » - Développement des filières de formation et sensibilisation des jeunes aux métiers de la santé – Institution efficace et responsable (maintien de l'activité, nouveaux partenariats)															

De nouveaux partenariats pour la mise en œuvre du Schéma des solidarités

Le Schéma des solidarités 2019-2024 obéit à 2 grands objectifs des politiques de solidarités :

- l'autonomie du citoyen, acteur de son propre parcours,
- la co-responsabilité autour de l'action du Département, de ses partenaires, mais aussi des usagers.

En 2020, la crise sanitaire a retardé et ralenti le déploiement des projets concrets d'animation et d'actions. Pour autant, elle a aussi été un révélateur du cœur du métier du social qui est d'accompagner les personnes les plus fragiles et de l'importance du « prendre soin », un accélérateur de pratiques émergentes (usage du numérique – cf. ci-après...) et un laboratoire pour de futures pratiques (évolution des procédures, nouveaux partenariats...). Cette situation particulière a démontré surtout l'importance d'une présence de proximité des services sociaux qui sont un rempart essentiel pour les populations démunies par la crise.

En 2020, des actions ont été développées avec la mise en place de nouveaux partenariats pour un travail en complémentarité dans le champ du social et du sanitaire, tels que des accompagnements en matière de

lutte contre les violences familiales, de soutien aux personnes démunies ainsi que l'aide à l'insertion professionnelle :

- rencontre entre la MDS de Nemours et les agents des services de police et de gendarmerie pour coordonner les actions contre les violences intrafamiliales et l'action sociale,
- coordination entre les associations caritatives locales, la MDS de Coulommiers et le CCAS de la ville pour fluidifier l'intervention locale en faveur des plus démunis dans le contexte de crise,
- entretiens tripartites Bénéficiaires du RSA/MDS de Montereau /Pôle Emploi pour définir un projet d'insertion avec un travail sur la levée des freins à l'emploi.

Des dispositifs sont en cours de mise en place pour 2021 dans le champ de la protection maternelle et infantile (MDS de Nemours en partenariat avec le Centre Hospitalier de Fontainebleau), de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie (nouveau Service aux Aînés Personnes Handicapées et Aidants -SAPHA).

Une adaptation des modalités d'action dans les MDS pour la continuité du service aux usagers


14 Maisons départementales des solidarités (MDS), réparties sur plus de 60 lieux d'accueil de proximité en Seine-et-Marne, et 6 Pôles autonomie territoriaux (PAT) mettent à disposition des habitants les prestations du Département. Au sein des MDS, 1 100 agents orientent, conseillent, protègent et accompagnent les personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : accès aux droits, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents et aide aux futurs parents et parents (service de PMI), personnes âgées et handicapées. Les MDS sont un des premiers relais du Département pour lutter contre la pauvreté.

En 2020, les MDS ont dû adapter leurs méthodes de travail et leurs offres au respect strict des règles sanitaires. Le but est d'assurer la continuité de service et de l'accès à ces services pour les usagers. Une nouvelle forme d'accueil et d'information a été mise en place :

- En renforçant **la coordination avec les associations locales**
- En recourant à **la dématérialisation des dossiers** : envoi des pièces pour la prise en charge par mail, nouveau logiciel SOLIS PMI (dossiers des usagers et des assistantes maternelles)
- En privilégiant **l'accueil et les évaluations téléphoniques** : renforcement de l'accueil téléphonique pour les prises de rendez-vous, nouvel outil de prise de rendez-vous en ligne, l'agenda « Rendez-vous Solidarités », facilitant la gestion des rendez-vous pour l'utilisateur (près de 25 000 rendez-vous pris par 18 723 usagers en grande majorité pour le service social et la PMI), services de permanences sociales téléphoniques (46 460 entretiens téléphoniques menés par les SSD soit 3 fois plus qu'en 2019, et 45 % des interventions cette année contre 11 % l'année précédente)
- **En adaptant l'accueil physique** (sur rendez-vous et avec un nombre de personnes limitées).

Des réflexions sont en cours pour faire évoluer les pratiques dans les MDS, en s'appuyant sur les retours d'expériences des nouvelles formes d'accompagnement mises en place pendant la crise sanitaire.





Actions menées en lien avec la crise sanitaire

Dans la MDS de Roissy une vidéo a été créée après le 1^{er} confinement pour rassurer les agents et expliquer le protocole mis en place sur site.

Finalement, en plus de leurs missions propres, les MDS de Montereau, de Roissy, de Provins par exemple ont effectuées des distributions de dispositifs de prévention (masques, gel hydro-alcoolique, plexi, blouses...) aux assistantes familiales et aux agents dans l'exercice de leurs missions.

Un plan d'action « Présence médicale » pour lutter contre la désertification médicale

En 2018, la Seine-et-Marne occupait l'avant-dernière place des départements français pour la densité des médecins généralistes par habitant, avec en outre un vieillissement de cette catégorie de praticiens. Cette situation n'est pas limitée à la médecine générale. Le territoire est aussi inégalement desservi, avec une

densité et un dynamisme médical très hétérogène suivant les bassins de vie (secteurs sud et ouest plutôt défavorisés).

Ce déficit de professionnels de santé a des conséquences déjà perceptibles sur l'accès aux soins des habitants, avec des impacts sur leur état de santé, la qualité de vie des soignants mais également sur l'ensemble de la chaîne de soins ainsi que sur les dépenses générales du système (engorgement des urgences, dégradation de la prévention, augmentation des coûts des soins et des risques pour les patients car retardés...). C'est également un enjeu d'attractivité territoriale, tant pour les nouveaux habitants que pour les médecins notamment en termes de structures de soins, de réseaux numériques performants (très hauts débit).

Depuis 2019, le Département a renforcé son action, en s'appuyant sur la nouvelle loi Santé, promulguée en 2019 et qui offre de nouveaux leviers d'action, croisée avec les compétences du Département (attractivité des territoires, communication, action sociale lui donnant une connaissance des publics vulnérables et précaires, de leur accès aux soins et aux professionnels de santé). Le plan d'action « Présence Médicale » repose sur la promotion du territoire, l'innovation (télésanté, très haut débit...), l'accueil des professionnels de la santé, la fédération des acteurs notamment en devenant signataire des contrats locaux de santé (2 contrats signés depuis 2019), le développement des filières de formation et la sensibilisation des jeunes aux métiers de la santé. Depuis 2020, le Département est également à l'origine d'un comité de pilotage stratégique de reconquête médicale, qui réunira tous les acteurs pour établir les projets et suivre le plan d'action.



Une politique de cohésion sociale orientée sur la lutte contre la pauvreté des familles et les jeunes en grandes difficultés

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	+	+	+	+	+			+		+						
	Soutien à des associations pour la lutte contre la pauvreté – pour l'aide alimentaire - la promotion et prévention de la santé - l'insertion sociale et professionnelle des jeunes – la lutte contre les violences conjugales - Aide pour l'insertion professionnelle des jeunes (associations, Missions locales) - l'accès aux droits et autonomisation des publics (illettrisme...) – Insertion sociale et professionnelle des jeunes, École de la 2ème chance															

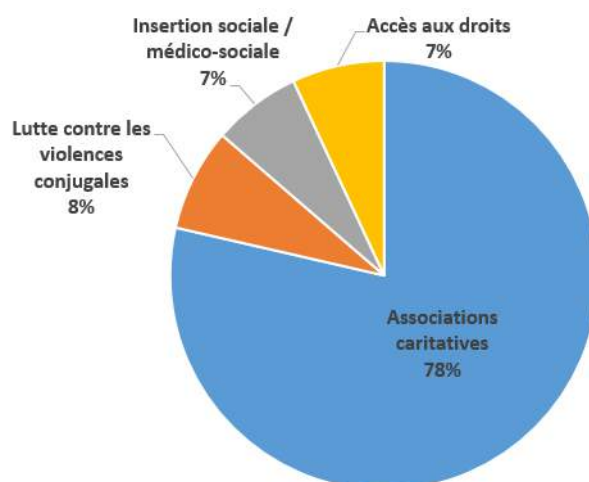
La conjoncture économique et ses impacts sociaux rendent toujours plus nécessaire l'intervention de l'ensemble des acteurs locaux contribuant à l'insertion des populations fragiles au plus près des territoires. Chef de file de l'action sociale, le Département peut garantir la complémentarité de leurs interventions afin de répondre au mieux aux besoins existants. Les différentes associations disposent d'une expertise et d'une capacité d'action au plus près des Seine-et-Marnais qui complètent de façon pertinente l'action du Département.

Le contexte sanitaire a perturbé la tenue des actions de cohésion sociale et d'insertion des jeunes. Les acteurs de l'insertion jeunesse ont maintenu des ouvertures exceptionnelles pour les urgences, ainsi que des contacts distanciels pour le suivi et l'accompagnement. Les acteurs de la cohésion ont suspendu les actions collectives mais maintenu et renforcé les actions individuelles essentielles : l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, les distributions alimentaires et d'urgence.

Selon la politique qu'il s'était fixé, le Département poursuit son soutien aux associations caritatives apportant un service de proximité auprès des personnes et des familles en grande difficulté, en lien avec les MDS, ou œuvrant dans des domaines spécifiques.

En 2020, le Département a apporté une aide d'un montant total de 553 000 € (+ 4,4 % par rapport à 2019). À l'aide allouée a été ajouté un montant supplémentaire exceptionnel de 100 000 € aux associations caritatives pour faire face aux besoins supplémentaires engendrés par la crise. L'aide est allouée pour près des trois quarts à de grandes associations agissant contre la pauvreté des familles (aides alimentaire, vestimentaire et financière, logement, santé, vacances, culture), la part restante ayant été attribuée en proportion égale à des associations d'insertion sociale et médico-sociale, de lutte contre les violences conjugales, enfin pour l'accès aux droits.

Répartition de la subvention aux associations de la cohésion sociale



Concernant les jeunes en grande difficulté, le Département octroie une aide à travers le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), ainsi qu'aux missions locales et aux structures de l'École de la 2^{ème} chance. En 2020, le Département a versé 808 000 €.

Dans ce contexte de crise, pour pallier l'augmentation de la pauvreté, il a fallu déployer une large organisation pour l'atténuer en commençant par la lutte contre la faim. Le Département, l'État, les associations caritatives et d'approvisionnement alimentaire, ont mis en place une coordination alimentaire afin de suivre l'ouverture et la fermeture des points de distributions alimentaires, l'évolution des besoins du public, les problématiques d'approvisionnements. Elle sera poursuivie en 2021 (carte des points de distributions alimentaires, travail réflexif et prospectif sur l'approvisionnement local).

Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles de collégiens, le Département accorde depuis 2016 une aide (CantiNéo77) pour favoriser l'accès des enfants des familles les plus modestes à la restauration scolaire. Dans certaines situations sociales particulièrement difficiles, le repas à la cantine peut constituer le seul repas de la journée de l'enfant. Plus de 8 000 collégiens bénéficient de ce dispositif chaque année. En 2020, le dispositif a été élargi aux collégiens placés chez un assistant familial par le Département.



La prévention des risques maternels et infantiles et l'accueil généralisé et de qualité pour les jeunes enfants : un enjeu d'avenir

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	+	+	+						++	+						+
Liens avec les ODD	<i>Priorité aux publics vulnérables - Santé des mères et des jeunes enfants – Formation des intervenants et éducation familiale - PMI 2.0 – Clauses éthiques des marchés publics – Performance de l'administration et meilleur suivi des enfants - EAJE : Structures inclusives (handicap, insertion) - Adaptation au changement climatique – Nutrition – Egalité des sexes – Incitation à l'aménagement de structures respectueuses de l'environnement</i>															

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental. Il est chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. La PMI est un service public d'accueil, d'écoute, de conseils personnalisés et de consultations pour les jeunes parents et leurs enfants ainsi qu'un acteur de prévention sur le terrain (grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, planification et éducation familiale...) prioritairement à destination du jeune public.

La PMI intervient également en autorisation, soutien, contrôle et évaluation des actions dans le domaine des modes d'accueil du jeune enfant (équipements d'accueil collectif du jeune enfant (EAJE), assistants maternels et familiaux) et des lieux d'accueil enfants parents (LAEP). La PMI intervient en complémentarité avec les autres acteurs de la petite enfance (CAF, État, Communes et Intercommunalités) au travers du Schéma départemental des services aux familles : promotion de la formation continue des assistants maternels, des LAEP, recueil d'observation précoce concernant les enfants rencontrant des difficultés dans leur développement dans le domaine du handicap, guide pratique pour la création d'accueils collectifs de mineurs.



Un nouveau rapport d'expert pouvant faire évoluer les politiques publiques

Dans la continuité des grands chantiers de réflexion autour de la petite enfance lancés en 2019, l'année 2020 a été marquée par la publication du rapport de la commission d'experts des « 1000 premiers jours de la vie de l'enfant », lequel fait un état des lieux des connaissances actuelles autour de cette phase clé du développement de l'enfant, qui commence dès la vie intra-utérine jusqu'aux 2 ans, et propose 80 mesures pour intégrer ces connaissances dans les différentes politiques publiques en lien avec la petite enfance.

Deux nouveaux documents-cadre de la politique PMI votés en 2020

L'année 2020 a été marquée par la signature de deux documents cadres essentiels au déploiement de la politique de PMI :

- Le **Contrat départemental de prévention et protection de l'enfance 2020-2022 (CDPPE)** qui comprend 5 objectifs obligatoires et ambitieux visant à recentrer l'activité PMI sur son cœur de métier, la prévention, en augmentant le nombre d'entretiens prénataux précoces, de visites à domicile auprès des femmes enceintes et des enfants et de consultations pédiatriques ainsi qu'en améliorant la coordination avec l'Éducation nationale pour les bilans de santé en école maternelle. Il prévoit également des actions innovantes autour de la prise en charge globale de la santé mentale des très jeunes enfants ou encore de l'accueil des femmes enceintes en grande précarité.
- Le **Schéma départemental des services aux familles 2021-2025 (SDSF)**, dont le Département pilote l'axe « je suis futur parent ou parent d'un jeune enfant ». Ce schéma a pour objet de coordonner les actions des différents partenaires autour de l'accès aux modes d'accueils, l'articulation entre les temps d'accueil scolaire et périscolaire, l'égal accès aux services sur tout le territoire, le tout dans une logique d'inclusion et d'insertion.

En 2020, les PMI ont conduit 5 500 consultations pré et post-natales, 14 600 consultations infantiles (5 900 enfants vus). Elles ont animé 253 séances d'informations collectives sur la vie affective et sexuelle, principalement auprès des collégiens. Ces chiffres sont en baisse au regard des précédentes années, conséquence des épisodes de confinement.



... Et aussi, des marchés publics socio et éco-responsables, PMI 2.0 (transition numérique)

Un soutien volontariste et inclusif aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Dans le cadre de sa politique de soutien volontariste aux EAJE, le Département développe des actions spécifiques répondant à plusieurs ODD :

- lutte contre la malnutrition par la diffusion de messages de conseils, la sensibilisation sur la mise en place de cuisine pédagogique lors de la création d'accueils de loisirs ;
- lutte contre le changement climatique : diffusion du guide « canicule » aux structures d'accueil, élargie en 2020 aux assistants maternels à domicile, mise en place de protocole sur la qualité de l'air lors de la concrétisation d'équipement à destination des enfants de moins de 6 ans, création systématique de « pièce froide » afin de permettre aux enfants et aux professionnels d'avoir des espaces de répit dans la journée en cas de canicule ;
- égalité des sexes avec des réflexions sur le genre au sein des structures et des services proposés aux jeunes enfants.

Par ailleurs, le Département vise à des EAJE plus inclusifs. Après avoir travaillé en 2019 sur les enfants porteurs d'un handicap, le Département a orienté son action en 2020 sur les parents en insertion avec la labellisation « crèche à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) de 5 établissements d'accueil du jeune enfant. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les structures dans l'accueil de ce public afin de lever le frein à l'emploi que peut représenter la garde des enfants, tout en favorisant la socialisation des jeunes enfants. Il pourrait être étendu en 2021 à d'autres EAJE.



Afin d'améliorer la protection sanitaire des agents et du public, le Département a distribué des masques aux 9 000 assistants maternels du territoire, et des blouses aux professionnels de PMI. Des actions ont été mises en place pour assurer la continuité de service : entretiens téléphoniques pour pallier la réduction des consultations, réseau de référents COVID19 **petite enfance avec les professionnels des MDS** pour traiter de tous les sujets relatifs à l'application des protocoles ministériels à destination de la PMI et des structures d'accueil, **journée technique des Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) en visio-conférence**. Les EAJE ayant été réquisitionnés ou étant restés ouverts pendant le 1^{er} confinement ont bénéficié d'une aide **financière**.

Une politique d'aide sociale à l'enfance intégratrice d'enjeux de développement durable

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	++		++						++	+						+
Liens avec les ODD	Sorties positives ASE – Couverture santé - Maintien et soutien à la scolarisation - Formation des professionnels - Prise en compte de chaque enfant selon ses besoins sans distinction de genres - Autonomisation et intégration des jeunes – ASE 2.0 – Sensibilisation aux éco-gestes - Protection des enfants contre la maltraitance															

La protection de l'enfance est une compétence obligatoire des Départements depuis 1982. Ils interviennent pour tout mineur sur le territoire dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises.

Un Contrat départemental, déclinaison de la stratégie nationale

En 2020, le Département a pris en charge 6 283 enfants. 51 % sont placés, pour les deux-tiers dans un établissement habilité et financé en majorité par le Département, et pour un tiers dans une des 100 familles d'accueil rémunérées par le Département. 49 % font l'objet d'un suivi en milieu ouvert.

Le Département fait partie des 30 Départements à avoir contractualisé avec l'État un Contrat départemental de prévention et prévention de l'enfance (2020-2022), reconnaissance de l'action engagée depuis 2016 en la matière. Déclinaison de la stratégie nationale de 2019, il est constitué d'actions impactant plusieurs ODD, au-delà de la santé : bien être du jeune enfant par des activités culturelles et de loisirs, inclusion des jeunes protégés handicapés au niveau du logement, de la formation et de l'emploi, participation de la société civile avec des actions de parrainage, formation des professionnels de l'ASE.

Plus globalement, les actions éducatives menées auprès des jeunes visent à favoriser une sortie positive de l'ASE : autonomie (accompagnement vers des formations qualifiantes, l'apprentissage... sans distinction de genre), éducation à la citoyenneté, sensibilisation aux éco-gestes...

Sur le volet Santé, un avenant à la convention avec la CPAM a été passé en 2020 afin d'assurer la continuité de la prise en charge des jeunes majeurs (19^{ème} année) et favoriser leur accès aux soins dentaires et ophtalmiques. Les jeunes sont accompagnés pour les rendre plus autonome en matière de santé, pour solidifier des bases d'entrée à la vie d'adulte.

685 mineurs non accompagnés (MNA) sont pris en charge en 2020 (-25 % par rapport à 2019). Il s'agit de mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Ces mineurs, qui relèvent du droit commun de la protection de l'enfance sans tenir compte de tout critère de nationalité et d'origine, intègrent obligatoirement l'aide sociale à l'enfance. Le Département est partenaire des Missions locales qui les suivent pour leur intégration professionnelles. Leur arrivée importante ces dernières années avait fait évoluer la politique départementale afin de tenir compte de leur parcours et profils singuliers.

4,6 M€ ont été consacrés à des actions de prévention spécialisée (+1,5 % par rapport à 2019).

Grâce à la finalisation de la dématérialisation (ASE 2.0) qui a permis un accès à distance et sécurisé aux dossiers, la continuité du service auprès des enfants, familles et établissements a pu être maintenue pendant la crise sanitaire. Les assistants familiaux et établissements ont été dotés en matériel de protection (kit itinérant avec gel hydroalcoolique et désinfectant, masques).

Une démarche qualité engagée intégrant le développement durable

Une démarche qualité est engagée au travers de l'écriture du plan de contrôle des établissements et services. Obligation réglementaire, il vise à diminuer les incidents, augmenter le niveau de formation des professionnels et réaliser l'évaluation interne et externe. Le plan proposé par le Département inclue un questionnaire autour des questions de développement durable (ODD 3, ODD 4, ODD 8, ODD 10, ODD 12 et ODD 16).



... Et aussi, Un Département innovant et engagé dans sa transformation numérique.

Une politique en faveur du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais

ODD	+	++	+					+	+	+						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Accès aux allocations individuelles – Lutte contre la dénutrition – Maintien en bonne santé – Risques professionnels et prévention contre la pandémie – Reconnaissance et															

accompagnement du handicap - Transport adapté pour la scolarisation des enfants en situation de handicap – Professionnalisation des métiers du maintien à domicile – Transformation numérique (téléassistance, plateforme DOME) – Protection des majeurs vulnérables - Aide à l'adaptation de l'habitat

Dans un territoire marqué par une population en croissance constante et par l'allongement de la durée de vie, le Département favorise l'autonomie et le maintien des personnes âgées et en situation de handicap à leur domicile. Cette action est favorable à leur bien-être et contribue à la qualité de vie (maintien des habitudes, des repères, de l'environnement social, lutte contre la dénutrition...). Le Département joue un rôle central pour le soutien des personnes âgées et handicapées, via l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation de compensation du handicap (PCH). La politique d'aide à domicile bénéficie directement à 9 000 Seine-et-Marnais.


Une politique plus proche de ses usagers et des opérateurs

En 2020, le Département a fortement accompagné les 150 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour assurer la continuité des missions : livraison de masques, versement de primes, prise en charge des heures programmées non réalisées.

De nouvelles actions ont été déployées pour faciliter l'accès à l'information et aux services : stand itinérant animé par des professionnels du Département et des Pôles autonomie territoriaux sur 3 territoires, conférences, café des aidants et groupes de paroles organisés sur plusieurs territoires pendant le mois de l'aidant, numéro vert à destination des aidants, édition d'un 4^{ème} guide portant sur le handicap psychique complétant les précédents (guide des seniors, guide du handicap, guide du proche aidant). La formation des 90 agents des services « personnes âgées - personnes handicapées – aidants » a commencé dans chaque MDS, afin de permettre l'ouverture aux publics en janvier 2021. Une expérimentation pour l'accompagnement de futures mères handicapées a été mise en œuvre dans une MDS.

Un projet d'un nouveau service dédié au public senior, leurs aidants et aux personnes porteuses de handicap (SAPHA) est en cours de mise en place pour 2021 dans plusieurs MDS. Il vise à renforcer un accueil de proximité pour les personnes en perte d'autonomie. Ce travail a abouti également à une redéfinition de l'offre du service social (SSD), complémentaire et transversale à celle du SAPHA.

Résultat de la transformation numérique de l'administration, le portail Dôme a été déployé, pour une administration plus performante et transparente (mise en commun d'informations existantes entre professionnels et accessibles à l'utilisateur), ainsi que l'outil CAP DEMAT pour la gestion de la relation Usagers. Pour mieux répondre aux demandes, la délégation de service public de la Téléassistance a été renouvelée en 2020, avec un tarif attractif pour faciliter son accès à tous.



Grâce à ses connexions avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et au réseau des Pôles Autonomie Territoriaux (PAT), le Département a organisé des livraisons d'équipements de protection individuelle pour les professionnels dont le Département assume l'autorisation et le financement. Cette activité a permis de maintenir les prises en charge tant à domicile qu'en établissements. Mobilisant la Direction des routes pour l'aspect logistique-transport, cette action a prévenu le risque d'un effondrement technique du secteur médico-social.

L'information à destination des opérateurs sur les procédures à suivre, le maintien de financements quand bien même l'activité était en forte baisse a conduit le Département à engagé 5,1M€ supplémentaires au titre du plan de soutien à l'activité du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap.

Le Département finance 80 % du budget de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), soit plus de 5 millions d'euros, la part restante étant à la charge de l'État. La MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes handicapées et leurs familles, et est également en charge de l'évaluation et de la reconnaissance du handicap. Son activité augmente de 10 %

chaque année. Elle facilite la scolarisation de plus de 7 000 enfants en situation de handicap par des mesures d'aménagement de la scolarité (suivi spécifique, assistance par une auxiliaire de vie scolaire, matériel pédagogique adapté...) définies dans un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Depuis 2020, afin d'améliorer le service aux usagers, les appels téléphoniques de la MDPH sont désormais transférés à la plateforme téléphonique départementale d'accueil unique, et le site internet de la MDPH mis en ligne et enrichi.

Enfin, depuis le vote du dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat en 2017, 224 ménages répondant aux critères d'âge et de ressources ont pu bénéficier d'un financement. Pour rappel, la subvention est égale à 20 % de l'aide de l'ANAH.

Un programme d'actions pour la santé et le maintien du lien social chez les séniors

Le Département a poursuivi ses actions partenariales via la Conférence des financeurs qui a pour mission de structurer et financer un programme d'actions, individuelles et collectives, pour les personnes âgées de plus de 60 ans, considérant que tout séniors est avant tout un habitant dont il convient d'encourager le lien social, la curiosité et la découverte. En 2020, un programme d'action d'un montant de 900 000 € a été retenu, pour favoriser le bien vieillir en matière de santé avec des ateliers nutrition, des ateliers pour prévenir les chutes, des activités physiques pour se maintenir en forme. La formation à l'inclusion numérique permet également de réduire la fracture numérique dans les territoires. 150 000 € sont affectés à l'amélioration de l'accès aux aides techniques individuelles favorisant le maintien à domicile.



... Et aussi, 6 pôles autonomie territoriaux (PAT), transports des personnes à mobilité réduite, Transformation numérique de l'administration



La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	++		+					++	+	++						+
Liens avec les ODD	Garantie d'un minimum de ressources – PUMA et repérage des problèmes de santé - Actions de formations collectives dans les secteurs en pénurie de main d'œuvre (Initiatives 77) – Plateforme numérique innovante JOB77 - Accompagnement vers le retour à l'emploi- Initiatives77 - Actions collaboratives inter-institutions															

Une politique de solidarité axée sur des processus de retour à l'autonomie, de responsabilité et d'emploi

Le Département de Seine-et-Marne s'inscrit dans un rôle de chef de file de la gouvernance et de la coordination de la politique du Revenu de solidarité active (RSA). Cette dernière répond à deux objectifs complémentaires : accompagner les personnes les plus démunies dans un processus de responsabilisation appelé « Juste droit » et répondre à leurs besoins indispensables en tant qu'êtres humains.

Le contexte sanitaire a fortement impacté le dispositif RSA, avec +16 % de bénéficiaires sur l'année 2020, soit au total 35 500 personnes soumises à droit et devoirs fin 2020. Cependant le dispositif d'orientation des allocataires vers la structure la plus adaptée, a continué de fonctionner avec l'attribution d'un référent unique en charge de l'accompagnement pour 69 % des nouveaux entrants : 70 % vers Pôle Emploi pour l'accompagnement professionnel, 13 % vers MDS pour l'accompagnement social et 17 % vers une association alliant accompagnement social et retour vers l'emploi. Parallèlement des dispositions

nationales ont été prises entre mars et juin 2020 pour éviter les ruptures de droit au RSA : maintien de l'allocation sans la Déclaration trimestrielle de ressources (DTR), suspension des contrôles, ajournement des demandes de sanctions,... ayant eu un impact financier conséquent pour le Département.

Pour le retour à l'emploi, le Département s'appuie sur divers outils : plateforme JOB77 et méthode I.O.D (Intervention sur l'offre et la demande), cette dernière étant fortement appuyée par les équipes de Seine-et-Marne Attractivité (6 chargés de mission,) qui ont permis, depuis 2018, à 235 personnes de trouver un emploi (CDI pour 97 d'entre elles), INITIATIVES77, son agence départementale d'insertion qui développe également des actions de formations collectives dans les secteurs en pénurie de main d'œuvre, dispositif « RSA Culture » associant Pôle emploi et les partenaires du champ culturel. Les actions engagées favorisent aussi l'accès à la santé : accompagnement des bénéficiaires pour faire valoir leur droit à la Protection universelle médicale (PUMA), repérage des problèmes de santé et orientation vers le soin à travers des actions d'insertion socio-professionnelles.

Près de 10,5 M€ ont été mobilisés par le Département pour financer ces dispositifs.



Afin de répondre à l'obligation légale de mise à disposition d'un référent pour chaque bénéficiaire, de nouvelles modalités d'orientation ont été mises en place, avec des contacts par téléphone, par courrier avec un questionnaire de situation permettant de définir une orientation, par des rendez-vous individuels en fin d'année.

Ces nouvelles dispositions ont permis de ne pas accentuer le nombre de bénéficiaires sans orientation pendant la crise sanitaire.

De nombreuses nouvelles actions sont prévues pour 2021 : instauration d'un contrôle de situation aléatoire des bénéficiaires du RSA en complémentarité des contrôles effectués par la Caisse d'allocation familiale (CAF), réalisation d'un règlement de gestion de l'allocation RSA incluant le règlement de remise de dette, attribution d'un référent unique à tous les bénéficiaires du RSA sans orientation, mise en place de nouvelles actions d'insertion.

Des partenariats pour une action au quotidien plus efficace et équitable

Afin de rendre efficace l'action au quotidien de la politique du juste droit, le Département s'appuie sur des partenaires institutionnels afin d'agir en toute équité en respectant la réglementation qui évolue régulièrement.

Ainsi des rencontres ont lieu régulièrement entre le Département et les différentes branches de prestations de la CAF, afin d'optimiser les échanges d'informations et d'agir plus rapidement sur certaines situations complexes ou litigieuses. Depuis 2019, une permanence téléphonique a été mise en place à raison d'une demi-journée par semaine au sein des deux entités et des interlocuteurs directs ont également été désignés pour répondre aux différentes sollicitations dites « urgentes ».

Un travail de partenariat avec Pôle Emploi a également été mis en œuvre afin de fiabiliser les orientations des bénéficiaires relevant de l'emploi mais non-inscrits auprès de cet organisme. Une fiche de suivi a été mise en place afin de suivre l'inscription ou non de l'utilisateur et le cas échéant d'envisager une suspension en cas d'absence de démarche de sa part.

Le renforcement de la collaboration avec ces deux partenaires prévues en 2020 ont été repoussées à 2021, en raison de la crise sanitaire.



Une politique de développement des formations supérieures et professionnelles pour plus d'égalité territoriale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD				+				+	+							+
	Renforcement de l'offre de soins – Formation pour tous – Projets de recherche sur la transition énergétique – Accès pour tous à l'emploi qualifié – Encouragement à l'innovation – Réduction des inégalités sociales et territoriales – Coopération public / privé															



Le Département de Seine-et-Marne connaît depuis plusieurs années une forte croissance démographique ; sa population augmente chaque année de près de 13 000 habitants dont 25 % ont moins de 20 ans. Le pourcentage de la population active ayant un diplôme de l'enseignement supérieur y est de 27,1 % contre 38,7 % au niveau régional.

Pour répondre à cet enjeu d'une plus grande égalité, le Département s'est doté d'une "stratégie partagée de développement de l'enseignement supérieur et de la formation" dans le cadre de laquelle s'inscrivent ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur. Cette politique est aussi facteur d'attractivité territoriale et donc d'une dynamique favorable à la création d'emplois locaux.

Un soutien actif au développement universitaire

Depuis plusieurs années, le Département de Seine-et-Marne entretient un partenariat avec l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), qui s'est traduit par le développement de projets emblématiques : construction de bâtiments pour l'IUT Sénart (7 M€ depuis 2015), création de l'antenne de 1ère année de PACES à l'UPEC à Torcy, Sénart et Melun, partenariat pour l'universitarisation de maisons de santé, création de l'école publique de kinésithérapie à Fontainebleau (1^{ère} promotion à la rentrée 2020).

Ce partenariat a été consolidé en 2020 par une convention cadre qui s'appuie sur trois axes stratégiques :

- favoriser l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur,
- soutenir le développement territorial par l'articulation entre formation et emploi,
- développer la recherche en lien avec les politiques publiques du territoire.

En outre, afin d'accompagner le développement de l'Université, le Département a contribué en 2020, en tant que membre fondateur, à la création d'une fondation partenariale réunissant des acteurs privés et publics. L'action de cette fondation est centrée sur le rayonnement culturel de l'université, sa responsabilité environnementale et sociétale en lien avec le monde socio-économique, la recherche, l'innovation et l'accompagnement de projets de formation novateurs et ambitieux. Elle encourage, finance et promeut, toute activité d'intérêt général, parmi lesquelles celles faisant écho aux préoccupations du Département de Seine-et-Marne : politique sociale et d'inclusion de l'UPEC à destination des étudiants, en œuvrant notamment pour l'égalité des chances, la mixité sociale et l'inclusion des personnes en situation de handicap, développement de l'entrepreneuriat des étudiants, actions de l'UPEC pour le développement durable, les coopérations avec les entreprises, les acteurs publics et la société civile. Le Département participe à son fonctionnement à hauteur de 50 000 €/an pendant 5 ans, à partir de 2021.

Pour 2021, il est prévu une étude du développement des formations à distance avec l'Université Gustave Eiffel.

Un accompagnement pour le maintien de la formation professionnelle dans les territoires ruraux

Les formations proposées par la Maison Familiale Rurale du Gâtinais (services aux personnes et aux territoires) recourent les préoccupations du Département quant à la diversité des établissements d'enseignement présents sur son territoire et la qualité d'accueil des étudiants Seine-et-Marnais.

Le Département a accompagné, en 2020, la MFR du Gâtinais dans le maintien de son activité de formation professionnelle par une aide financière (environ 102 000 €) permettant la mise aux normes des équipements de sécurité pour l'exploitation du site y compris sur sa fonction internat et la mise à jour de l'équipement informatique à vocation pédagogique.



LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE



La moitié des espaces naturels et agricoles de l'Île-de-France est concentrée en Seine-et-Marne. Le patrimoine naturel est marqué par de grandes rivières, la Marne, la Seine et leurs affluents, qui constituent aussi une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable de la Seine-et-Marne et de Paris et sa petite couronne. Qu'il s'agisse de sites emblématiques ou plus ordinaires, ces espaces également facteurs de ressourcement pour les habitants contribuent pleinement à l'identité et à l'attractivité du territoire.

La qualité de vie est aussi fortement liée à une offre de logements qui doit à la fois être suffisante au regard de la dynamique démographique, adaptée aux parcours de vie (jeunes actifs, familles, personnes âgées ou en situation de handicap) et respectueuse de l'environnement et des enjeux en lien avec le réchauffement climatique. C'est aussi un atout pour un territoire de pouvoir offrir à tous un accès à des activités de loisirs, sportives et culturelles de qualité et diversifiées, facteur d'épanouissement et de développement de liens sociaux.

La voiture reste le mode de déplacement dominant très largement la mobilité en Seine-et-Marne, avec en corollaire des nuisances (bruit, pollution de l'air, contribution au réchauffement climatique) et des coûts pour les ménages pouvant s'inscrire à la hausse dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles. Face aux dynamiques de développement actuelles et futures, l'amélioration des réseaux routiers et de transports en commun, et d'une manière générale, des déplacements constituent des enjeux majeurs pour la Seine-et-Marne.

4 orientations stratégiques en réponse à cet enjeu :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise
- soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables
- créer de véritables parcours résidentiels
- rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles

Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	Liens avec les ODD	Aide dédiée aux projets de santé – Éducation de qualité (aide dédiée pour la lecture publique, bonification des aides pour les équipements accompagnant les collèges) – Réduction des inégalités territoriales - Émergence favorisée des projets de développement des énergies renouvelables et de performance énergétique, d'accès aux services, d'aménagement d territoire, de la consommation et production durable, de lutte contre le changement climatique														

Le Département, partenaire privilégié des Communes et Intercommunalités par sa politique contractuelle

La politique contractuelle du Département, votée en 2015, a installé une relation de partenariat privilégié avec les Communes et des Intercommunalités, en les accompagnant au quotidien pour atténuer les disparités territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et pour renforcer les solidarités. Ce soutien financier et technique contribue à faire émerger des actions, dont les finalités peuvent être en lien avec le développement durable : promotion des énergies renouvelables, développement des modes

de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre, amélioration du cadre de vie, protection de l'environnement...

La politique se décline en 5 contrats adaptés à différentes configurations de territoires et projets : le Fond d'Aménagement Communal (FAC) pour les projets d'investissement des communes de plus de 2 000 habitants, le Fond d'Aménagement pour les projets structurants d'intérêt supra-local, le Contrat Intercommunal de Développement (CID) pour les projets strictement intercommunaux et les porteurs de projet de santé dans les zones reconnues déficitaires, le Fonds d'Équipement Rural (FER) et le Contrat Rural (CoR) cofinancé avec la Région, deux outils à destination des Communes et Syndicats ruraux.

Enfin, le Département soutient également le Parc naturel régional du Gâtinais français, pour ses projets d'investissement et son fonctionnement, ainsi que le futur Parc naturel régional des Deux Morin pour son fonctionnement.

En 2020, 195 dossiers de FER, 40 CoR et 9 FAC ont été adoptés. 20 CID étaient en cours de validité (1ère et 2ème génération confondues). 2 subventions ont été attribuées au titre du Fonds d'Aménagement (création d'une antenne des Chambres consulaires à Provins et rénovation du centre départemental de tennis à Croissy-Beaubourg), et 6 actions, comprenant plusieurs projets, ont été approuvées dans le cadre du contrat du PNR du Gâtinais français. Quelques exemples de projet aidés : création d'un pôle culturel (Val Briard), installation de panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur d'un complexe sportif (Pays de Nemours), réhabilitation d'un logement communal (Changis-sur-Marne), projets d'agroforesterie (PNR du Gâtinais français), réhabilitation d'une école (Bussières), développement de filières agricoles et circuits courts alimentaires (PNR du Gâtinais français)...



Une attention particulière a été portée aux contrats FER, dans le contexte de crise sanitaire, liée au COVID-19. Le taux de participation départementale a été augmenté de 10 points, par rapport au taux habituellement appliqué en fonction de la catégorie à laquelle appartiennent les projets.

En cohérence avec le Schéma de développement de la lecture publique, les projets liés à ce schéma sont financés en priorité, avec une bonification financière pour les territoires situés en zone blanche.



Une construction durable pour la maison médicale à La Ferté-sous-Jouarre

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie souffre d'une présence médicale faible. En réponse, l'Intercommunalité porte un projet de création d'une maison médicale. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment, comprenant 9 cabinets médicaux et 8 cabinets paramédicaux, et la réalisation de ses abords (parking, accès, dépose minute). La construction utilise des biomatériaux : ossature bois des façades, isolation en chanvre et habillage en bardage bois. Le Département est partenaire, en finançant 850 000 € des 2,7 M€ de travaux



Une demande croissante en ingénierie pour le GIP ID77, facteur d'équité territoriale

Le Département, Act'Art, Aménagement77, CAUE77, Initiatives77, Seine-et-Marne Environnement et Seine-et-Marne Attractivité se sont rassemblés sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), afin de mutualiser les compétences des différents organismes au sein d'une offre en ingénierie pluridisciplinaire : ID77.

L'offre d'ID77 prend la forme d'un catalogue de prestations techniques détaillées, accessible par Internet, afin d'apporter une aide concrète aux collectivités Seine-et-Marnaises dans tous les domaines couverts par les organismes associés et les compétences des services du Département (environnement, bâtiments,

routes, culture, patrimoine...). Il identifie pour chaque prestation un chef de file, afin d'organiser et optimiser les interventions des différents acteurs sur une même demande.

Fin 2020, 328 collectivités avaient adhéré à ID77. Si l'objectif de 400 adhérents n'a pu être atteint (crise sanitaire et report des élections municipales), rapportées au nombre de mois d'activités, les adhésions représentent néanmoins 98 % de l'objectif. Fin 2020, 75 demandes avaient été activées (52 en 2019) majoritairement en ingénierie de projet.



Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise
- créer de véritables parcours résidentiels

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD			+				++	++		+	+	+	++			+
	Réduction des émissions de polluants d'origine fossile - Atténuation / Adaptation au changement climatique - Qualité sanitaire de l'habitat - Enjeux eau-climat (raréfaction de l'eau) - Développement des énergies renouvelables et performance énergétique - Développement économique (rénovation énergétique, diversification activité agricole avec la méthanisation) – Réduction des inégalités (accompagnement des ménages, PCAET) – Co-construction des politiques (CDTE)															

Le Département, acteur engagé de la Communauté départementale de la transition énergétique

Installée depuis le 3 février 2017, à la demande du Préfet de Région, la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE) est la communauté de travail départementale pour la transition énergétique en Seine-et-Marne. Elle rassemble de nombreux partenaires publics aux compétences multiples (énergie, environnement, climat, agriculture, industrie, artisanat...) d'échelle régionale et départementale, parmi lesquels le Département. Ensemble, ils agissent pour définir et animer la stratégie en matière de transition énergétique pour la Seine-et-Marne, et appuyer et coordonner la mise en œuvre de la transition énergétique par les collectivités.

L'engagement des membres de la CDTE a été renouvelé avec la nouvelle feuille de route 2021-2023, signée par le Département et 11 partenaires institutionnels (État, Région, chambres consulaires...). Le Département y a pris de nouveaux engagements :

- Favoriser l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments grâce à la généralisation des PTRE dans le cadre du dispositif SARE (voir ci-après),
- Augmenter la part locale de l'énergie en facilitant les projets ENR&R,
- Favoriser les alternatives à l'usage individuel de la voiture,
- Accompagner la conversion des flottes captives et participer au maillage du territoire par un large réseau de stations multi-énergies, en finalisant les schémas directeurs GNV, bioGNV et IRVE.

Enfin, c'est dans ce cadre que le Département accompagne, en assistance à maîtrise d'ouvrage, deux EPCI dans l'élaboration de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET). L'ingénierie ainsi mise à disposition contribue à la réduction des inégalités territoriales.



...Et aussi... Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition énergétique et agro-écologique (Charte CapMéth77)...

Des outils opérationnels et financiers pour la massification de la rénovation énergétique

La rénovation énergétique est un levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques, l'adaptation au changement climatique, et pour l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages. La massification des opérations est une opportunité pour consolider et renforcer l'économie locale du bâtiment et les filières de production et transformation de matériaux biosourcés (bois, chanvre...).



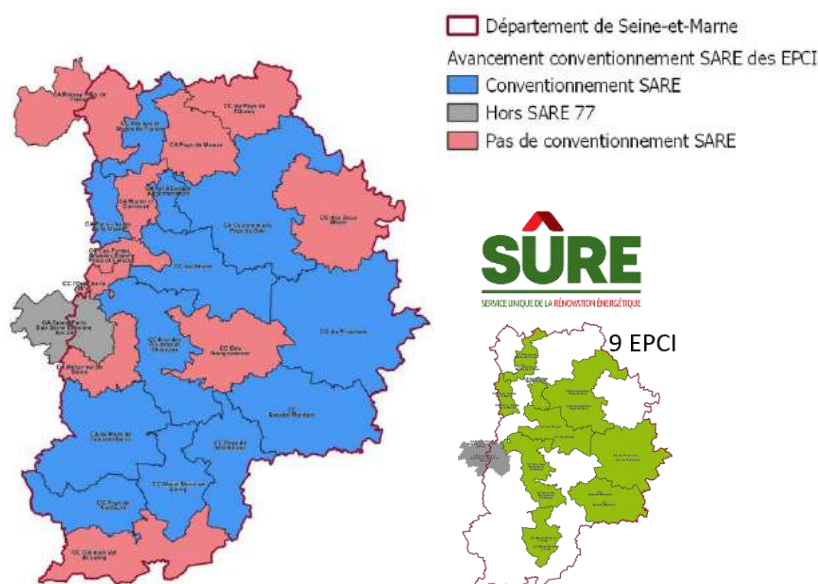
Dans la poursuite de son action pour massifier la rénovation énergétique (outil clef en main à destination des EPCI, le SURE –Service unique de rénovation énergétique, mis en œuvre sur le terrain par l'organisme associé Seine-et-Marne environnement –SEME), le Département s'est positionné, en 2020, pour devenir porteur associé du nouvel outil élaboré par l'État : le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique). Il s'agit d'un outil de financement des postes de conseillers FAIRE (ex conseillers info-énergie) alimenté par les Certificats d'économie d'énergie (CEE) et un co-financement par des fonds

publics, à raison de 1 € de CEE pour 1 € de co-financement. Le programme SARE prévoit pour la Seine-et-Marne 5,2 M€ pour massifier la rénovation énergétique, dont 2,6 M€ de fonds issus des CEE. Ce nouveau dispositif vise la cible des ménages en maisons individuelles et en copropriété, ainsi que les petits locaux tertiaires. Il doit aussi permettre de dynamiser et consolider la filière des artisans du bâtiment.

En tant que porteur associé du programme SARE, le Département a la charge de gérer les fonds issus des CEE, d'animer le programme (communication, relais auprès des espaces FAIRE, ressources...), de garantir l'atteinte des objectifs qu'il a définis en matière de nombre de réalisations (information, conseil, accompagnement, suivi des travaux...), de rendre des comptes à l'échelle nationale sur le bon usage des fonds CEE dépensés.

À l'automne 2020, le Département a engagé une série de rencontres avec les EPCI pour leur faire connaître ce dispositif, et poursuivre la promotion du SURE comme outil de mise en œuvre. Fin 2020, 12 EPCI étaient prêts à s'engager dans le programme SARE pour début 2021, dont 9 en s'appuyant sur le SURE.

Etat de déploiement du SARE fin 2020 et d'adhésion au SURE



Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise

ODD																
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Chantiers d'insertion – Contribution maintien pollinisation - Valorisation de la pratique sportive et récréatives – Actions pédagogiques – Infrastructures pour les mobilités actives (vélos, marche) alternatives aux transports motorisés – Préservation et valorisation de la biodiversité - Réserve de biosphère (patrimoine d'enjeu planétaire, éco-tourisme, agriculture responsable, coopération et expertise internationale)															



Les espaces naturels offrent à tous des services tels que l'épuration de l'eau et de l'air, la régulation des inondations... Ils sont le support indispensable de nombreuses filières d'excellence en Seine-et-Marne : agriculture et agroalimentaire (pollinisation par les insectes), écotourisme, cosmétique (molécules extraites des végétaux). La présence d'espaces verts et d'espaces naturels joue un rôle psychosocial de premier plan dans la santé et le bien-être humain. Par sa superficie et sa ruralité, la Seine-et-Marne représente un des bassins majeurs franciliens de biodiversité, les Espaces naturels sensibles (ENS) en étant les ambassadeurs. Cet enjeu s'est matérialisé sous la forme d'une politique ENS revisitée en 2017 qui s'articule suivant deux axes :

- valorisation des ENS par l'amélioration qualitative et quantitative de l'accueil du public, la diversification des activités, la gestion et l'entretien,
- accompagnement des territoires pour le développement des ENS communaux et intercommunaux.

Des espaces naturels sensibles préservés et valorisés

Le succès de la stratégie de revalorisation

La politique ENS est une compétence obligatoire des Départements. En Seine-et-Marne, la politique départementale a permis de maintenir la préservation des paysages et des milieux naturels de 98 sites. Le Département gère 63 sites, dont 22 sont aménagés pour l'accueil du public. 10 sites sont gérés par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV) et 25 par des Communes. Ce sont plus 7 000 hectares d'espaces naturels qui sont ainsi préservés et valorisés en Seine-et-Marne.

Le Département a engagé une stratégie de revalorisation qui prend appui sur 10 ENS ambassadeurs. Elle s'articule autour de 3 objectifs :

- renforcer la visibilité des ENS et de l'action départementale,
- diversifier les usages pour attirer de nouveaux publics à l'intérieur des sites
- favoriser l'augmentation de la fréquentation.

Situation des 10 ENS ambassadeurs

Les ENS Ambassadeurs retenus dans le cadre de la stratégie d'interprétation



ENS Ambassadeur :

ENS à dominante nature remarquable

- 1 Le marais d'Episy
- 2 Les Olivettes
- 3 La Plaine de Sorques

ENS à dominante patrimoine et culturelle

- 1 Le bois de la Barre
- 14 Le tuf de La Celle
- 2 La butte de Montassis

ENS à dominante récréative

- 15 Le val du Haut Morin
- 17 Le parc de Livry

ENS à dominante loisirs sportifs

- 10 Le chemin des roses
- 11 Le bois de La Rochette

- Réseau Ferré - LGV
- Réseau Ferré
- Autoroute
- Réseau routier



En 2020, les travaux concernant 4 ENS ont été finalisés : bois de la Barre (thème « Patrimoine et culture », en lien avec l'exploitation de la pierre meulière qui a marqué le site), marais d'Episy (thème « nature remarquable », en lien avec les richesses de cette zone humide exceptionnelle), parc de Livry (thème « récréatif », en lien avec l'esprit familial du site et la variété des ambiances), et butte de Montassis (thème « Patrimoine et culture », en lien avec la riche histoire du site lors de la première guerre mondiale). De nouveaux aménagements et nouvelles animations sont venus compléter l'existant : outil numérique « Balades branchées » complété de circuits familiaux et une version en anglais, aires de stationnement, pose de panneaux pédagogiques et ludiques, bornes d'orientation, réfection de sentiers... Les promenades au cœur des ENS sont aussi l'occasion de diffuser auprès des visiteurs des bonnes pratiques pour préserver le patrimoine naturel : sensibilisation aux actions « 0 déchet », lutte contre les dépôts sauvages... L'année 2021 marquera la fin du programme de revalorisation des 10 ENS ambassadeurs lancé en 2018 avec des aménagements prévus sur les sites des Olivettes, du Chemin des Roses, du tuf de la Celle, de la plaine de Sorques, et du Val du Haut-Morin.

Par ailleurs, 9 communes ont été accompagnées pour le développement de leur ENS communal, et 7 dossiers d'acquisition et aménagement d'ENS ont été soutenus financièrement.



2^{ème} édition des RTD des ENS à Blandy-les-Tours

Dans la continuité de sa politique ENS, le 9 octobre 2020, s'est tenue à Blandy-les-Tours la 2^{ème} rencontre technique départementale (RTD) des ENS. Son objectif était de diffuser les bonnes pratiques de prise en compte des milieux naturels dans la gestion des territoires, aux communes qui portent des ENS. Ce sont 26 communes et EPCI qui sont concernés par un ENS communal sur le territoire. Une cinquantaine de participants était au rendez-vous. Après l'exposition d'un panorama des ENS de Seine-et-Marne, il a été présenté :

- le dispositif départemental d'aide aux communes,
- les stratégies foncières au sein des ENS,
- les outils de gestion et de valorisation des ENS,
- les perspectives pour l'animation du réseau des ENS de Seine-et-Marne.

Les ENS ont connu des pics de fréquentation importante, pendant et à la sortie du confinement, témoignant de l'importance de ces espaces naturels de proximité, pour la population en quête d'espace et de grand air.

De nombreuses incivilités et infractions sont à déplorer sur les sites, nécessitant un rapprochement avec la police.



Un nouveau décret pour renforcer la protection des espaces naturels face aux incivilités

Le décret n° 2019-1381 du 17 décembre 2019 portant diverses mesures relatives aux contrôles et sanctions en matière de police de l'environnement permet l'assermentation des fonctionnaires ou agents publics des collectivités territoriales chargés de la protection des espaces naturels. Il permet ainsi aux agents de constater les infractions relatives à la circulation des véhicules à moteur et à la faune et à la flore protégées, et de sanctionner le contrevenant (amende). Des programmes de formation seront à mettre en place.

Le patrimoine naturel, vecteur d'insertion par l'emploi

Afin d'aménager les ENS, le Département promeut la mise en œuvre de chantiers d'insertion, dans ses marchés pour un retour à l'emploi des plus défavorisés ou des personnes en situation de handicap. Le Département travaille en partenariat avec des associations et des entreprises (INITIATIVES 77 notamment).

Le PDIPR, un dispositif de taux bonifié efficace pour renforcer la prise en compte de la biodiversité et la Trame Verte et Bleue

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements. Le Département a approuvé par délibération son premier PDIPR en 2011. Le PDIPR garantit une pérennité et continuité des sentes et chemins ruraux, utilisés pour les randonnées de loisirs, les promenades familiales, favorisant la découverte du patrimoine naturel et vernaculaire.

Le Département pratique une politique d'aides aux Collectivités pour le maillage de ce réseau, avec bonification lorsque les Communes incluent dans leur projet des actions favorables à la biodiversité (réouverture de chemins, restauration de mares, milieux humides, plantation de haies, pollution lumineuse...), à l'adaptation au changement climatique (désimperméabilisation) ou quand elles mettent en œuvre leurs projets en partenariat avec des chantiers d'insertion ou les enfants de la commune (taux de base de 30% pouvant être bonifié jusqu'à 80%).

Le linéaire de sentiers inscrits au PDIPR continue d'augmenter : 6 613 km en 2020 (+ 62 km par rapport à 2019), composés d'itinéraires de Petite Randonnée (PR) et de Grande Randonnée (GR) créés par le Coderando77, et également de chemins non balisés. 9 dossiers de subvention ont été acceptés, pour un montant de 189 000 €. Tous les dossiers ont pu bénéficier de taux bonifiés, 4 à hauteur de 60 % et 5 à hauteur de 80 % soit le maximum, reflétant l'engagement des territoires en faveur de la biodiversité.

Rétablissement de la passerelle de Soignolles avant et après travaux (2020)



La réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

La réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais est située à cheval sur les départements de Seine-et-Marne (environ deux-tiers de sa surface) et de l'Essonne. Situé près de Paris, ce territoire concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés et une zone urbanisée, en faisant un territoire d'expérimentation du développement durable.

Désignée en 1998, elle fait partie des 14 réserves de biosphères de France, pour y exercer le programme scientifique intergouvernemental l'Homme et la Biosphère, lancé en 1971 par l'UNESCO. Elle a un rôle de coordination, de mise en réseaux des acteurs, apporte des outils pour le développement durable, un Conseil scientifique, une meilleure communication et une vulgarisation du savoir et des expériences.

En 2020, la Réserve a poursuivi l'élaboration de son dossier pour le renouvellement de son titre (examen périodique UNESCO), qui devrait permettre de changer de paradigme : la Réserve est avant tout un territoire avec l'ensemble des acteurs concernés par le Développement durable et la Biodiversité. Le résultat de l'examen est attendu pour septembre 2021.

L'année 2020 a été également consacrée à redéfinir la communication de la Réserve (logo, éléments de langage, charte graphique, vidéos...). Elle a lancé son trophée des Réserves de biosphère, décerné dans le cadre d'un concours, qui expose et met en avant les initiatives originales d'acteurs locaux afin d'en faire la promotion. Celles-ci doivent porter sur la gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre les changements climatiques et plus généralement des actions en faveur d'un développement durable. Il crée l'opportunité d'engager la mise en place d'échanges et de partenariats pour favoriser l'organisation en réseaux.



Le plan départemental de l'eau : une politique concertée et installée pour une gestion qualitative et quantitative de l'eau

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise

ODD	1	2	+	+	5	++	7	8	+	++	+	+	+	14	++	+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Aide limitant l'impact des projets sur le prix de l'eau - Qualité sanitaire de la ressource en eau potable (captages, Zéro phyto) et analyses du laboratoire – Sensibilisation/Partage connaissances (site de l'eau, observatoire de l'eau, éducation au développement durable) – Gestion durable des ressources en eau – Efficacité énergétique des STEP – Soutien aux travaux publics en période de crise – Gestion des réseaux Eau - Ingénierie et soutien financier au service des collectivités (AEP, STEP, réseaux, cours d'eau) - Gestion du risque inondation (EP) - Amélioration et valorisation des milieux aquatiques et humides – Transparence des politiques (site et observatoire de l'eau)															

Une démarche fédératrice engagée depuis 12 ans, prolongée jusqu'en 2024

Le Département a engagé depuis 2006 une démarche innovante et concertée ayant permis d'obtenir des accords consensuels sur les solutions techniques, les financements et les actions régaliennes associées, en lien avec les enjeux « eaux » pour la Seine-et-Marne, dans toutes leurs dimensions (alimentation en eau potable, assainissement, milieux aquatiques, et risque inondation). Elle s'est traduite dans le Plan départemental de l'eau (PDE), associant le Département, l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'Agence régionale de santé (ARS), l'Association des Maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne, la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, et la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, ainsi que 14 autres partenaires dont l'action est territorialisée ou relative à une thématique particulière. Seuls l'Agence de l'eau et le Département disposent de programmes de soutien financier couvrant la quasi-totalité des actions menées par les collectivités dans le domaine du petit et du grand cycle de l'eau.

Le PDE est dans son troisième cycle de vie (PDE 3 2017-2021), prolongé jusqu'en 2024, pour sa bonne articulation avec le XI^{ème} Programme 2019-2024 de l'AESN, qui en est le principal financeur. Pour le Département, il constitue le socle de financements de services d'animation et d'assistance auprès des collectivités, en étant considéré comme l'équivalent d'un Contrat de Territoire Eaux et Climat (CTEC) vis-à-vis des actions menées par le Département

Les schémas départementaux assainissement eaux usées (SDASS EU) et eaux pluviales (SDASS EP), outils opérationnels du PDE, constituent une particularité de l'action départementale. Ce sont des outils stratégiques qui priorisent les efforts d'investissement à mener d'une part pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement collectif sous maîtrise d'ouvrage publique et d'autre part pour la gestion des rejets par temps de pluie. Le SDASS EU n°2 cible 45 systèmes d'assainissement prioritaires dont les travaux de mises aux normes devront être initiés au plus tard en 2022. Le SDASS EP cible 28 communes prioritaires. En 2020, 16 % des projets du SDASS EU restaient encore à initier (20 % en 2019), témoignant d'une bonne dynamique, et 55 % des projets du SDASS EP.



Un impact possible de la crise sanitaire sur la gestion des boues de STEP

Avec la crise sanitaire et l'entrée en zone d'exposition à risque du Département de Seine-et-Marne le 15 mars 2020, un arrêté ministériel en date du 30 avril 2020 a précisé les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux résiduaires urbaines pendant la période de COVID. S'appuyant notamment sur un avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), c'est un principe de précaution qui a été retenu. Le texte interdit jusqu'à nouvel ordre l'épandage agricole de boues produites après le 15 mars 2020 qui ne respectent pas les critères d'hygiénisation requis et demande une surveillance complémentaire qui porte sur différents paramètres suivant que les boues soient compostées ou pas. Ce texte et cette crise peuvent impacter sur le long terme les choix de filières de traitement des boues d'épuration faits par les collectivités et renforcer des craintes du secteur agricole vis-à-vis d'un retour au sol des boues d'épuration pour une valorisation agricole (65% du tonnage de boues produites en Seine-et-Marne concerné en 2019 contre 97% en 2008) par épandage direct ou après compostage. Cela pourrait impliquer sur le long terme une augmentation de la part de boues incinérées (actuellement 29% du gisement Seine-et-Marnais).

En 2020, 52 M€ d'euros d'aides, tous financeurs confondus, ont été alloués, soit +25 % par rapport à 2019, et ce malgré un contexte rendant l'émergence et le suivi des projets plus difficile (crise sanitaire et élections municipales).



Le confinement a eu un impact très important sur les différents projets soutenus par les partenaires du PDE, avec des interruptions ou reports ayant eu des conséquences économiques majeures pour les collectivités, les industriels ainsi que les entreprises du secteur. Ces impacts se sont faits ressentir sur toute l'année, même après la levée du confinement.

Face à cette situation très particulière et en raison des difficultés économiques qui pouvaient en résulter, des mesures ont été mises en place : engagement des financeurs à prendre en compte certains surcoûts, assouplissements des règles du XI^{ème} programme de l'AESN en mettant en place dès fin juin un plan de reprise par redéploiement de budgets existants sur certains projets, amélioration des taux de financement de l'AESN, soutien du Département à la relance des travaux publics avec un financement supplémentaire pour le volet assainissement (1 M€). Certains dossiers déposés par les communes ont bénéficié du plan de reprise lors des dernières commissions d'aides.

Des actions sont menées pour la préservation des ressources en eau : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions agricoles sur les aires d'alimentation de captage, promotion du Zéro phyto avec 65 % communes avec cette approche en place et 27 nouvelles communes récompensées par le trophée ZERO

PHYT'Eau –maintien du zéro phyto depuis au moins 2 ans (154 communes récompensées en cumulé).

Nombre de Trophées ZÉRO PHYT'Eau cumulés



La sensibilisation aux problématiques de la gestion et de la préservation de la ressource en eau, l'acquisition et le partage des connaissances

Un site internet grand public et un observatoire dédiés à l'eau

Mis en place dans le cadre du PDE 1, le site de l'eau a pour objectif de faciliter la diffusion et la compréhension par les Seine-et-Marnais des informations sur l'eau afin de les inciter à modifier leurs comportements.

Le site de l'eau donne accès à l'Observatoire de l'eau qui a pour objectif d'une part de développer et diffuser la connaissance sur l'eau en Seine-et-Marne (qualité, quantité, rivières, nappes phréatiques, réglementation, sécheresse, inondation, prix de l'eau...), et d'autre part de suivre le PDE (mise en place et suivi d'indicateurs pertinents). Des actions d'éducation durable sur le thème de l'eau sont proposées aux collègues et lors d'évènements publics (tenue de stand, animations...).

Une ingénierie départementale pour le suivi de la qualité des eaux

Le Département apporte aux collectivités un conseil technique et une expertise en lien avec l'eau au sens large, afin de les accompagner dans leurs projets. Ce service d'ingénierie territoriale, intégré à l'offre de services proposée par le GIP ID 77, propose un appui dans le contrôle de la qualité de l'eau (souterraine, superficielle, baignade, eau potable, eaux chaudes sanitaires, rejets des stations d'épuration), les analyses étant réalisées par le Laboratoire d'analyse départementale. Le laboratoire suit également la qualité des eaux de consommation et des eaux chaudes sanitaires dans les bâtiments du Département (surveillance des légionnelles).

Cette animation territoriale participe à la préservation de la ressource en eau et des milieux, et s'inscrit également dans des démarches d'accompagnement des collectivités en matière de gouvernance et d'organisation territoriale des services d'eau et d'assainissement.

Par ailleurs, le Département coordonne un réseau de suivi des petits cours d'eau (Réseau d'intérêt départemental –RID), se positionnant ainsi en complémentarité des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de l'État suivant les grands cours d'eau. C'est un outil d'aide à la décision pour la définition du contenu des plans et schéma stratégique, et notamment le PDE, en permettant d'en assurer le suivi et l'application concrète au sein des territoires. Ce suivi fait aussi l'objet d'une communication auprès des Seine-et-Marnais via le site de l'eau.





Des résultats encourageants sur la présence des substances antibiotiques dans l'eau

Dans le cadre du suivi des cours d'eau, un zoom complémentaire sur la présence et concentrations des antibiotiques dans les cours d'eau seine-et-marnais a été restitué en 2020, dans un des rapports de l'observatoire de l'eau. L'analyse des données sur 41 points de mesure est plutôt encourageante. Les 7 molécules étudiées sur la période 2016 à 2019 sont peu retrouvées et à des concentrations faibles, ne semblant pas a priori avoir d'impact environnemental significatif sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.



Les missions d'animation nécessitent un grand nombre d'Équivalents temps plein (ETP). En 2020, 34,8 ETP ont été soutenus financièrement par l'AESN pour toute la Seine-et-Marne, dont environ 12,5 ETP pour le Département. Ce soutien, qui reste élevé, poursuit néanmoins sa diminution (39 en 2019) constatée depuis 2017, en lien avec la mise en œuvre du XI^{ème} programme de l'AESN qui a fait évoluer ses règles.

Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

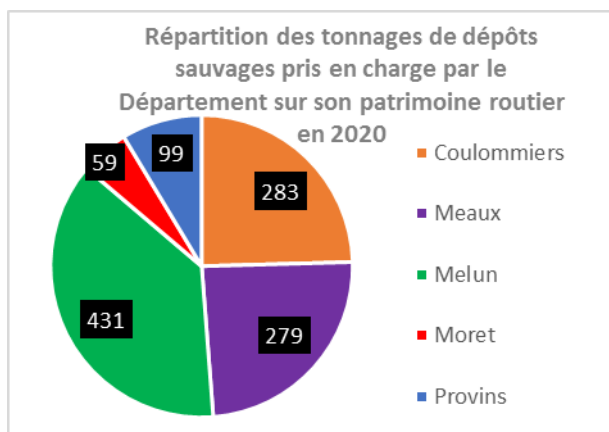
- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD				+								+				
	Collecte des dépôts sauvages pour sécurisation des usagers des RD - Soutien aux actions d'EDD sur le thème des déchets – Lutte contre la pollution des milieux naturels continentaux et marins, l'atteinte à la biodiversité, les risques pour la santé – Consommation responsable															

Depuis plusieurs années, le Département a fait de la lutte contre les dépôts sauvages un axe de sa politique en matière de préservation et reconquête du cadre de vie des habitants, et de prévention des pollutions (terrestres et aquatiques). De plus, les dépôts sauvages sont autant de déchets échappant à la valorisation et sa fiscalité.

Des actes d'incivilité sur le domaine public départemental difficiles à enrayer

En 2020, ce sont plus de 700 000 € qui ont été dépensés pour plus de 1 150 tonnes ramassées par le Département le long de son patrimoine routier (tonnage proche de celui de 2018, après un tonnage de 2019 historiquement au plus bas depuis 2011 où il avait baissé à 849 tonnes). Ce budget inclut le temps passé par les agents des routes, équivalent en 2020 à 10 ETP.



Le Département investit dans des aménagements dits de « neutralisation » des bords de route pour empêcher physiquement le stationnement ou l'accès des véhicules susceptibles d'abandonner des déchets : près d'1 M€ ont ainsi été investis depuis 2017.

Des dépôts sauvages sont également collectés sur les ENS (25 m³ et 3 tonnes en 2020), mobilisant l'équivalent d'1 ETP.

Des actions de sensibilisation du grand public et de nouveaux partenariats

La problématique des dépôts sauvages est devenue sociétale. En réponse à l'enjeu de sensibilisation et communication du grand public, le Département soutient les acteurs engageant des actions de cette nature, notamment les opérations de « nettoyage de la nature ».



La loi AGEC a modifié le cadre réglementaire concernant les dépôts sauvages :

- Extension des habilitations (aux agents mentionnés à l'article L. 130-4 du code de la route ainsi que des agents des collectivités territoriales) sur les constats d'infractions relatives aux déchets ;
- Modification des amendes et contraventions ;
- Obligation d'intégration des modalités d'enlèvement et des coûts dans les devis BTP (et jardin). Bordereau dans l'installation de collecte, pour l'entreprise réalisant les travaux ;
- Autorisation de constats par la vidéosurveillance.

En 2020, le Département a contribué aux financements de 10 actions de ramassage et/ou de sensibilisation, pour un montant total de 20 675 €. Associé au Lion's Club, il promeut l'évènement « Seine-et-Marne Propre – Défi pour l'environnement », en relayant la campagne de communication sur des abribus des routes départementales (pour près de 13 000 €), en participant aux réflexions et à l'organisation, et en encadrant la sécurisation des sites longeant les routes départementales. L'opération a rassemblé sur le week-end du 14 mars plus de 3 300 volontaires pour environ 430 m³ de déchets ramassés, avec notamment 42 points de ramassage organisés par le SMICTOM de la Région de Fontainebleau (opération ForêtBelle).



Un effet « déconfinement » a été observé dans les ENS, avec en parallèle de l'augmentation de la fréquentation, une augmentation des déchets abandonnés sur place au cours de l'été. Le Département a publié début juin sur son site grand public (et interne) un article alertant sur l'abandon de déchet dans les espaces naturels sensibles, notamment les masques chirurgicaux.

Depuis fin 2020, le Département est en réflexion avec la DDT77 pour améliorer l'efficacité de ses actions territoriales (en propre voire en partenariat) en réponse à cette problématique.

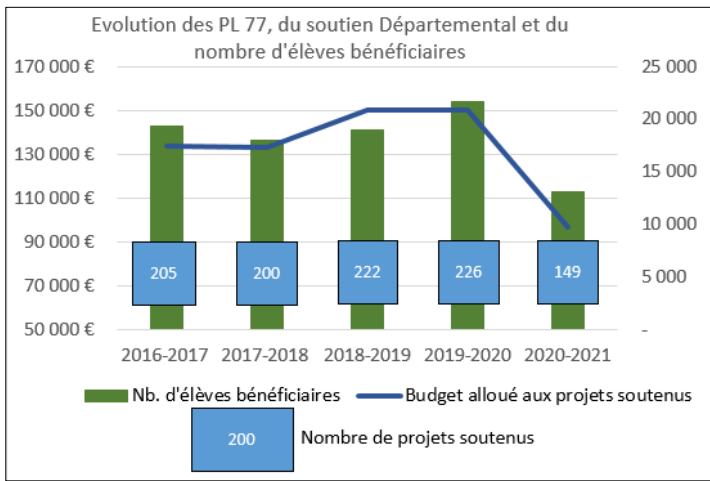
Une éducation au développement durable maintenue malgré la crise sanitaire

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Animation "bien-manger" cantines collège – Parcours collégien : Projets locaux sur tous thèmes ODD, Collège Nature... – Co-construction des politiques publiques															

La sensibilisation du jeune public, futurs citoyens et vecteur de sensibilisation de la famille, est un levier important pour l'amélioration des comportements. Dans ce contexte, le Département a mis en place deux dispositifs à l'attention des collégiens, en lien avec sa compétence en matière de gestion des collèges publics. Ces dispositifs contribuent à aider les collèges dans leurs propres démarches de développement durable, consacrées par un label national dédié « Éducation au Développement Durable », attribué à un nombre croissant de collèges publics de Seine-et-Marne.



Le dispositif Projets Locaux 77 (anciennement « Projets Éducatifs 77 ») permet à des projets présentés par les collèges d'être financés par le Département. La mise en œuvre de ces projets contribue à l'éducation au développement durable des collégiens. En outre, ils abordent pour la plupart d'entre eux des sujets en lien avec les ODD : environnement (biodiversité, déchets, énergies renouvelables...), éducation à la citoyenneté, éducation à la santé et au vivre ensemble, éducation artistique et culturelle, découverte des

métiers. Pour l'année scolaire 2020-2021, le nombre de projets soutenus et le budget alloué ont diminué de façon importante par rapport à l'année précédente, en raison de la crise sanitaire.

Le dispositif « Collège nature » vise à favoriser la découverte active des ENS et par leur rôle de support d'actions éducatives, à sensibiliser les collégiens à l'environnement (biodiversité, déchets, changement climatique...) et à favoriser leur découverte active des ENS. Il repose sur un accompagnement technique d'un projet pédagogique mené par les professeurs. Il donne accès au concours « Collège nature », qui récompense l'engagement des collégiens dans le dispositif et valorise leurs actions réalisées.

Les mesures gouvernementales prises au titre de la crise sanitaire ont entraîné l'annulation du concours collège nature 2019-2020, des animations et des sorties en Espace Naturels Sensibles au dernier trimestre scolaire 2019-2020. Les candidatures des collèges au dispositif Collège Nature pour l'année scolaire 2020-2021 ont été sélectionnées en priorisant les établissements les plus concernés par ces annulations. Les animations et sorties en Espaces Naturels Sensibles annulées seront reconduites en 2021 pour les établissements en exprimant le souhait.

En 2020, la 3^{ème} édition du dispositif Collège Nature a intégré le Parcours Collégien, et s'est vue renforcée par une convention d'animation du Département avec deux structures animatrices supplémentaires : La Ligue protectrice des oiseaux (LPO) et l'Association pour la valorisation des espaces naturels (AVEN) du Grand Voieux.

Sur l'année scolaire 2020-2021, 501 élèves de 13 collèges inscrits au dispositif ont bénéficié de 67 animations. 13 collèges ont été retenus pour l'année scolaire 2020-2021 du dispositif collège nature. Des campagnes d'animation autour des enjeux de santé par l'alimentation, sur les temps de restauration collective, sont aussi proposées chaque année aux collégiens.

Des animations aux approches transversales toujours plus variées à destination des collégiens

Une dizaine d'animations ont été réalisées par l'association TçPç en partenariat avec le Département, à destination des écoles des communes de Chartrettes et Livry. Les élèves y ont imaginé des récits poétiques sur la faune et la flore, qui ont servi pour la réalisation d'un jeu de cartes et comme messages pour des ateliers de gravure minérale.

Pour 2021 est prévue une mission de service civique dans le cadre du parcours collégien. Ce dernier comporte des outils mis à disposition des collèges pour enrichir et compléter les temps de classe, déclinés en 4 axes : Citoyen numérique « des outils pour réussir » et « comprendre le monde d'aujourd'hui » ; Collégien citoyen « Anti gaspi » ; Collégien épanoui « Mieux manger et se dépenser ».



Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Prévention risque auditif – Éducation artistique et culturelle – Actions culturelles sur le thème de l'emploi (médiathèque), de la place des femmes dans la création / actions sur le genre (médiathèque, Musées) - Mise en ligne des Archives départementales – Réduction des inégalités d'accès à la culture - Valorisation du patrimoine culturel – Musées : Eco-gestes et pratiques durables des Musées, éducation au développement durable – Accès à l'information (médiathèque)															

Les droits culturels, le patrimoine, la diversité et la créativité sont des composantes centrales du développement humain et à son épanouissement. Du patrimoine culturel aux industries culturelles et créatives, la culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

La politique culturelle du Département fixe des objectifs en lien avec le développement durable :

- réduire les inégalités territoriales,
- garantir une démarche culturelle territoriale qui associe et s'adapte à tous les acteurs,
- décliner culture et éducation, avec des actions ciblées pour les collèges,
- renforcer les partenariats avec l'État, la Région, l'Europe.

Des critères d'analyse des demandes de subventions ont été définis en cohérence avec ces orientations, pour l'ensemble des dispositifs de soutien.

Des aides spécifiques pour aider les acteurs de la culture pendant la crise COVID

Le Département accompagne le développement culturel, pour tous et dans tous les territoires, en proposant divers outils des territoires : contrats triennaux de développement culturels pour le suivi des acteurs locaux de la culture et le développement d'équipements (2 nouveaux contrats signés en 2020, soit 6 contrats depuis 2017), dispositif de soutien à l'investissement culturel dédié aux équipements à rayonnement territorial ou local (8 structures associatives et EPCI soutenus, dont 2 scènes nationales).

En plus de ces outils et pour répondre à la situation particulièrement difficile pour les acteurs de la culture confrontés à la crise sanitaire, le Département a mis en place en 2020 2 dispositifs spécifiques :

- aide pour les acteurs culturels associatifs (une soixantaine d'associations soutenues – 500 000 €),
- aide pour l'exploitation cinématographique (22 cinémas, 400 000 €).

La poursuite des actions de soutien est prévue pour 2021.

Grâce aux outils numériques, les établissements d'enseignements artistiques et les compagnies artistiques ont pu maintenir leurs actions éducatives et culturelles (cours en visio, ressources numériques...), et certains festivals ont pu avoir lieu (festival « Séries Séries » organisé en 100 % numérique avec des conférences, visionnages...).



Le fonds de soutien aux acteurs associatifs a permis de soutenir des acteurs fragiles pour lesquels l'annulation de l'évènement porté, les frais engagés, entraînaient des difficultés de trésorerie mettant en péril l'association. Le soutien s'est traduit par la prise en charge de 20 % du déficit, 20 % des pertes de billetterie ou 20 % d'un projet de relance, plafonné à 30 000 € par bénéficiaire.

Une ouverture à la culture pour tous, et un patrimoine local et historique valorisé



En 2020, le Festival du patrimoine, qui vise à faire découvrir de nouveaux itinéraires culturels, au-delà des grands sites déjà très connus (Provins, Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte), n'a pu avoir lieu, en raison de la crise sanitaire. Dans ce contexte, le Château de Blandy, point d'entrée de ce festival, a développé des animations numériques qui ont permis de maintenir le lien avec le public fidèle, tout en leur donnant l'occasion de découvrir de nouvelles expériences.

Plus globalement en lien avec sa politique de valorisation du patrimoine, le Département apporte son soutien aux associations développant des activités de valorisation du patrimoine seine-et-marnais dans les domaines historiques, archéologiques et patrimoniaux. 41 associations ont été aidées en 2020, à hauteur de 83 200 €.

Les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) se sont poursuivies en 2020, malgré la crise sanitaire, renforcées par la convention d'objectif passée avec le Réseau des musiques actuelles en Ile-de-France (RIF). Des projets sont développés auprès des scolaires, notamment collèges, et de publics prioritaires : Prix départemental de la chanson Tremplin#77 complété en 2020 d'ateliers de création artistique dédiés aux collégiens, Route du Jazz (valorisation des jeunes talents), Contrat de filière (diagnostic sur les musiques actuelles), accompagnement des allocataires du RSA vers la culture, résidences d'artistes avec l'organisation de rencontres entre scolaires et artistes, prévention du risque auditif (spectacle pédagogique « Peace and lobe »...)... Le dispositif d'EAC expérimenté en 2019 avec 4 collèges a été étendu à 3 nouveaux collèges.

Le Département a adopté en 2020 son Schéma de développement de la lecture publique, qui a pour objectif de réduire le déséquilibre de l'offre constaté sur le Département par un maillage équitable du territoire de médiathèque de proximité. Il repose sur 3 axes :

- l'équité d'accès sur le territoire seine-et-marnais,
- des médiathèques jouant pleinement leur rôle d'inclusion et d'ouverture vers les publics (y compris vers des publics empêchés, tels que les centres pénitentiaires),
- la Médiathèque départementale positionnée comme organisme expert au service des territoires.

Le Schéma s'inscrit par ces 3 axes dans un développement durable des territoires, et prévoit également de mettre en œuvre et diffuser des pratiques durables dans le fonctionnement des médiathèques du réseau (déplacement, tri des déchets, critères dans les marchés publics...). D'autres actions pour inciter au développement durable sont prévues pour 2021 : bonus écologique aux EPCI faisant l'acquisition d'un véhicule électrique pour leur réseau de lecture publique (politique contractuelle), parcours de formation sur le développement durable à l'attention bibliothécaires du Département.

La Médiathèque intègre la question de l'emploi dans ses fonds et projets de service, ainsi que la mise en lumière des femmes dans la création et la pensée d'aujourd'hui (invitation dans les collèges, résidence d'artistes).





Les archives départementales, support de diversification d'une offre éducative et culturelle accessible à tous

Le projet scientifique et culturel des Archives départementales de Seine-et-Marne met l'accent, de manière volontariste, sur une offre éducative et culturelle variée, une approche favorisant les échanges avec l'Éducation Nationale, les structures culturelles du Département et les partenaires associatifs. Les Archives départementales s'attachent à :

- identifier les Archives en tant qu'acteur majeur des commémorations départementales (conception d'une exposition et d'une brochure imprimée dans le cadre du 75e anniversaire de la Libération de la Seine-et-Marne, réflexion en vue du bicentenaire de la mort de Napoléon Ier),
- diversifier la programmation culturelle, par la conception d'une offre destinée à toucher de nouveaux publics, en positionnant les archives comme un tiers-lieu culturel, susceptible d'accueillir des manifestations relevant de l'animation culturelle, tout en préservant une programmation archivistique plus classique.

Des outils sont développés pour valoriser le patrimoine et l'histoire de la Seine-et-Marne et en faciliter l'accès, et déployer une activité culturelle dans des territoires éloignés et ruraux. Ces mises à disposition et animations, lorsqu'elles ont pu avoir lieu en 2020, ont fait l'objet de dispositifs de prévention (désinfection avant et après utilisation) :

- prêt gratuit du Mobil'Histoire77, espace de découverte de l'exposition itinérante sur l'histoire du département « Nous les Seine-et-Marnais, histoire d'une population en mouvement », destiné aux collégiens, et également empruntable par d'autres structures (maisons de retraite, associations, bibliothèques...);
- prêt de malles et d'expositions itinérantes (19) pour des activités pédagogiques et ludiques sur l'histoire, l'art ou la géographie, à destination des scolaires et d'un public adulte;
- 10 ateliers pédagogiques sur la découverte de l'histoire à l'attention du jeune public avec une forte participation des scolaires, des ateliers « familles » pour les vacances scolaires, des ateliers de méthodologie (« Aide à la recherche ») à destination des chercheurs;
- conférences historiques (Les Rendez-vous du mardi, les Rendez-vous de l'histoire) à l'attention du grand public, sur le site des Archives départementales, avec un partenariat avec la Médiathèque de Meaux et le musée de Provins et du Provinois pour une programmation accessible au public du nord et de l'est Seine-et-Marne, et un nouveau partenariat avec le Musée Bossuet de Meaux pour 2021.



De futurs locaux des Archives sous le signe du développement durable

Désireux d'apporter une réponse globale à des problèmes bien identifiés de conservation, le Département souhaite s'engager dans la construction d'une extension du bâtiment sur son terrain actuel (horizon 2024), chantier qui sera suivi d'une réhabilitation du bâtiment existant (horizon 2028). Un premier jury d'architecture s'est réuni en 2020. Ce projet constituera l'opportunité de mettre en œuvre une réflexion sur l'avenir de cet équipement, l'amélioration des performances énergétiques de celui-ci et la mise en œuvre d'un tel chantier sous l'angle des objectifs de développement durable (environnement, gouvernance, emploi).

Les ressources des Archives départementales sont mises en ligne sur un site internet dédié, avec chaque année de nouvelles mises à disposition. Le site répond à plusieurs objectifs : accès au plus grand nombre, soutien aux territoires (informations pratiques et réglementaires...), conservation des documents anciens et/ou très consultés. En 2020, le site a fait l'objet d'une migration pour une utilisation plus fluide et ergonomique, de nouvelles améliorations étant prévues pour 2021 (révision du rubriquage...).

Des musées départementaux inclusifs, développant l'Éducation au développement durable (EDD) et des pratiques écoresponsables



5 musées départementaux (Musée des peintres de Barbizon, Musée-jardin Bourdelle, Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, Musée de la Seine-et-Marne, Musée Stéphane Mallarmé) forment un ensemble d'une grande richesse et d'une grande diversité de collections : Beaux-arts, Préhistoire, musée de société, maison d'écrivain, jardin de sculptures. Ils sont ouverts à la création contemporaine, au spectacle vivant et aux questions de société à travers une programmation artistique variée, et participent aux grands évènements nationaux : Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine...

Les musées se positionnent comme des équipements de proximité dans des territoires souvent ruraux où il y en a peu, et complémentaires à l'école. Ainsi, les scolaires peuvent représenter jusqu'à 70% du public accueilli au Musée de la Seine-et-Marne. Ils développent de plus en plus des animations en matière d'Éducation à l'environnement et au développement durable.

Certains mettent en place de façon plus ou moins installée et étendue des éco-gestes et bonnes pratiques (gestion écologique des parcs et jardins, consommation durable...), des animations intégrant les questions de genre et d'égalité des sexes. Une réflexion est menée par le Musée de la Seine-et-Marne pour intégrer une thématique développement durable dans son Projet scientifique et culturel. Il prévoit notamment, de réutiliser ou recycler les matériaux des expositions temporaires une fois démontées.

Inclusifs, ils sont gratuits pour une grande partie du public, et bénéficient tous du label « Tourisme et handicap ». Le Musée de la Seine-et-Marne est particulièrement exemplaire, étant accessible aux 4 familles de handicap. Un projet est à l'étude pour mettre aux normes « personnes à mobilité réduite » le jardin pédagogique du musée.

Le Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, situé à proximité de l'Eurovéloroute n°3, dit Scandibérique, est labellisé « Accueil vélo », qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.

La crise sanitaire a freiné la fréquentation des musées. Toutefois, les propositions d'animations numériques (expositions et visites virtuelles, visites guidées à distance) ont montré leur capacité d'adaptation, tout en permettant de toucher de nouveaux publics géographiquement éloignés ou empêchés (par exemple, 3 000 visiteurs virtuels du Musée de la Préhistoire entre juin et septembre 2020). La période a aussi été mise à profit pour réaliser des aménagements ou valoriser certaines pièces dans les musées de Barbizon, Bourdelle et Mallarmé.



Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD			+							+	+	+				
	Soutien au sport vecteur de santé et bien-être - Activités sportives et loisirs inclusives (handicap, jeunes ruraux) - Soutien aux associations sportives et acteurs porteurs de projet d'accueil et d'animation pour les jeunes - EDD - Soutien au BAFA - Activités sportives et de loisirs éco-responsables (CDESI, Charte des 15 engagements)															

Une politique en préparation pour dynamiser l'image « vélo » du territoire

Le contexte sanitaire n'a pas permis le développement des actions engagées l'an passé ou le déploiement de nouvelles actions. Pour autant, les réflexions sur la mise en œuvre d'évènements cyclistes sur le territoire se sont poursuivies tout au long de l'année 2020. En effet, ces pratiques accoutument les habitants de la Seine-et-Marne à la pratique du cyclisme sous toutes ses formes, utile (trajet domicile travail), de loisirs ou sportif. Ces activités ont aussi des effets sur les infrastructures du territoire notamment à travers « le plan

vélo », pour l'aménagement d'un maillage de pistes cyclables. Ce plan adopté par le Département en 2020, a pour objectif d'affirmer la place de la Seine-et-Marne comme « terre de vélo ».

Ainsi, plusieurs évènements sont prévus pour 2021 : « Vélo en Grand », 1^{er} festival vélo en Île-de-France qui se déroulera sur 3 jours en septembre 2021, accueil d'évènements cyclistes nationaux (Championnats de France de l'Avenir) ou internationaux (Tour de l'Avenir)...

La politique « Sport et territoire » propose des soutiens financiers aux associations sportives, pour l'organisation de manifestations sportives et actions en faveur de la jeunesse (subventions d'aide en fonctionnement), et pour les équipements sportifs (subvention d'aide à l'investissement). En 2020, en raison de la crise sanitaire, nombre de manifestations n'ont pu avoir lieu, de même que le dispositif à destination des jeunes « Boost T Vacances ». Les soutiens ont néanmoins été maintenus afin d'aider à la mise en place des protocoles pour le redémarrage des activités (1 218 associations pour environ 916 000 €, et 83 manifestations pour 136 000 €), et un fond spécifique a été mis en place en faveur du maintien de l'emploi sportif. L'aide pour le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) proposée par le Département a bénéficié à 300 jeunes en 2020.

Par ailleurs, les questions d'accessibilité aux équipements et pratiques sportives se posent en termes de valorisation du handisport, facteur d'intégration par la valorisation des capacités des pratiquants. Le Département soutient financièrement l'école de basket en fauteuil de Meaux, unique en France, et l'évènement sportif « Mousquetaires du Val d'Europe » permettant l'accès de tous et la mixité handi-valide pour la pratique de l'escrime de loisir et de compétition. Le Département soutient depuis 2018 le Comité départemental de sport adapté (CDSA). Le CDSA a pour objectif de favoriser la pratique des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap mental, intellectuel et/ou psychique.

Une politique « Sport-nature » éco-responsable

La Seine-et-Marne, véritable poumon vert de l'Île-de-France, dispose d'un environnement patrimonial et naturel remarquable qu'il convient à la fois de protéger et de valoriser.

La renommée mondiale de la Seine-et-Marne, portée notamment par Fontainebleau avec son château et sa forêt, et Disneyland Paris avec son parc d'attraction, doit profiter de ces fers de lance pour mettre en valeur ses nombreux autres atouts, en particulier les possibilités de pratique des sports nature, très présents sur le territoire, pour lesquels il existe une demande sociale forte et croissante. Le développement des sports-nature est donc un axe important de la politique du Département en matière d'activités sportives. Il s'agit également de maîtriser l'impact de l'homme sur un environnement naturel qui peut être considéré comme un « terrain de sport » par certains pratiquants non sensibilisés. En ce sens, la dimension transversale revêt une importance particulière dans le développement des projets « sports, loisirs, tourisme et nature ».

Suivant ce qui est imposé par la réglementation, le Département pilote la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), instance qui réunit les acteurs des sphères sportives, environnementales, touristiques et institutionnelles. Dans ce cadre, le Département promeut un développement maîtrisé des sports de nature, par une approche transversale avec l'ensemble des acteurs qui permet de concilier des intérêts parfois divergents entre usagers d'espaces naturels.



Le Département s'engage pour des pratiques éco-responsables dans ses politiques sportives et de loisirs (vaisselle non jetable ou en carton recyclable, toilettes sèches, produits locaux...). La « Rando des 3 châteaux », évènement phare du Département alliant plaisir de la marche et découverte du patrimoine, est particulièrement exemplaire en la matière. L'éco-responsabilité de l'évènement est un marqueur fort, qui sera encore renforcée dans les éditions à venir : nouvelles actions en application de la Charte nationale des 15 engagements éco-responsables dont le Département est signataire depuis 2019, intégration de personnes suivies par les services sociaux du Département dans les équipes d'encadrement (ravitaillement...).



L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- créer de véritables parcours résidentiels

ODD	+ + + + + + + + + + + + + + + +															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Lutte contre le logement indigne -- Rénovation thermique du parc social Habitat77 (pouvoir d'achat) – Sensibilisation à l'éco-responsabilité (Habitat77) – Habitat inclusif – Aide au maintien dans le logement – Lutte contre la précarité énergétique - Schéma d'accueil des gens du voyage (éducation) - Activités économiques générées par la rénovation thermique + construction du parc social															

Le Département intervient dans le domaine du logement dans le cadre de ses compétences en matière sociale (l'État détient les principaux leviers sur la politique du logement).

Des leviers partenariaux ou pilotés par le Département mobilisés pour lutter contre l'habitat indigne

De nouveaux outils pour un habitat digne et inclusif

Si l'habitat indigne est une problématique moins marquée en Seine-et-Marne que dans d'autres départements d'Ile-de-France, il n'en reste pas moins un sujet très important pour le Département.

Dans la poursuite du 7^{ème} Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), le Département a lancé en 2020 un travail de révision en vue du 8^{ème} plan, en co-pilotage avec l'État, qui se veut partenarial, vivant et évolutif, opérationnel et intégré dans son environnement. Le 8^{ème} PDALHPD est construit autour de 4 grandes orientations : fluidité entre l'hébergement et le logement, coordination du travail social, prévention et lutte contre les expulsions, accompagnement des publics spécifiques. Il doit s'articuler avec l'ensemble des documents stratégiques en vigueur et notamment avec le futur Schéma de l'Habitat (SDH) en cours d'élaboration. À travers l'émanation d'un SDH, le Département se fixe comme ambition, de construire et d'afficher un projet stratégique reposant sur la prise en compte du parcours résidentiel tout au long de la vie de chaque Seine-et-Marnais.

En matière d'habitat inclusif (personnes âgées et handicapées), le Département s'est joint à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le financement de forfaits d'animation de vie sociale suite à un appel à manifestation d'intérêt dédié aux questions de l'habitat inclusif en Ile-de-France. Les premières expériences

sont observées de près tant pour leur mode économique d'équilibre des coûts à la charge des personnes y vivant, que pour leur organisation globale (présence 24/24 ou pas, rôle des bénévoles...).

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026, finalisé, est en cours de mise en œuvre. Il prévoit de renforcer l'insertion sociale de cette population, notamment pour l'accès à l'éducation.

Un Fond de solidarité du logement mobilisé en majorité pour les factures d'énergie

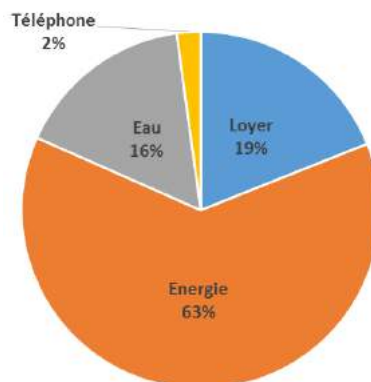
Le pilotage du Fond de solidarité du logement (FSL) est une compétence donnée aux Départements, en partenariat avec la Caisse d'allocation familiale (CAF) et les fournisseurs d'énergie. Destiné au public le plus fragile, le FSL est structuré en 4 axes d'intervention :

- aide individuelle pour éviter la perte du logement et la dégradation de la situation de vie (résorption des impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone),
- aide pour favoriser l'accès au logement, indispensable pour l'insertion sociale et le retour à l'emploi (prêt, caution),
- dispositif de médiation locative pour l'acceptation du locataire par le bailleur
- accompagnement social renforcé lié au logement

Dans ces critères d'attribution, le Département veille à intégrer l'ensemble des ménages les plus fragiles, y compris les « travailleurs pauvres ».

En 2020, on note une baisse importante des demandes, en lien avec le contexte sanitaire. Le nombre de dossiers accordés dans le volet Accès/Maintien dans le logement a légèrement augmenté, pour une enveloppe financière investie dans ces dossiers en diminution. Plus de la moitié du nombre d'aides, demandées comme attribuées, concernent l'énergie. Ce constat souligne l'enjeu de logements plus sobres face au surenchérissement du coût de l'énergie afin de lutter contre la précarité énergétique, et pour lequel le Département agit avec le dispositif Service unique de rénovation énergétique (SURE) et en tant que porteur associé du programme de financement SARE.

Ventilation des aides attribuées au titre du FSL en 2020



...Et aussi... Le Département, acteur engagé dans la transition énergétique pour la Seine-et-Marne

En 2020, un nouveau règlement intérieur, défini avec les partenaires du FSL, va permettre d'aider plus fortement les ménages les plus modestes à accéder et se maintenir dans leur logement, pour une plus grande équité. Il sera applicable à partir de janvier 2021.

Habitat77, acteur sociétal durable, pour un équilibre social de la Seine-et-Marne

Le Département est la collectivité de rattachement d'Habitat77. Cet office public pour le logement social a une vocation historique de bailleur très social, au regard des plafonds de ressources pour avoir accès à un logement. 70% des occupants ont des revenus inférieurs à 60% du plafond de ressources, une fragilité qui induit des problèmes de solvabilité. Habitat77 gère un parc de près de 18 500 logements sur 102 communes Seine-et-Marnaise.

Habitat77 s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de Responsabilité sociale et environnementale (RSE), tant pour accompagner les occupants que pour réduire son empreinte environnementale. Afin de réduire les consommations énergétiques, Habitat77, qui accusait un retard dans la réhabilitation thermique des logements, poursuit en 2020 des travaux de rénovation qui bénéficieront à près de 450 logements d'ici à 2021, une programmation étant déjà établie pour plus de 1 100 logements



pour 2021-2022. Afin de renforcer la capacité d'investissement d'Habitat77, le Département et la Banque des Territoires ont acquis respectivement pour 5 M€ et 13,4 M€ de titres participatif. Cet apport de fonds permet de revoir à la hausse les investissements à réaliser, soit pour la part souscrite par le Département 315 logements réhabilités en plus entre 2022 et 2028, pour un objectif total de 6 000 logements (33 % du parc). Ce programme s'inscrit plus largement dans le plan stratégique de patrimoine 2020-2030, outil stratégique d'investissement pour les 10 prochaines années.

D'autres actions sont mises en place dans le cadre de la démarche RSE : démarche d'achat public durable, projet de développement de l'usage des matériaux biosourcés, animation auprès des locataires orientés vers l'éco-responsabilité, chantier d'insertion...

Le projet de configuration de la Société anonyme de coordination départementale réunissant Habitat 77 et 4 autres organismes de logement social a été approuvé par le Département en 2020. Ce regroupement des organismes de logement social imposé par la loi ELAN (« Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique »), permet au Département de conforter sa politique volontariste en matière d'habitat et de participer à la création d'un outil pertinent au service du logement social à l'échelle de son territoire.



Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Subvention de titres de transport - Accès aux équipements d'enseignements et accès des personnes handicapées aux établissements adaptés (soins, éducation) - Modes alternatifs à la voiture favorable à la santé (sport, moins d'émissions de polluants et GES) - Aménagement et entretien des RD (desserte locale, sécurité des usagers, intégration des enjeux environnement : eau, biodiversité, déchets, bruit...) — Développement économique et accès à l'emploi - Services et dispositifs de transport pour une mobilité inclusive (personnes âgées, handicapées, ruraux) et alternatives à la voiture solo (TC, TAD, co-voiturage, vélo) – Transports en site propre (tram en cours) - Matériaux recyclés et recyclage des matériaux des RD															

La mobilité des Seine-et-Marnais, au cœur d'un des enjeux majeurs d'une démarche de développement durable, constitue un motif d'équité des Seine-et-Marnais, de cohésion et de développement du territoire. En effet, à l'échelle d'un territoire aussi disparate que la Seine-et-Marne, composé d'espaces urbains, périurbains à l'ouest et plus fortement ruraux à l'est, les déplacements sont déterminants pour l'accès pour tous (urbains, ruraux, jeunes, actifs, chômeurs, seniors, personnes à mobilité réduite...) à l'emploi, aux études, aux services publics, aux commerces et aux loisirs... Une mobilité alternative à la voiture individuelle contribue également à l'atténuation du changement climatique, à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et des pressions sur les énergies fossiles.

Un réseau routier géré par le Département

Avec 4 321 km, la Seine-et-Marne dispose du réseau routier départemental le plus important d'Île-de-France. L'ensemble des routes (autoroute, nationale, départementale et communale) constitue le premier support de déplacements des Seine-et-Marnais. Le Département agit en priorité pour améliorer la sécurité des usagers : entretien des voiries et actions de sécurité routière.

Le réseau routier est un support pour le développement économique (transport de flux de marchandises, déplacements domicile-travail et professionnels), et le désenclavement des territoires. Pour autant, les aménagements routiers et usages de la route peuvent exercer des pressions importantes sur l'environnement et le cadre de vie (bruits, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, altération des

continuités écologiques et des paysages, consommation de ressources non renouvelables...). Le Département agit pour la réduction de ces impacts par la mise en œuvre de mesures techniques innovantes (utilisation de matériaux recyclés, couches de roulement moins bruyantes...) et via des aménagements prenant en compte les enjeux environnementaux et la complémentarité avec les mobilités alternatives.



Une expérimentation a été menée en 2020 pour un entretien des routes moins impactant avec l'éco-pâturage sur 7 bassins routiers. Cela s'inscrit dans la continuité d'une démarche Zéro phyto. Les premières constatations montrent l'intérêt de la démarche pour la biodiversité, les fonctions pédagogiques, la participation à la conservation de certaines races ovines anciennes, l'amélioration du cadre de vie pour les usagers, une image positive de la collectivité. L'expérience pourrait être étendue à 30 nouveaux bassins.

Des transports en commun irrigant tout le territoire

Un service de Transport à la demande (TAD) pour le désenclavement des territoires peu denses

Ce service représente un outil d'aménagement du territoire et une alternative pour la mobilité, à certaines heures de la journée, vers des pôles attractifs comme les gares, les hôpitaux, les centres commerciaux...



Le Département soutient financièrement et techniquement 14 services de transport à la demande mis en place par les collectivités intéressées ayant reçues une délégation de compétences par Ile- de-France Mobilités (IDFM). Ce service local est porteur d'une image valorisante de l'action de la collectivité.

Par ailleurs, à la demande du Département et en complément des réseaux de lignes de bus régulières dans des zones peu denses, IDFM a développé depuis 2017 une politique régionale de TAD. Répondant à des critères tels que l'accès à tous ou des services performants économiquement, les nouveaux TAD sont gérés par une centrale régionale de réservation, avec une application dédiée. En 2020, 12 services de TAD labélisés ont été mis en œuvre par IDFM sur le territoire seine-et-marnais, dont 2 aidés financièrement par le Département.

Le Département soutient également le service FILEO, service de transport à la demande pour les communes du nord de la Seine-et- Marne en direction de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle, directement géré par IDFM.

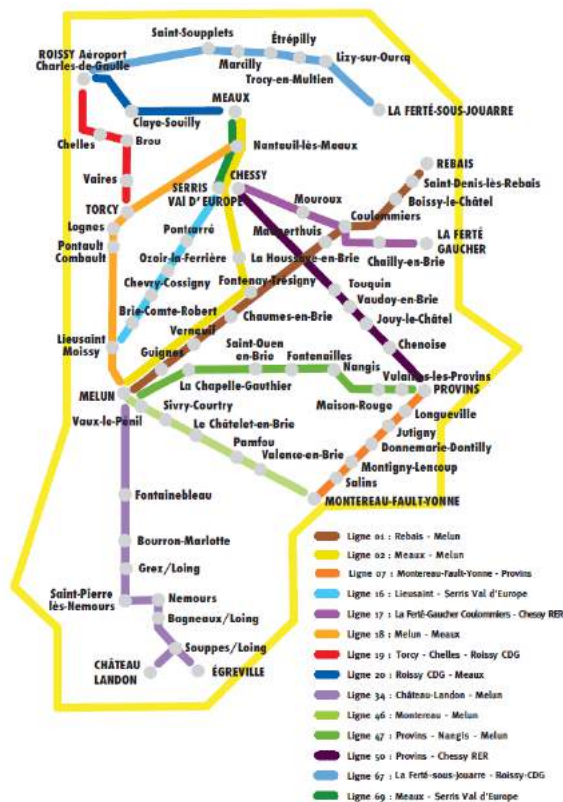
Au total, le budget alloué au TAD par le Département représente près d'1 M€ par an.



Des alternatives concurrentielles à la voiture individuelle

Financées par le Département et IDFM, et exploitées par 10 sociétés de transport, les lignes Seine-et-Marne Express (SME) assurent des liaisons entre les principaux pôles de Seine-et-Marne, en complément du réseau ferré.

Depuis le lancement de la première ligne en 1991, le réseau SME n'a cessé de se développer afin de répondre aux besoins des Seine-et-Marnais. Il compte 14 lignes ainsi que le Citalien (mis en service en 2020, en préfiguration du tracé du Tzen2), offrant ainsi la possibilité de se déplacer rapidement en transport collectif avec une fréquence attractive et sur une amplitude horaire importante. En 2020, 2 renforts de ligne SME ont été approuvés par IDFM. Toutefois, le contexte sanitaire ne permet pas d'en mesurer correctement les bénéfices (baisse de fréquentation comprise en 16 % et 70 % en fonction des lignes). Le Département a participé techniquement et financièrement à l'exploitation de ces lignes à hauteur de 1,9 M€ en 2020.



Le Département est aussi le service organisateur des transports scolaires spéciaux sur délégation IDFM depuis juillet 2010. En 2019, le Département a obtenu pour 6 ans une nouvelle délégation de transport scolaire pour les circuits spéciaux scolaires (CSS) mis en place en l'absence de ligne régulière de bus pour desservir les établissements scolaires, pour le transport des élèves et étudiants

handicapés. Les 241 CSS sont utilisés par 12 500 élèves (Carte SCOL'R). Le Département participe au financement du titre pour alléger la charge des familles (budget alloué de 9.7 M€). Il subventionne également les titres de tous les collégiens et lycéens boursiers utilisant des lignes régulières (38 500 élèves pour un budget de 7,9 M€). Pour l'année scolaire 2020-2021, la tarification pour les collégiens et lycéens a été réduite (baisse financée par IDFM), et l'aide Départementale pour la carte Imagin'R augmentée de 25 € par collégien.

En complément de ces transports, un service de transport à la demande adapté est dédié au transport scolaire des élèves, apprentis et étudiants handicapés. Gratuit pour les usagers (budget de 7,9 M€), il favorise l'égalité des chances et l'épanouissement pour tous. Ce service a bénéficié à près de 2 000 jeunes au cours de l'année scolaire 2020-2021.



Pendant le premier confinement, le Département a utilisé ses marchés publics pour transporter des soignants dépourvus de transport public, et assuré la rémunération à hauteur de 30% des transporteurs des Circuits Spéciaux Scolaires alors mis à l'arrêt. Des protocoles de désinfection ont été mis en place.

Des aménagements en faveur des transports en commun

Le Département pilote ou participe à la mise en œuvre de plusieurs projets de transport en site propre ou à la création d'aménagements en faveur des transports en commun sur le territoire seine-et-marnais.

Ces projets accompagnent le développement urbain sur les secteurs les plus dynamiques dans un souci de mobilité durable. La majorité de ces aménagements s'accompagnent d'un meilleur partage de l'espace public. Parmi les projets les plus emblématiques, la liaison Tzen 2 entre Lieusaint et Melun (maîtrise d'ouvrage et cofinancement départemental), la liaison en site propre entre Esbly et Val d'Europe (cofinancement départemental acquis jusqu'aux études d'avant-projet), les aménagements en faveur des transports en commun entre les gares de Lagny – Thorigny – Pomponne et du Val d'Europe, les aménagements en faveur des transports en commun sur l'axe RN34, les Bus Bords de Marne...

Inauguration de fin de travaux du secteur I du Tzen2 et mise en service du Citalien



Une politique « Vélo » révisée et structurée avec le nouveau PlanVélo77

L'année 2020 a été marquée par l'adoption par le Département de son PlanVélo77, d'un budget annuel de plus de 3 M€ (dont 800 000 € de subventions dédiées). Nouvelle impulsion de la politique cyclable, ce plan d'une durée de 10 ans comprend 4 axes d'actions :

- le développement du vélo de tourisme et de loisirs : constitution d'un maillage territorial avec un réseau de 7 Grands itinéraires cyclables départementaux (GIC) en complément des véloroutes ;
- le soutien aux déplacements du quotidien à vélo : plus de 100 projets de voies cyclables planifiés sur des routes départementales, nouvelles liaisons vers les collèges (et stationnement), réaménagement de carrefours et d'ouvrages d'art ;
- le renforcement d'échanges entre les acteurs du vélo, la valorisation d'actions innovantes et la connaissance des aménagements cyclables et de leur fréquentation ;
- la promotion de la pratique au sein de l'administration.

Le premier plan triennal 2021-2023 se déploiera sur deux axes :

- le cyclotourisme, avec le lancement de trois comités d'itinéraires cyclotouristiques et la réalisation prévisionnelle d'environ 75 km ;
- le vélo du quotidien, avec une vingtaine de projets répartis sur l'ensemble de la Seine-et-Marne, et plus de 30 collèges étudiés pour la réalisation (ou le subventionnement) d'itinéraires de rabattement utiles.



...Et aussi... Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

Des dispositifs pour la mobilité des personnes handicapées et âgées



Depuis 2008, le Département organise et cofinance avec la Région Ile-de-France et IDFM, le service de transport à la demande en porte-à-porte pour les personnes à mobilité réduite PAM77. Le Département a fait le choix d'appliquer une tarification pour la Seine-et-Marne plus basse que la tarification décidée par IDFM et finance à ce titre une compensation sociale. PAM77 assure le transport d'une moyenne de 900 personnes différentes par mois. Le budget de fonctionnement est d'environ 3,9 M€ pour 2020. Une

démarche a été engagée en 2020, dans le cadre du renouvellement du marché du prestataire, pour un verdissement de la flotte.

Les personnes âgées et adultes handicapés, ainsi que les anciens combattants, peuvent aussi bénéficier auprès du Département des forfaits pour les transports en commun (forfaits Améthystes et Mobilis) qui leur sont réservés, sous conditions de ressources, à des tarifs préférentiels. En 2020, près de 14 200

personnes ont bénéficié de ces forfaits, soit 1 200 personnes en moins qu'en 2019, du fait de la crise sanitaire.

Le Département est maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité de 79 points d'arrêt sur route départementale hors agglomération, suivant les prescriptions fixées par le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) adopté par IDFM et approuvé en 2016. Ces travaux sont programmés en trois phases jusqu'en 2022, 30 % du coût étant financé par le Département, le reste par IDFM.



L'ÉCONOMIE AU CŒUR DE TOUTES STRATÉGIES

Par sa situation géographique et son héritage industriel et agricole, le département offre toutes les composantes pour innover et créer les pépites de demain. Le tissu économique de la Seine-et-Marne s'appuie sur une multitude d'entreprises, de taille variable, intervenant dans de très nombreux domaines d'activités. La Seine-et-Marne dispose de « secteurs remarquables », existants et en émergence, qui contribuent chacun, à différents niveaux et selon divers degrés de maturité, aux filières stratégiques régionales définies dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) : agriculture et agro-alimentaire, industrie des matériaux, construction et ville durable, logistique, loisirs et tourisme. Le département est aussi doté d'une couverture exceptionnelle en infrastructures de très haut débit, propice au développement de l'économie liée aux nouveaux usages numériques. Autre secteur, l'économie présente, à travers le commerce, l'artisanat, les services et l'alimentation de proximité, qui représente également un atout pour le développement, l'animation et la qualité de vie de tous les Seine-et-Marnais et plus particulièrement les plus isolés.

Les orientations stratégiques identifiées dans le Livre blanc ont évolué suite aux travaux menés avec les partenaires du Département pour rédiger le cahier thématique « Économie, Emploi & Formation » vers les orientations stratégiques opérationnelles suivantes :

- déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée
- transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique
- débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique
- Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)

L'attractivité territoriale, au cœur de l'action départementale en faveur du développement économique

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée
- transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique
- débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	L'attractivité comme vecteur de développement territorial et de création d'emplois – Actions expérimentales et innovantes - Co-construction des actions du Conseil stratégique															

Suite à la loi NOTRe ne permettant plus aux Départements d'aider directement les entreprises, le Département de Seine-et-Marne a repensé son intervention en faveur du développement économique du territoire. Il s'inscrit dans une démarche de soutien à l'attractivité, dans une logique partenariale. L'action départementale privilégie l'économie de proximité en restant garant de la cohésion sociale et de l'équité territoriale en vertu de la loi NOTRe qui le consacre chef de file de la solidarité territoriale. Cet objectif se traduit par un soutien :

- aux projets structurants qui participent au développement de l'attractivité et donc de l'activité économique,
- aux démarches de marketing territorial et aux actions de promotion qui favorisent l'implantation d'entreprises,
- aux actions expérimentales et innovantes menées par des collectivités locales en lien avec le monde de la recherche et qui peuvent également concourir à développer l'offre de formation locale.



Le Conseil stratégique pour la croissance et le développement de la Seine-et-Marne

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, et dans le prolongement de la charte signée en juin 2016 avec les Chambres consulaires, le Département a pris l'initiative de créer le Conseil stratégique pour la croissance et le développement de la Seine-et-Marne, instance consultative d'échanges et de concertation entre tous les acteurs du territoire. Elle réunit les collectivités territoriales (dont la Région), les EPCI, les acteurs économiques et sociaux composé des chambres consulaires et de personnalités issues du monde de l'entreprise, de la communauté éducative, du secteur associatif, afin de partager des enjeux, des orientations et des perspectives de développement.

Le Conseil a pour vocation d'approfondir les sujets majeurs pour l'avenir du département et d'aider à définir des stratégies communes propices à l'attractivité et au développement exogène et endogène de la Seine-et-Marne. En 2019, le Conseil stratégique a mis en place 11 Groupes de travail thématiques visant le déploiement de nouveaux moyens (renforcement de l'interface avec la Région, label France Fab, adaptation et déploiement des formations, usages numériques) et de nouvelles filières (valorisation des déchets de chantier, matériaux biosourcés, construction innovante, tourisme). Ces derniers ont pour ambition de proposer des pistes d'actions concrètes corrélées aux priorités et thématiques affichées dans la stratégie d'attractivité et fixées notamment dans le Livre Blanc Seine-et-Marne 2030. Les travaux restitués mi-2020 seront poursuivis sur les thématiques identifiées comme prioritaires au sein de chaque groupe de travail.

... et son bras armé, Seine-et-Marne Attractivité

En 2017, le Département crée par délibération Seine-et-Marne Attractivité (SMA), agence pour l'attractivité et le rayonnement de la Seine-et-Marne. Elle est issue de la fusion de Seine-et-Marne Développement et Seine-et-Marne Tourisme, et a pour vocation de porter l'action du Département dans les domaines du développement, du marketing territorial, du tourisme et de l'emploi.

SMA accompagne et renforce le Département dans ses politiques en faveur du Juste droit (retour à l'emploi) par le suivi des bénéficiaires du RSA engagés dans le dispositif IOD, d'une économie rurale durable : agriculture, circuits-courts, tourisme vert... (appui au programme Leader sud 77), d'une réduction des inégalités pour les plus petites entreprises (service d'appui RH), promotion des actions de la Cité Descartes autour des villes durables et de la résilience en milieu urbain... En 2020, le Département a versé à SMA une subvention de 1,7 M€.

Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité du territoire

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Attractivité pour l'installation des professionnels de la santé, des acteurs économiques (ZAE) - Très haut débit dans les équipements scolaires — Infrastructures réseau performantes – Réduction des inégalités territoriales face à la fracture numérique – Diminution des besoins de déplacements (qualité air, changement climatique)															

A l'heure du tout numérique, l'accès au très haut débit est un enjeu capital pour faciliter la vie quotidienne des Seine-et-Marnais et améliorer la compétitivité et l'attractivité du département : développement du coworking et du télétravail, consultations médicales à distance, modernisation des conditions d'enseignement dans les établissements scolaires... en particulier dans ce contexte de pandémie. Le très haut débit contribue aussi à réduire les besoins de déplacements, les serveurs hébergés dans des data centers étant néanmoins très énergivores. Cette énergie thermique peut cependant être récupérée pour alimenter des réseaux de chaleur (mais pas de projet connu à ce jour en Seine-et-Marne). L'enjeu de réduction de la fracture numérique est majeur pour plus d'égalité territoriale.

L'aménagement numérique du territoire au travers de la conception, du déploiement et de l'exploitation de réseaux de communications électroniques constitue l'objet de Seine-et-Marne Numérique (SMN), syndicat mixte associant le Département, la Région et les 23 EPCI de Seine-et-Marne. L'objectif est de parvenir à une couverture du territoire avec le très haut débit à hauteur de 99 % des usagers d'ici 2029. En 2020, le taux de pénétration est de 35 % (+10 % par rapport à 2019).

SMN a été subventionné par le Département à hauteur de 5,2 M€ (3 fois plus qu'en 2019), et bénéficie d'une mise à disposition des locaux. 270 Zones d'activités économiques (ZAE) sont labellisées «THD zones» (label pour les zone d'activité très haut débit).



Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Économie agricole plus compétitive avec de meilleur rendement, des débouchés – Autonomie d'approvisionnement en denrées alimentaires (villes plus résilientes) - Soutien à la profession agricole / Dispositif (aménagement foncier) pour des pratiques favorables à la santé (qualité sanitaires des ressources en eau potable), à la biodiversité, à la réduction des émissions des GES - Contribution à la mobilisation de la ressource bois matériau - Consommation locale plus responsable - Lutte contre le changement climatique (réduction des intrants, biométhane)															

Une politique liée à l'aménagement foncier rural favorable à la mobilisation de la ressource bois

L'aménagement foncier rural est une compétence obligatoire des Départements. Elle vise par le biais d'échanges et de groupements de parcelles disséminées, à améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et contribuer à l'aménagement du territoire communal. Aujourd'hui, via les études et travaux connexes notamment, l'aménagement du territoire dans sa globalité (environnement, cadre de vie, paysage, eau...) fait partie intégrante de la politique de l'aménagement foncier.

Une opération d'aménagement foncier est mise en œuvre suivant les contextes, soit par une opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE), soit par une procédure d'échanges et cessions amiables multilatéraux.

La plupart des communes ayant déjà été remembrées au moins une fois, ce qui leur confère un parcellaire agricole peu morcelé et une agriculture très compétitive, le Département travaille aujourd'hui plus particulièrement sur les parcelles forestières, encore très morcelées en Seine-et-Marne, dans l'objectif de favoriser la mobilisation d'une ressource bois locale (bois matériau principalement) en facilitant leur gestion. Le Département finance les études, participe aux commissions et subventionne des travaux connexes qui peuvent contribuer à reconstituer les continuités écologiques, améliorer la qualité des ressources en eau (travaux hydrauliques).


En 2021, en plus des « AFAFE ouvrage », le Département prévoit de lancer un « AFAFE volontaire », opération d'échanges et de cessions amiables multilatéraux en milieu forestier et viticole, dans la commune de Guérand.

L'accompagnement de la profession agricole et sylvicole pour la transition agro-écologique

Le Département déploie sa politique agricole de manière à appréhender l'ensemble des enjeux de l'agriculture et à garantir sa prise en compte dans l'aménagement du territoire, en tant qu'atout économique majeur et facteur essentiel de l'identité et de l'attractivité de la Seine-et-Marne.

À cette fin, le Département soutient la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France dont l'une des missions est d'organiser le développement agricole par la mise en œuvre d'actions de conseil, d'expérimentations techniques, d'information et de promotion des produits Seine-et-Marnais. Il soutient ses actions spécifiques qui répondent aux objectifs d'intérêt départemental en faveur de l'agronomie, l'innovation, la valorisation et l'expérimentation (par exemple pour le développement de la méthanisation) de l'agriculture Seine-et-Marnaise. En 2020, le soutien a été porté à 696 000 € soit près de 8 % d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Pour accroître la valorisation de l'agriculture locale, le renouvellement des conventions a été maintenu afin de continuer les partenariats locaux avec les organisations locales qui accompagnent la profession agricole dont les objectifs peuvent être multiples comme œuvrer pour la continuité du travail pour les exploitants absents, la mutualisation des ressources entre agriculteurs, favoriser l'emploi des jeunes agriculteurs, soutenir l'agriculture biologique... Le Département soutient également les agriculteurs en difficulté. Le dispositif adopté en 2019, en lien avec la compétence de solidarité économique du Département (dispositif Aide à la relance des exploitations agricoles -AREA) a été suspendu en 2020 faute de moyens humains à la Chambre d'agriculture (d'autres outils ont pris en partie le relais portés par l'État et la Mutualité Sociale Agricole). Une aide a également été proposée pour les exploitants betteraviers dont les récoltes ont été sévèrement touchées par la jaunisse de la betterave qui a menacé toute la filière.



Dans le cadre de la situation sanitaire, le Département a maintenu ses activités et porté une assistance à ses partenaires. Cette aide s'est déployée sous la forme d'une commande ponctuelle d'arbres (41 346 € TTC) en faveur de 5 pépinières locales et d'une aide exceptionnelle pour 7 exploitations horticoles éligibles (21 500 €). Effectivement ces entreprises ont accusé une baisse 30 à 50 % au minimum de leur chiffre d'affaires habituel en raison du confinement entre mars et mai 2020. De plus le Département a maintenu la subvention de 10 000€ à l'organisation du Festival de la terre par Jeunes agriculteurs de Seine-et-Marne.

Le Département cofinance les investissements environnementaux et les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) (en faveur de la biodiversité) en convention avec la Région dans le cadre du Plan de développement rural (PDR) 2014-2020, et en complément du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce dispositif d'aide permet d'accompagner les agriculteurs à la modernisation et l'adaptation de leur exploitation, notamment face aux enjeux environnementaux. Ces investissements permettent de réduire les pollutions ponctuelles et diffuses des eaux par les produits phytosanitaires et les fertilisants (par ailleurs émetteurs de gaz à effet de serre). En 2020, 26 dossiers d'exploitants agricoles ont été aidés par le Département pour leurs investissements environnementaux, ce qui représente un montant de 199 000€. 29 contrats quinquennaux ont été conclus auprès d'exploitations engagées en faveur de la biodiversité (création ou entretien de mares ou de haies, implantation ou entretien de couverts d'intérêt faunistique et floristique, etc.), ce qui représente un montant de 80 888€.

Sur le volet forêt, le Département contribue au développement de la filière par des dispositifs financiers (aides européennes du second pilier de la PAC, financement de l'ONF à hauteur de 492 000 € en 2020). L'aide au développement de stratégies locales de développement forestier a été maintenue, le Département en est co-financeur à hauteur de 35 000 €.

Enfin, dans le cadre du programme européen leader Sud 77, dont le Département est partie prenante en s'appuyant sur Seine-et-Marne Attractivité, 3 projets permettant la création de valeur ajoutée autour de la transformation des productions agricoles ont été accompagnés en 2020, pour un montant de 100 000 €.

Une plateforme d'approvisionnement pour une alimentation durable valorisant la production locale

Le Département et la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France mènent en partenariat un projet de plateforme assurant la collecte, la transformation et le conditionnement des produits agricoles de proximité (desserts lactés, viande de volaille, fruits et légumes) : dans un premier temps les collèges publics de Seine-et-Marne disposant d'une cuisine, les lycées de Seine-et-Marne, et également du Val-de-Marne et de Seine-St-Denis, soit 15 millions de repas, auxquels s'ajouteront dans un second temps la restauration portée par les communes et les EPCI, soit 20 millions de repas au total.

Ce projet constitue un levier important pour pérenniser l'activité agricole, accompagner les agriculteurs dans des projets de diversification de leurs productions et dynamiser les filières locales sur le territoire, dont, en particulier, les filières actuellement fragilisées (élevage, maraîchage et arboriculture). La mise en place d'un circuit de proximité permettra également de réintroduire des fruits et légumes de saison produits localement dans les repas. Il contribue à lutter contre le gaspillage alimentaire (moins de pertes lors de l'acheminement, sensibilisation des collégiens).

L'année 2020 a permis l'analyse et l'affinage du dimensionnement industriel et logistique de l'outil agro-alimentaire, à travers le lancement d'une étude de programmation, visant à préparer la maîtrise d'œuvre industrielle pour les volets logistiques et industriel. L'objectif est de rendre la plateforme opérationnelle pour la rentrée 2024.

Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée
- transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Développement de la filière méthanisation favorable à l'économie des territoires (développement économique, emploi, diversification de l'activité agricole), à une industrialisation durable et facteur d'innovation - Biométhane favorable qualité de l'air, réduction des GES, énergie renouvelable - Résilience des villes (autonomies énergétique) - Valorisation des biodéchets (économie circulaire) – Veille sur les projets en lien avec le PRPGD pour la réduction de la production des déchets et leur valorisation - Préservation des matériaux non renouvelables															

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire, transporter et consommer des biens et des services de manière durable, en optimisant l'efficacité de l'utilisation des ressources (matières premières et déchets, eau, énergie) et en diminuant leurs impacts sur l'environnement. Prenant le contrepied de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), l'économie circulaire permet de découpler la croissance économique de la consommation de ressources et la production de déchets, des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre. Ce modèle porte en lui des potentiels de développement important en termes d'activités (donc d'emploi) et d'innovations (technologiques, sociales et organisationnelles), notamment dans les secteurs concernés par ses sept « piliers » définis par l'ADEME que sont l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale (symbioses), l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage, le recyclage.



La Charte CapMétha77 pour un développement vertueux de la filière méthanisation

Le caractère agricole de la Seine-et-Marne et le dynamisme de ses acteurs font, de ce territoire, un moteur pour le développement de la méthanisation. Afin de participer à sa consolidation tout en veillant à un développement vertueux tenant compte des enjeux environnementaux et des attentes de la population, le Département a initié et pilote un outil partenarial, la Charte CapMétha77, qui associe outre le Département, l'État, la Chambre d'Agriculture de région Ile-de France, la Région, l'ADEME, le Syndicat des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), l'Association des Maires et Président d'EPCI de Seine-et-Marne, GRDF et GRTgaz. La Charte fédère ces acteurs autour de 2 grands objectifs :

- gagner en autonomie énergétique en satisfaisant avec le biométhane 75 % des besoins du département en gaz résidentiel à horizon 2030, cet objectif tenant compte de l'amélioration de la performance énergétique du bâti,
- contribuer à une mobilité verte et décarbonée avec le bioGNV (biométhane sous sa forme compressée).



Cette politique s'articule avec le Plan régional pour la méthanisation, et un de ces outils de mise en œuvre, le consortium PROMETHA dont le Département est membre fondateur, dans un souci de complémentarité et d'efficience des politiques publiques.

En 2020, le Département a engagé en priorité des actions :

- en faveur de l'acceptabilité des unités de méthanisation, qui constitue un enjeu clef : Guide pour l'insertion paysagère des unités de méthanisation (sortie prévue en 2021), plaquette de sensibilisation et offre de service pour accompagner les élus sur ce sujet, suivi des projets d'unité de méthanisation, animation de visites de sites, co-pilotage avec GRDF de la thématique « Appropriation locale » au sein de PROMETHA...
- pour développer l'usage du (bio)GNV avec le lancement d'une étude pour un schéma de développement des stations d'avitaillement et la mise en œuvre d'une stratégie pour la mutation des flottes captives publiques et privées vers le (bio)GNV.



Un Métha-Tour de la filière méthanisation

En juillet 2020, un Métha-Tour a été organisé, en présence du Président du Département de Seine-et-Marne, de Vice-Présidents et de conseillers départementaux, des représentants de GRDF et GRTgaz, afin de présenter des acteurs de la filière, la méthanisation constituant un formidable levier de développement pour de nombreuses entreprises seine-et-marnaises : l'entreprise Noblet (Serris), spécialiste de la location de camions avec chauffeur et service aux entreprises de travaux publics, et dont 100 % des camions roulent au bioGNV, SOLU'AGRI (Charmentray), prestataire de travaux agricoles et notamment d'ensilages des intrants agricoles à méthaniser, l'unité de méthanisation agricole MéthaBrie (Pommeuse).



Une veille du Département sur le respect des orientations du PRPGD pour la Seine-et-Marne

En moyenne 5 à 6 millions de tonnes des déchets produits par le secteur des BTP à l'échelle francilienne sont acheminés vers les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) Seine-et-Marnaises, soit près de 70 % de ce gisement. Les travaux ferroviaires d'envergure (Grand Paris Express, Charles de Gaulle Express) vont générer environ 45 millions de tonnes de déblais entre 2016 et 2030 (l'équivalent d'un rehaussement de tout Paris de 20 cm). Les déblais inertes, non inertes non dangereux ou dangereux issus des travaux participeront à une augmentation moyenne d'environ 10 à 20 %, selon les années, aux volumes produits actuellement à l'échelle régionale par les acteurs du BTP. Le pic de production est en cours (2019-2022).

L'enjeu est triple pour la Seine-et-Marne. Il s'agit :

- d'une part du rééquilibrage territorial des capacités de stockage devant se traduire par un maillage et une répartition géographique équitable des équipements dans les autres départements de la grande couronne ; dans ce contexte, il serait pertinent d'étudier les formes de compensation des impacts (consommation de foncier, nuisances, dégradation des routes) pour les territoires récepteurs,
- d'autre part, du développement des alternatives au stockage des déchets inertes, par la valorisation matière (transformation des déblais en matériaux pour la fabrication de ciment, plâtre, briques, sables pour béton...) ou volume (comblement de carrières, exhaussement du sol dans le cadre de projets d'aménagements) des matériaux ;
- enfin, d'inciter les exploitants d'installations de stockage et de traitements (et leurs clients) à favoriser l'utilisation de modes de transports fluviaux et ferroviaires, en alternative à la route et ses nuisances potentielles (trafic, bruit).

Le Département s'est fortement engagé dans les travaux menés par la Région Ile-de-France pour que ces enjeux soient pleinement intégrés dans le Plan régional pour la prévention et la gestion des déchets (PRPGD) qui a été approuvé en 2019. Il assure une veille active sur les projets concernant la Seine-et-Marne (qui devront être compatibles avec les orientations du PRPGD), par ses avis aux projets d'urbanisme (PLU, SCoT, PIG...), sa participation aux Commissions de Suivis de Sites et au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), et son suivi des bilans de la Société du Grand Paris (SGP).

Il contribue également aux réflexions menées dans le cadre de la CDTE et par Ensemble77 pour le développement de filières de valorisation des déchets.

L'offre culturelle, une contribution à l'économie des territoires

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne

- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)

ODD																
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Développement économique par le tourisme culturel – Préservation et valorisation du patrimoine – Intégration des enjeux de biodiversité dans la restauration															



Une fréquentation des musées encourageante, malgré la crise sanitaire

L'offre culturelle contribue à l'économie du territoire. En 2020, malgré la fermeture des musées pendant une grande partie de l'année, les équipements culturels départementaux ont néanmoins attiré des visiteurs, offrant des espaces d'accueil et de culture, dans un contexte où les déplacements étaient fortement limités : 24 200 visiteurs pour le Château de Blandy-les-Tours (pour 31 semaines d'ouverture), 16 200 pour le Musée départemental de préhistoire d'Ile-de-France, 10 100 visiteurs pour le Musée de Barbizon, 2 600 pour le Musée de la Seine-et-Marne, 1 800 pour le Musée de Mallarmé, 3 300 pour le Musée du Jardin Bourdelle.

Des travaux partenariaux sont menés avec les offices intercommunaux de tourisme pour un rattachement des sites culturels à une dynamique territoriale, en les intégrant à un parcours touristique et ainsi éviter l'effet « insulaire », à l'exemple de ce qui a été mis en place pour le Musée-Jardin de Saint-Cyr-sur-Morin (12 000 visiteurs /an). Seine-et-Marne Attractivité a par ailleurs la mission de faire vivre la politique de qualité d'accueil en Seine-et-Marne.

Un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier

Au-delà de la richesse historique et scientifique qu'il constitue, le patrimoine est un élément central de l'identité d'un territoire, au cœur de la représentation de la qualité du cadre de vie et donc de son attractivité résidentielle et touristique. La Seine-et-Marne a la chance de disposer d'une grande richesse en matière de patrimoines immobiliers et mobiliers remarquables. La question de leur sauvegarde, de leur entretien et de leur restauration s'y pose donc avec une acuité particulière dans le cadre du développement d'une offre culturelle s'appuyant sur les atouts locaux et contribuant à l'économie du territoire.


Dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le Département a mis en place depuis de nombreuses années un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et du patrimoine mobilier (protégés et non protégés au titre des Monuments Historiques) en faveur des communes et des propriétaires privés, en cohérence et en complémentarité des aides de l'État et de la Région Ile-de-France. Les programmes de travaux contribuent à la consolidation et création d'emplois locaux. Le choix des restaurations intègre l'enjeu de préservation de la biodiversité (pose de nichoirs dans les lavoirs, prise en compte des habitats pour la petite faune...).

En 2020, le Département a accompagné 15 communes pour la restauration de patrimoine bâti, 5 pour du patrimoine mobilier, et 20 projets de restauration de bâtiments.

Un projet de restauration de l'ancienne abbaye royale Saint-Séverin à Château-Landon

Dans le cadre du projet de restauration des grands murs de soutènement de l'ancienne abbaye royale Saint-Séverin à Château-Landon, actuellement maison de retraite médicalisée (EHPAD), le Département a apporté son soutien au maître d'ouvrage, en particulier dans la recherche de financements. Il a ainsi accompagné l'EHPAD dans sa candidature au « fonds Bern » dans le cadre du loto du patrimoine 2021.





**INDICATEURS DE SUIVI DE
L'IMPACT DE L'ACTION DU
DÉPARTEMENT SUR LES ODD**

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°1 : ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ



L'objectif 1 vise à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Les indicateurs nationaux retenus pour le suivi de l'objectif 1 permettent de mesurer plusieurs dimensions de la pauvreté en France, même si les indicateurs monétaires restent prépondérants. Cette sélection peut être complétée par de nombreux indicateurs relatifs aux inégalités et relevant d'autres objectifs.

A l'échelle départementale, trois indicateurs ont été retenus afin de répondre au mieux aux enjeux territoriaux de la Seine-et-Marne :

- le taux de pauvreté,
- les prestations logement,
- les situations de surendettement des ménages.

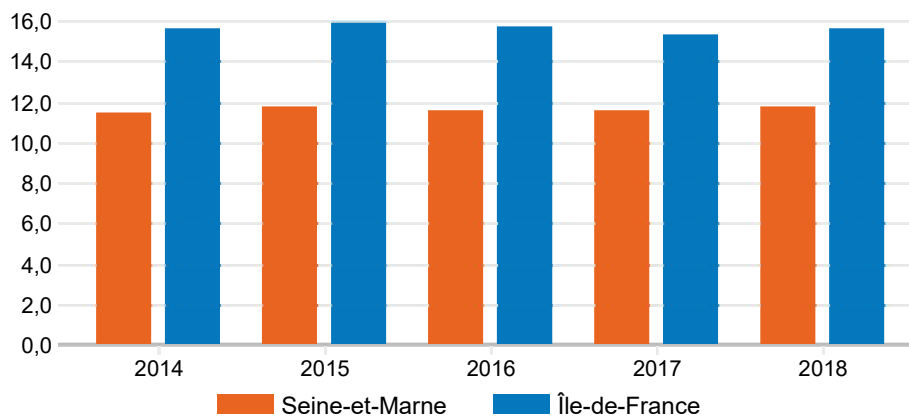
INDICATEUR 1.i1 LE TAUX DE PAUVRETÉ

Définition de l'indicateur : Proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En général, les pays européens utilisent un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Échelle et cible : Département, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Évolution du taux de pauvreté



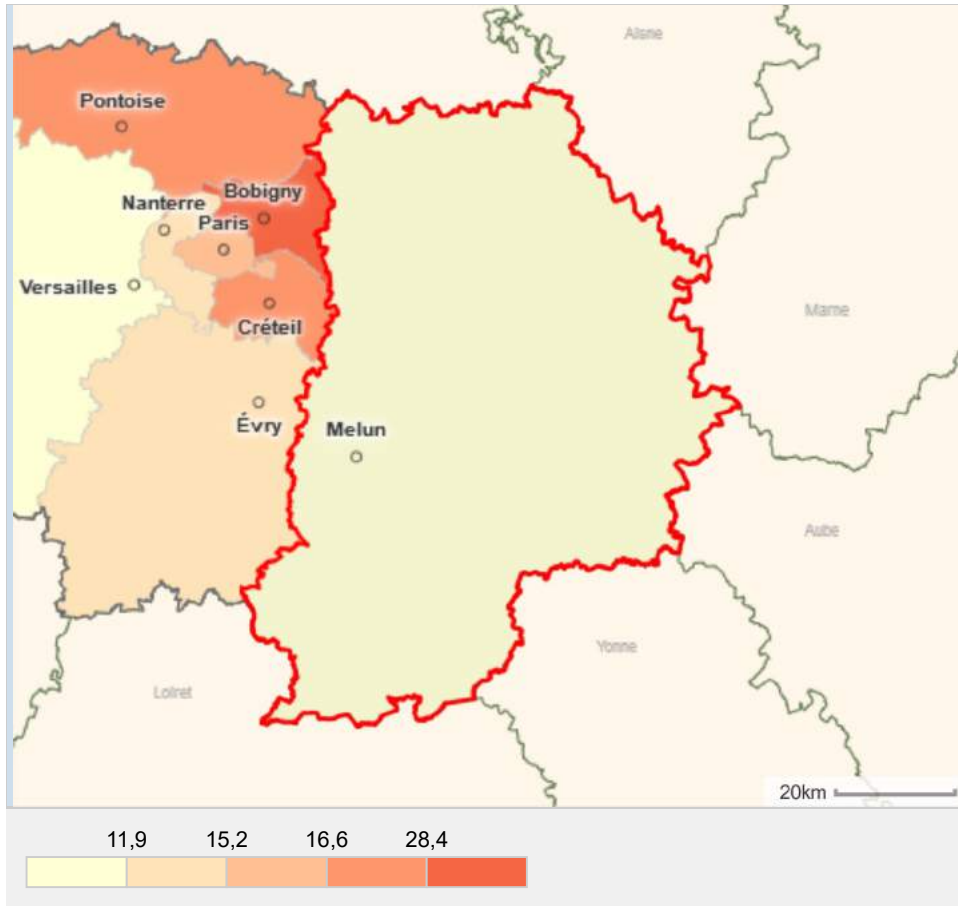
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2014-2018

En France métropolitaine, le taux de pauvreté s'élève à 14,1%. Le taux en Seine-et-Marne est relativement faible, avec 11,6%, et classe le département au 12ème rang national des territoires où le taux est le plus faible. Au sein de la région francilienne, il se classe au deuxième rang derrière les Yvelines. La Seine-Saint-Denis fait figure d'exception car son taux s'élève à 28,6%, soit deux fois plus élevé qu'en Seine-et-Marne.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°1 : ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

Taux de pauvreté
Seine-et-Marne



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) - 2018

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Égalité des droits au travail ; Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement,
- Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie,
- Une politique de cohésion sociale orientée sur les jeunes en grandes difficultés et la lutte contre la faim,
- La prévention des risques maternels et infantiles et l'accueil généralisé et de qualité pour les jeunes enfants : un enjeu d'avenir,
- Une politique d'aide sociale à l'enfance intégratrice d'enjeux de développement durable,
- Une politique en faveur du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap,
- La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi,
- L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale.

INDICATEUR 1.i4

LES PRESTATIONS LOGEMENT

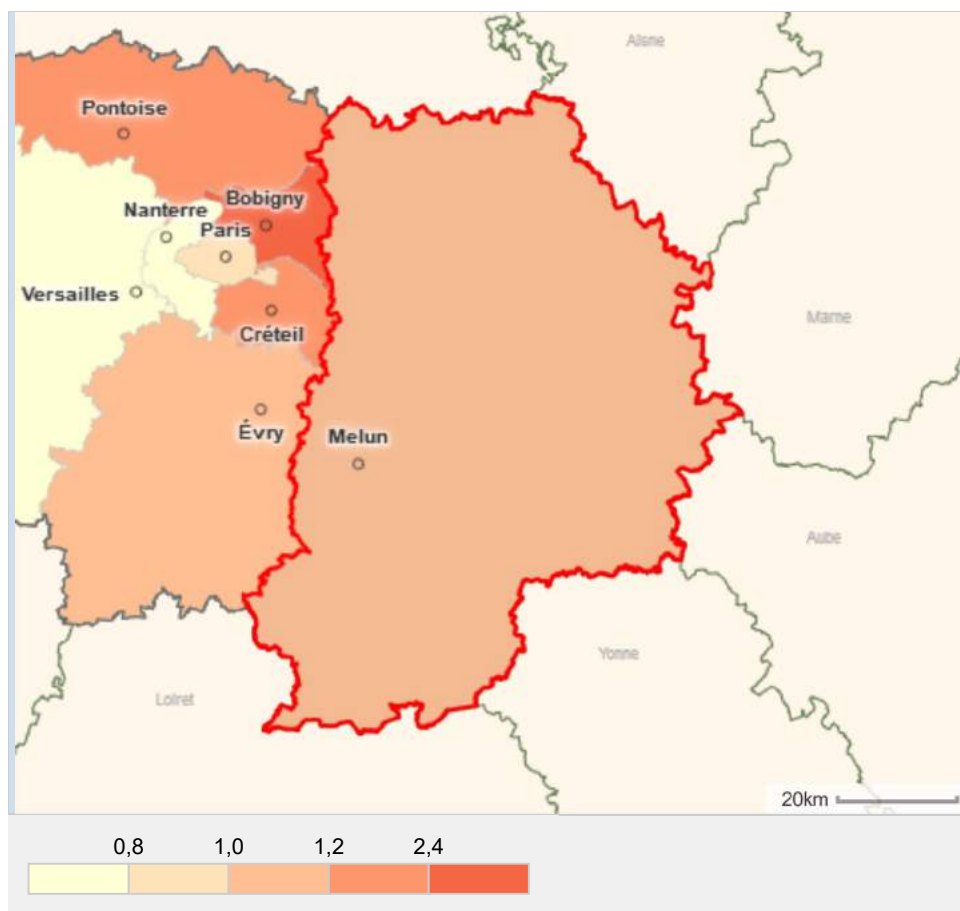
Définition de l'indicateur : Part des prestations logement dans le revenu disponible.

Les prestations sociales regroupent l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement à caractère familial et l'allocation de logement à caractère social.

Échelle et cible : Département.

Part des prestations logement dans le revenu disponible

Seine-et-Marne



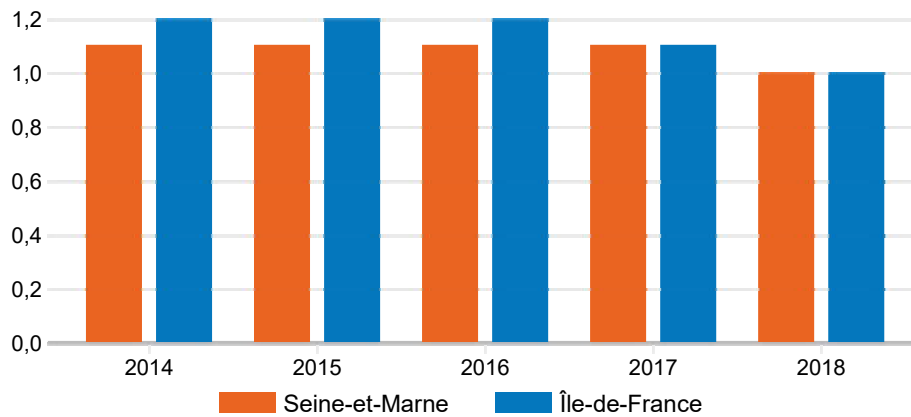
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) - 2018

En 2017, 5,1% du revenu disponible des seine-et-marnais est composé de prestations sociales représentant 1 164 euros/annuel. Les ménages bénéficient peu de prestations sociales par rapport à la moyenne nationale située à 5,6%, classant la Seine-et-Marne au 70° rang métropolitain. Parmi ces prestations sociales, 1,1% (251 euros) du revenu des habitants du Département est composé de prestations « logements », une part qui demeure faible par rapport au reste du territoire national. Une situation qui est proche de la région francilienne (avec 1,2%), excepté pour le département de Seine-Saint-Denis où le taux est le plus élevé de France métropolitaine avec 2,7%. En termes d'évolution, cet indicateur est caractérisé par une grande stabilité en Seine-et-Marne et dans le reste de l'Île-de-France puisque le taux est le même depuis 10 ans.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°1 : ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

Évolution de la part des prestations logement dans le revenu disponible



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2014-2018

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement,
- Une politique en faveur du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap,
- L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale.

INDICATEUR 1.i5

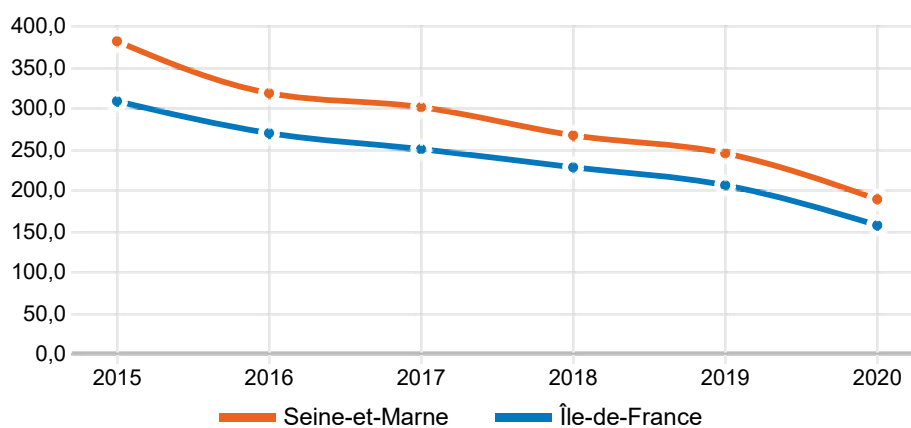
LES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

Définition de l'indicateur : Nombre de dossiers de surendettement déposés par les ménages aux secrétariats des commissions de surendettement pour 100 000 habitants âgés de 15 ans et plus.

Le surendettement est une situation dans laquelle une personne ou un ménage se trouve dans l'impossibilité manifeste de faire face à ses charges et à ses dettes courantes non professionnelles (loyer, factures d'électricité, remboursement de prêts, ...).

Échelle et cible : Département.

Évolution du nombre de situations de surendettement pour 100 000 habitants



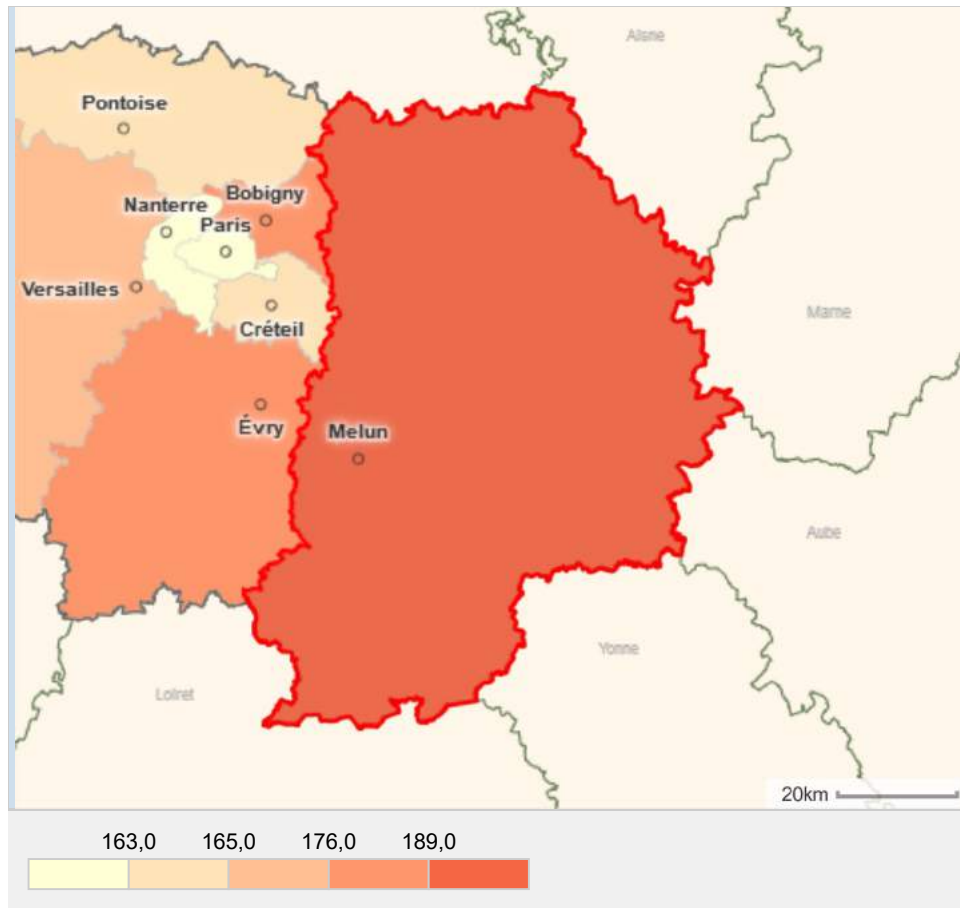
Source : Banque de France, Enquête typologique 2015-2020

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°1 : ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

Nombre de situations de surendettement pour 100 000 habitants

Seine-et-Marne



En région Ile-de-France, le département de la Seine-et-Marne représente le plus de situations de surendettement. Il compte 189 situations pour 100 000 habitants contre 156 situations en moyenne en Ile de France. La tendance est en baisse depuis les cinq dernières années. On compte 50% de moins de dossiers en surendettement pour la Seine-et-Marne par rapport à 2015, en passant de 380 situations à 189 en 2020.

Chapitre du RADD en lien avec cet indicateur : L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale (FSL).

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°3 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



L'objectif 3 vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Les indicateurs nationaux retenus pour le suivi de l'objectif 3 cherchent à rendre compte de la promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie.

A l'échelle départementale, deux indicateurs ont été retenus afin de répondre au mieux aux enjeux territoriaux de la Seine-et-Marne :

- les découvertes de séropositivité VIH,
- les personnes tuées par accident de la route.

INDICATEUR 3.i2

LES DÉCOUVERTES DE SÉROPOSITIVITÉ VIH

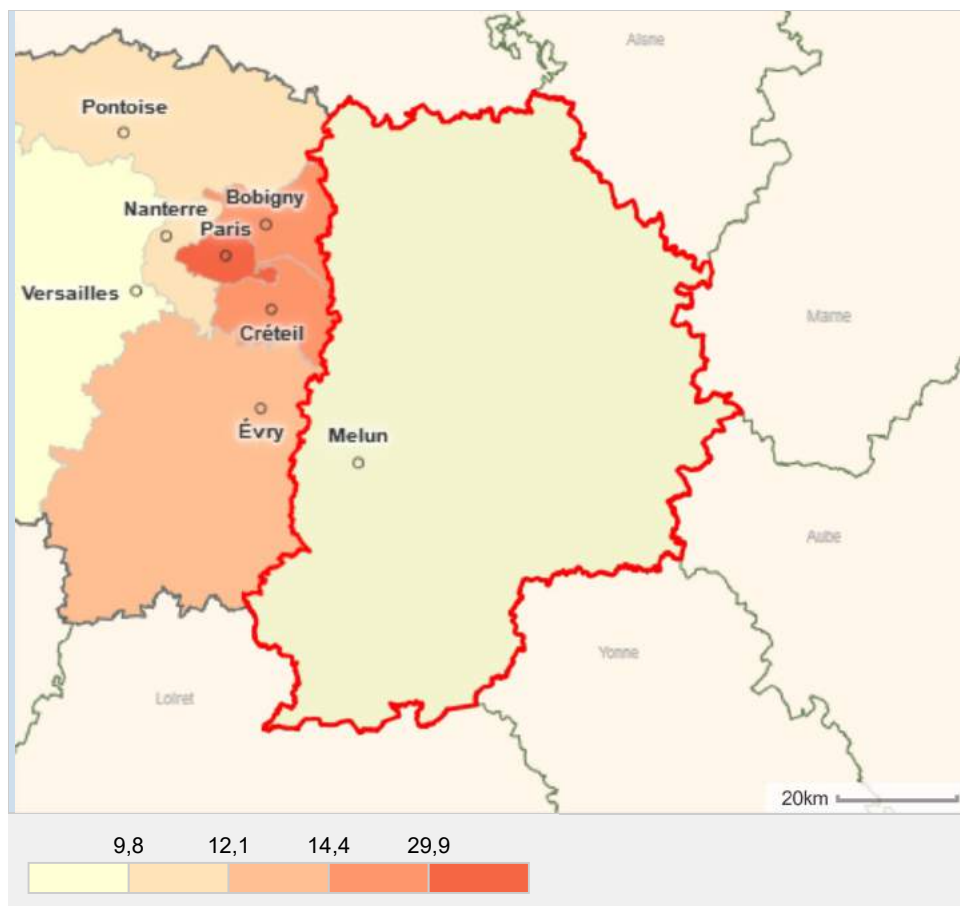
Définition de l'indicateur : Nombre de cas de séropositivité au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) découverts dans l'année du diagnostic pour 100 000 habitants.

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est un rétrovirus humain qui affaiblit le système immunitaire de la personne infectée. L'infection peut rester asymptomatique pendant plusieurs années et dans ce cas seul un test sérologique, qui détecte dans le sang la présence d'anticorps dirigés contre le virus, permet de diagnostiquer l'infection. La personne est séropositive.

Échelle et cible : Département.

Taux de découvertes d'infection au VIH selon le lieu de domicile pour 100 000 habitants

Seine-et-Marne



Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**
LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°3 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

En 2019, le taux de découverte d'infection au VIH est faible en Seine-et-Marne comparativement au reste de l'Île-de-France. 8,6 personnes pour 100 000 habitants ont été infectées contre 29,9 à Paris, 16,7 en Seine-Saint-Denis et 12,1 en Essonne.

Chapitre du RADD en lien avec cet indicateur : La prévention des risques maternels et infantiles et l'accueil généralisé et de qualité pour les jeunes enfants : un enjeu d'avenir.

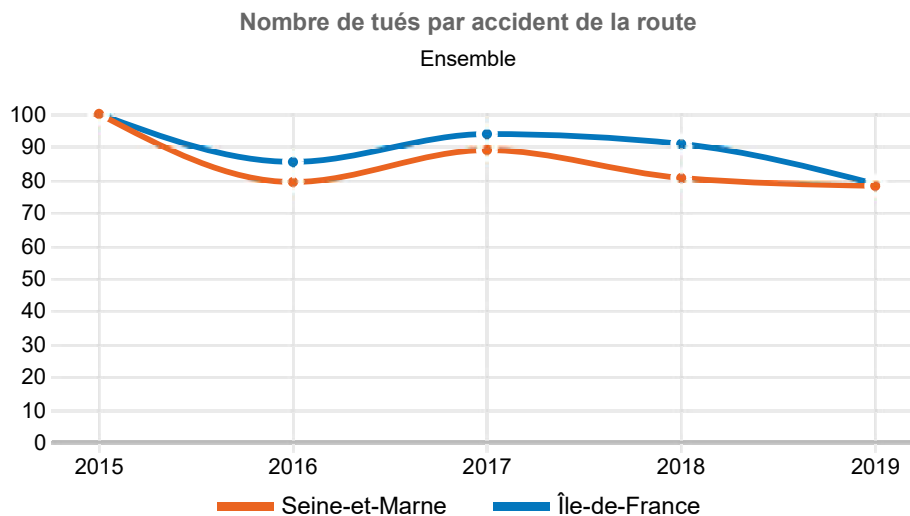
INDICATEUR 3.i6

LES PERSONNES TUÉES PAR ACCIDENT DE LA ROUTE

Définition de l'indicateur : Nombre de personnes ayant eu un accident corporel de la circulation ayant provoqué leur mort sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Est classé comme accident corporel de la circulation tout accident, avec une victime, impliquant au moins un véhicule sur une voie ouverte à la circulation publique ; quelque-soit l'événement causal, hors acte intentionnel de type suicide ou homicide.

Échelle et cible : Département.



Source : Ministère de l'Intérieur, 2015-2019

71 personnes ont trouvé la mort sur les routes de Seine-et-Marne en 2019 représentant une baisse de 20 décès par rapport à 2015. Comparé au reste de la région francilienne, la baisse est tout aussi prégnante depuis 5 ans puisque le nombre de décès est passé de 339 décès en 2015 à 267 en 2019.

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Le verdissement de la flotte : un mix énergétique cohérent et maîtrisé,
- Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ



L'objectif 4 vise à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Les indicateurs nationaux retenus pour le suivi de l'objectif 4 cherchent à refléter l'adaptation de l'ensemble du système éducatif aux nécessités de la société actuelle.

A l'échelle départementale, deux indicateurs ont été retenus afin de répondre au mieux aux enjeux territoriaux de la Seine-et-Marne :

- les personnes sans diplôme,
- les projets d'éducation au développement durable dans les établissements scolaires.

INDICATEUR 4.i4

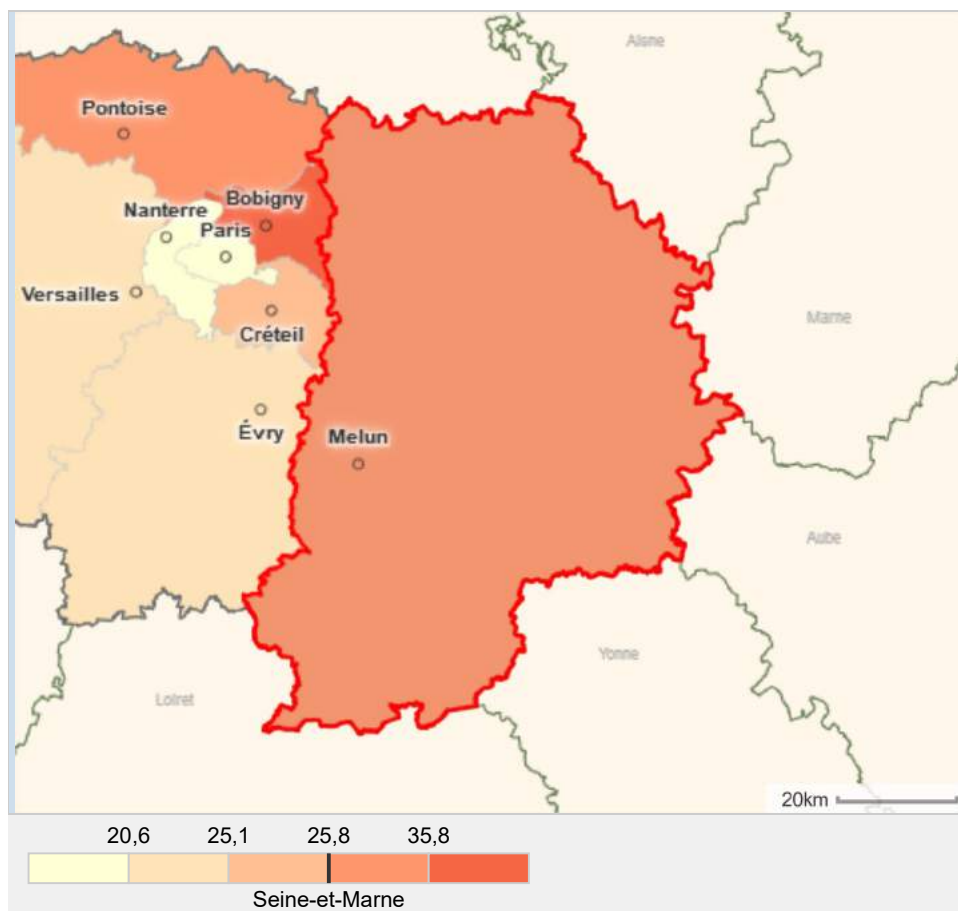
LES PERSONNES SANS DIPLÔME

Définition de l'indicateur : Part des personnes âgées de 15 ans ou plus non scolarisées sans diplôme rapportée à la population non scolarisée du même âge.

Échelle et cible : Département, personnes âgées de plus de 15 ans non scolarisées.

Part des personnes non scolarisées sans diplôme

Seine-et-Marne



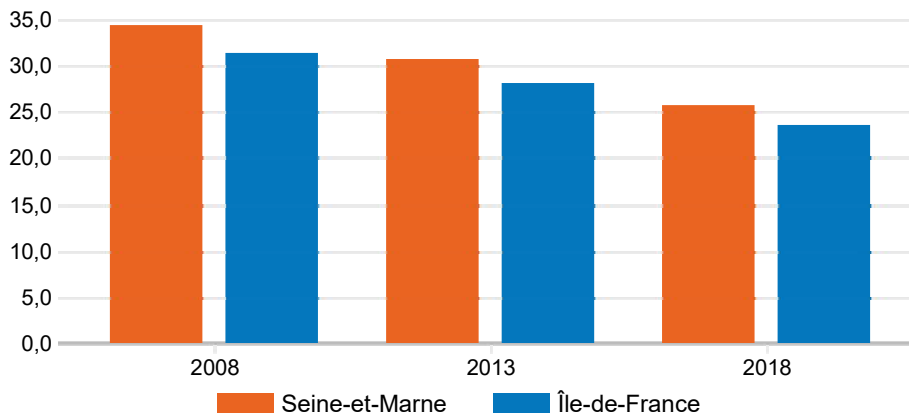
Source : Insee, Recensement de la population - 2018

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ

Évolution de la part des personnes non scolarisées sans diplôme

Titulaires d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB



Source : Insee, Recensement de la population - 2018

En 2017, 26,7% des personnes âgées de plus de 15 ans et non scolarisées en Seine-et-Marne n'ont aucun diplôme. Le département se classe très légèrement en dessous de la moyenne nationale qui s'établit à 27,9%. En Ile-de-France, la Seine-et-Marne se classe au 3^e rang francilien derrière la Seine-Saint-Denis (37%) et le Val-d'Oise (28,1%). Entre 2012 et 2017, toutes les populations des départements de France métropolitaine sont plus diplômées avec un nombre de non-diplômés qui a baissé en proportion de 3,7 à 6,6% selon les territoires. La Seine-et-Marne présente également des signes d'amélioration puisqu'une baisse du nombre de non-diplômés de 8,5% s'y observe depuis 2007.

Chapitre du RADD en lien avec cet indicateur : Une politique de cohésion sociale orientée sur les jeunes en grandes difficultés et la lutte contre la faim.

INDICATEUR 4.i5

LES PROJETS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Définition de l'indicateur : Nombre d'établissements scolaires (écoles primaires : maternelles et élémentaires, collèges et lycées) labellisés Établissement en démarche au développement durable (E3D).

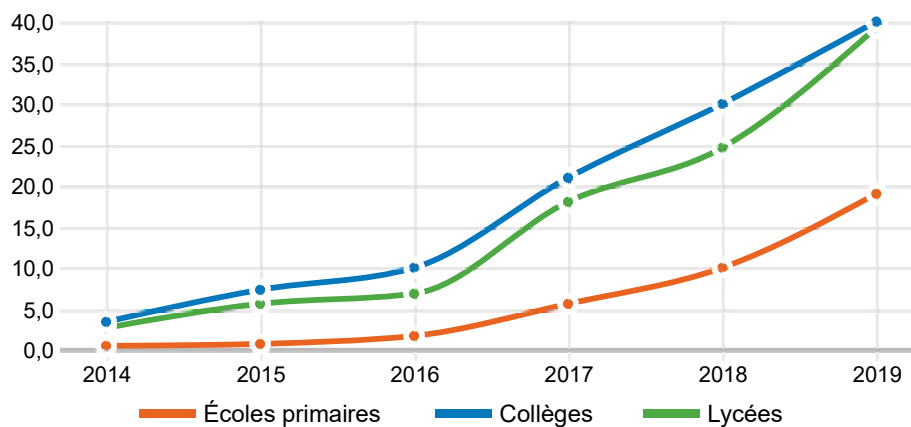
Les projets d'éducation au développement durable correspondent à des classes vertes et à des actions éducatives conduites avec des partenaires (associations, collectivités, etc.). Cette démarche E3D apporte des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...). Les élèves sont au cœur de la démarche pour pouvoir agir tout au long de la vie, en tenant compte des enjeux de développement durable.

Échelle et cible : Département.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ

Évolution du taux d'établissements scolaires labellisés E3D



Source : Académie de Créteil / DSDEN77

En 2019, 40% des collèges et près de 40% des lycées seine-et-marnais, privés et publics, étaient engagés dans une démarche E3D, tous stades confondus (engagement et approfondissement). Le taux est moins important pour les établissements d'enseignement primaire (19%). Les 58 collèges engagés dans la démarche sont tous des collèges publics, ce qui représente 45% des établissements, la gestion de ces derniers étant, pour rappel, une compétence du Département.

Chapitre du RADD en lien avec cet indicateur :

- Politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne,
- Le PDE : une politique concertée et installée pour une gestion qualitative et quantitative de l'eau,
- Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages,
- Une éducation au développement durable touchant de plus en plus de collégiens.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE DURABLE



L'objectif 8 vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Les indicateurs nationaux retenus pour le suivi de l'objectif 8 cherchent à rendre compte de l'évolution de la création de richesse par habitant, de l'accès à l'emploi (et notamment l'emploi des jeunes), des conditions de travail et de l'autonomie financière des citoyens.

A l'échelle départementale, quatre indicateurs ont été retenus afin de répondre au mieux aux enjeux territoriaux de la Seine-et-Marne :

- le taux d'emploi,
- les demandeurs d'emploi de catégories B et C,
- les demandeurs d'emploi de catégorie A âgés de moins de 25 ans,
- les accidents de travail.

INDICATEUR 8.i2

LE TAUX D'EMPLOI

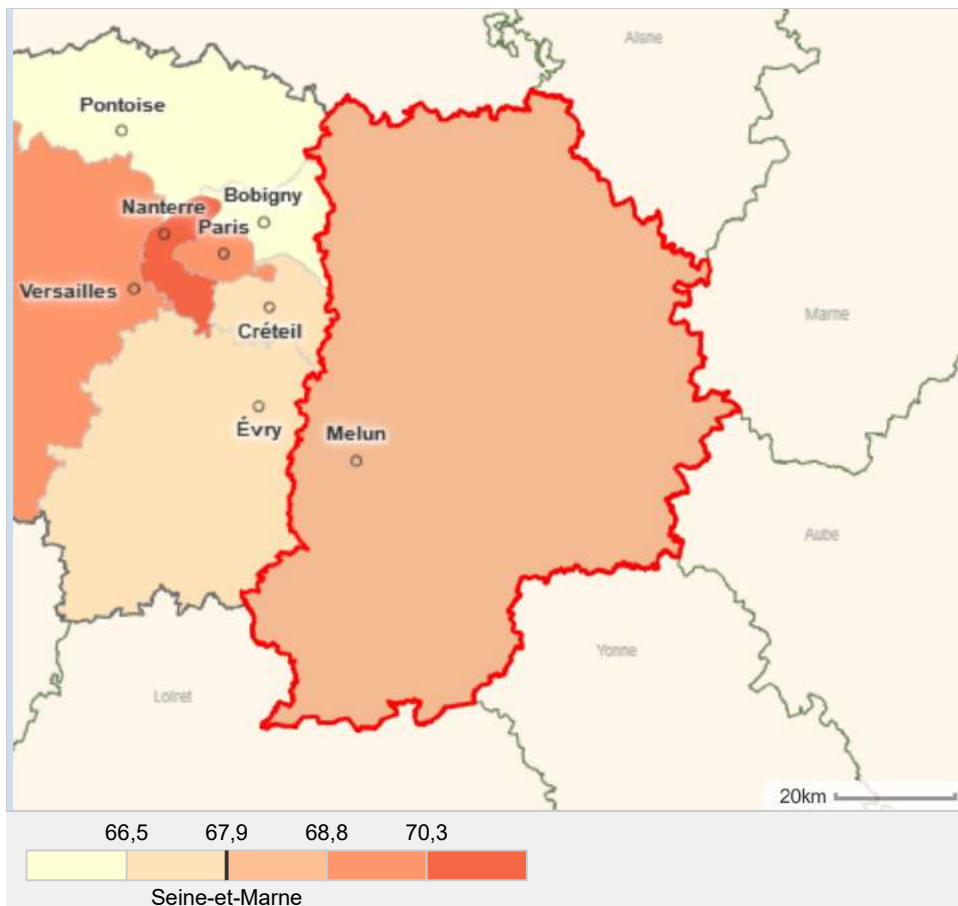
Définition de l'indicateur : Nombre d'individus ayant un emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) rapporté au nombre total d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Personne en emploi (ou actif occupé) au sens du BIT : personne ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence, ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité ...) et de durée.

Échelle et cible : Département, personnes de 15 à 64 ans.

Taux d'emploi

Seine-et-Marne

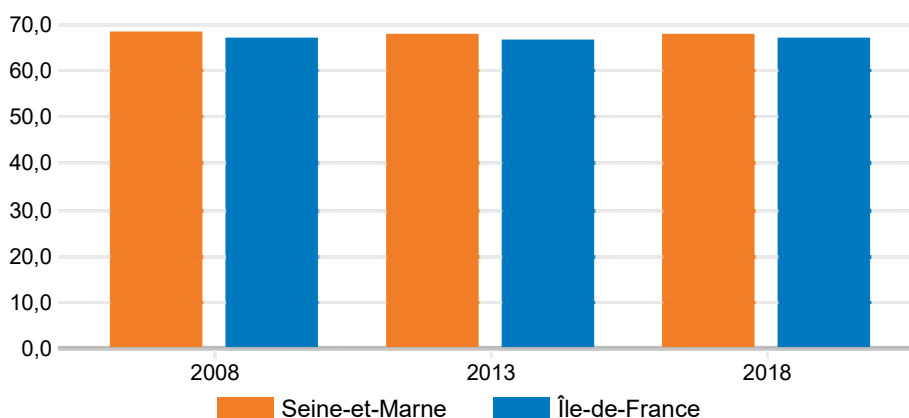


Source : Insee, Recensement de la population - 2018

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE DURABLE

Évolution du taux d'emploi



Source : Insee, Recensement de la population

En 2017, le taux d'emploi est de 65,5% en France métropolitaine. Les seine-et-marnais sont plus actifs car le taux départemental est de 67,6% et est très légèrement supérieur au chiffre de la région francilienne qui s'élève à 66,7%. En Ile-de-France, le département se situe dans la moyenne au 4^e rang, derrière Paris et les Hauts-de-Seine mais devant le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Très peu d'évolutions s'observent depuis 10 ans puisque le taux y a très faiblement baissé, de l'ordre de 0,6%.

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Égalité des droits au travail,
- La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables,
- Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie,
- Une politique de cohésion sociale orientée sur les jeunes en grandes difficultés et la lutte contre la faim,
- La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi,
- Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne,
- L'attractivité territoriale, au cœur de l'action départementale en faveur du développement économique,
- Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvicoles viables, engagées dans la transition agro-écologique et énergétique,
- Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire.

INDICATEUR 8.i3

LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIES B ET C

Définition de l'indicateur : Part des demandeurs d'emploi de catégories B et C rapportée au nombre total de demandeurs d'emploi toutes catégories.

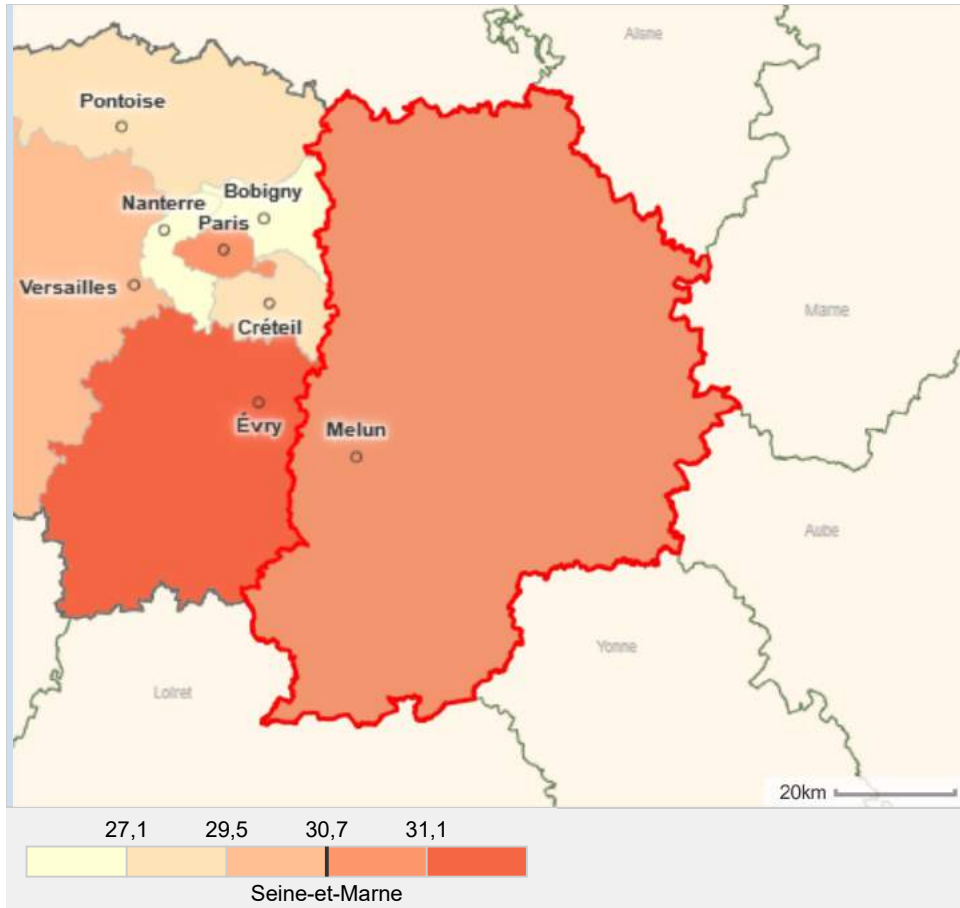
Catégorie B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Échelle et cible : Département.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

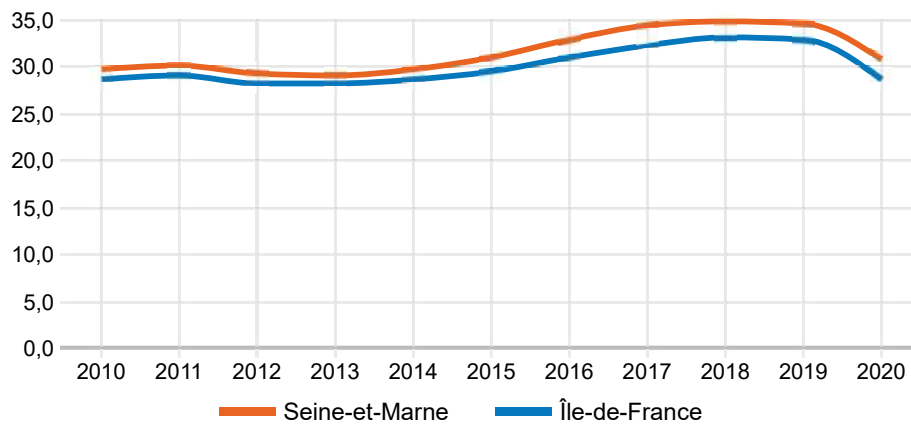
LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE DURABLE

Part des demandeurs d'emploi de catégories B et C
Seine-et-Marne



Source : Dares - 2020

Évolution du taux de demandeurs d'emploi de catégories B et C



Source : Dares, 2010-2020

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE DURABLE

Au 31 décembre 2019, la Seine-et-Marne compte 101 650 demandeurs d'emploi, parmi ceux-ci 66 190 (65,1%) sont inscrits en catégorie A, 11 380 (11,2%) en catégorie B et 24 020 (23,7%) en catégorie C. Après une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emplois toutes catégories confondues entre 2010 et 2015, la tendance est à la baisse des demandeurs de catégorie A. En revanche, les demandeurs de catégorie B (+ 630 demandeurs) et C (+ 3 280 demandeurs) sont plus nombreux. Une situation qui s'observe également à l'échelle francilienne et nationale, impliquant que de plus en plus de demandeurs d'emploi exercent une activité professionnelle réduite. L'année 2020 marquée par la crise sanitaire a inversé la tendance, puisque le nombre de demandeurs de catégorie A a pour la première fois augmenté depuis 2015 en Seine-et-Marne (+15,5%), avec 77 668 demandeurs supplémentaires au dernier trimestre 2020, alors que le nombre de demandeurs de catégorie B et C a diminué de 2,8% (989 personnes en moins). Une situation inédite probablement liée au fait que certains demandeurs d'emploi de catégories B et C (en activité réduite, ayant des contrats de travail avec un faible volume horaire) ont pu perdre leur emploi à cause du COVID-19 et basculer dans la catégorie A.

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Égalité des droits au travail,
- La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables,
- Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie,
- Une politique de cohésion sociale orientée sur les jeunes en grandes difficultés et la lutte contre la faim,
- La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi,
- Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne,
- L'attractivité territoriale, au cœur de l'action départementale en faveur du développement économique,
- Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvicoles viables, engagées dans la transition agro-écologique et énergétique,
- Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire.

INDICATEUR 8.i4

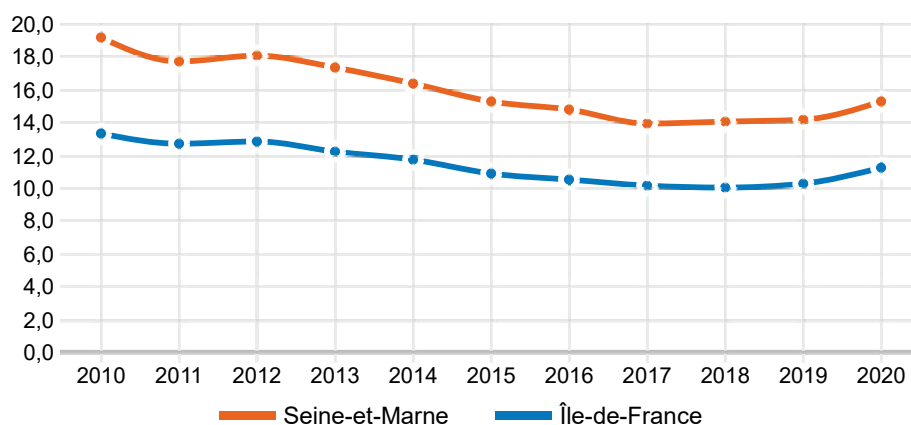
LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE A ÂGÉS DE MOINS DE 25 ANS

Définition de l'indicateur : Part des demandeurs d'emploi de catégorie A âgés de moins de 25 ans rapportée au nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A.

Catégorie A : Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat.

Échelle et cible : Département, jeunes de moins de 25 ans.

Évolution du taux de demandeurs d'emploi de catégories A
moins de 25 ans



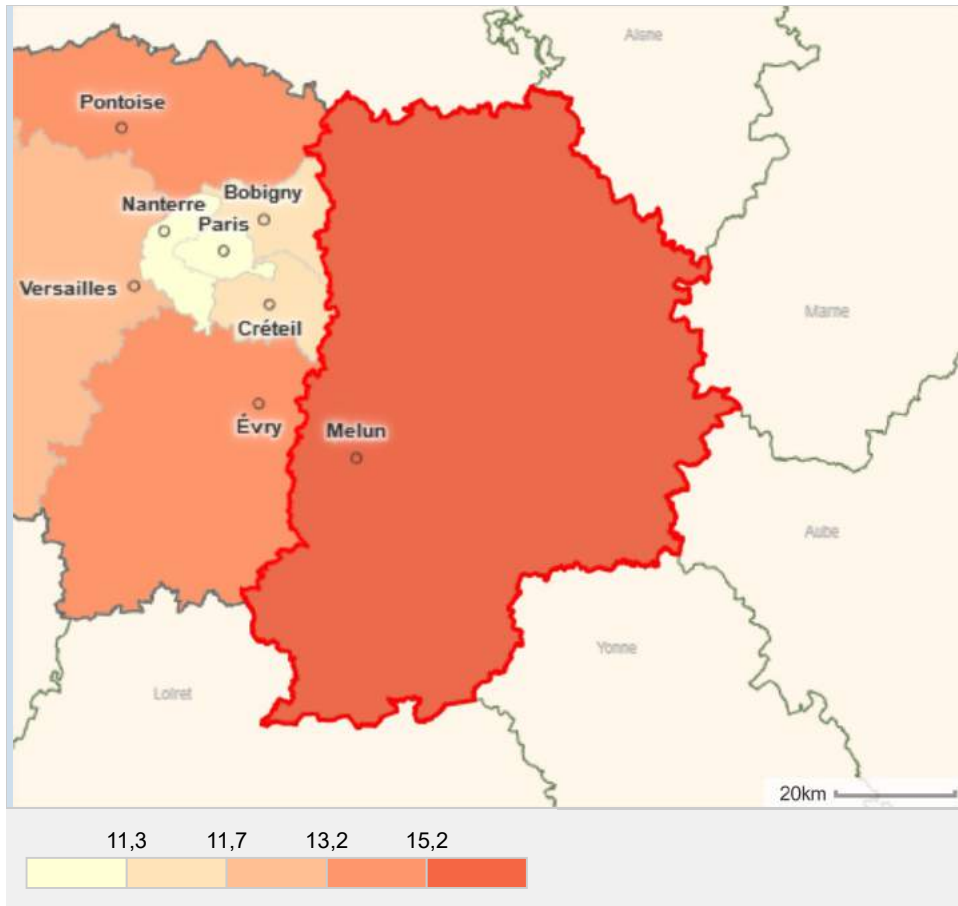
Source : Dares, 2020

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE DURABLE

Part des demandeurs d'emploi de catégorie A âgés de moins de 25 ans

Seine-et-Marne



Source : Dares - 2020

En 2019, parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A seine-et-marnais, 14,3% avaient moins de 25 ans, 60,4% avaient entre 25 et 49 ans et 25,2% avaient plus de 50 ans. Ainsi, le département est celui qui enregistre en Île-de-France, la part la plus importante de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. En termes d'évolution, bien que la Seine-et-Marne ait le taux le plus important de demandeurs d'emploi chez les jeunes, on observe une diminution de leur nombre depuis 2015 (de 10 290 à 9 460 soit 830 en moins équivalent à une baisse de 8%). En 2020, année du Covid-19, la hausse des demandes d'emploi a concerné toutes les catégories d'âge mais ce sont les jeunes qui ont été les plus impactés : +23,2%, soit 2 280 jeunes demandeurs d'emploi sans aucune activité professionnelle supplémentaire dans le département. Cette augmentation est considérable et classe la Seine-et-Marne au 5^{ème} rang des départements de France métropolitaine pour lesquels la hausse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi a été la plus forte.

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Égalité des droits au travail,
- Une politique de cohésion sociale orientée sur les jeunes en grandes difficultés et la lutte contre la faim.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE DURABLE

INDICATEUR 8.i5

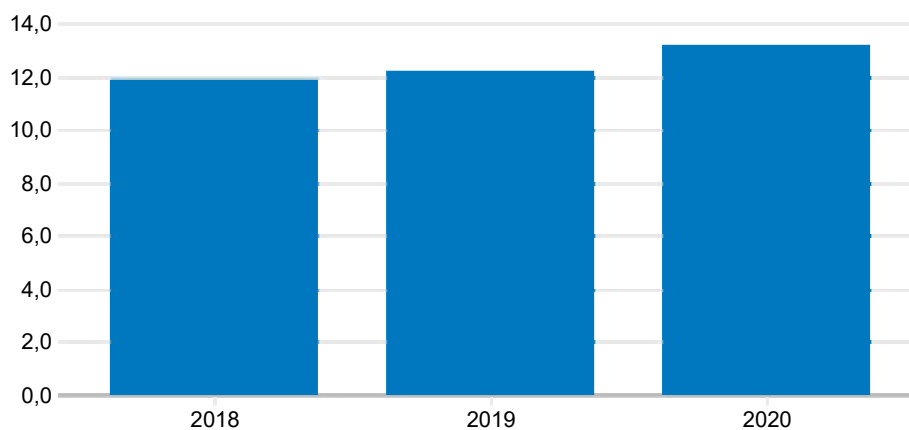
LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Définition de l'indicateur : Part du nombre de jours d'accidents de travail rapportée au nombre total de jours d'absences.

Dans le système français de sécurité sociale, est considéré comme accident du travail (AT), tout accident provoquant une lésion corporelle ou psychique, quelle qu'en soit la cause, survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne travaillant, à quelque titre que ce soit et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Échelle et cible : Département, les agents du Conseil départemental de Seine-et-Marne (collège et maison des solidarités inclus).

Part des accidents de travail au sein du Conseil départemental
Seine-et-Marne



Source : Département 77

Les agents du Conseil départemental comptabilisent 121 078 jours d'absences en 2020 dont 16 014 sous forme d'accidents de travail, soit 13,2% contre 12,2% en 2019.

Chapitre du RADD en lien avec cet indicateur : Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°10 : RÉDUCTION DES INÉGALITÉS



L'objectif 10 vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Les indicateurs nationaux retenus pour le suivi de l'objectif 10 portent sur les inégalités monétaires et sur l'exclusion numérique. Cette sélection peut être complétée par de nombreux indicateurs d'inégalités relevant d'autres objectifs.

A l'échelle départementale, deux indicateurs ont été retenus afin de répondre au mieux aux enjeux territoriaux de la Seine-et-Marne :

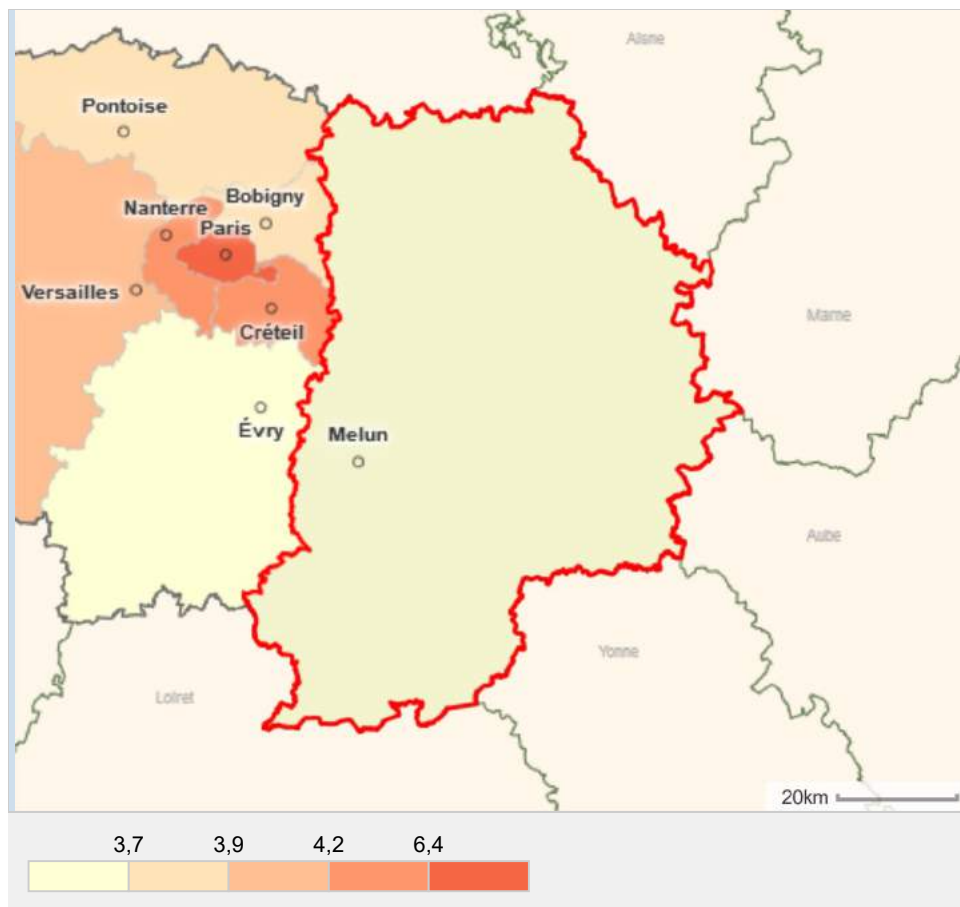
- les inégalités de revenus,
- le taux de déploiement de la fibre optique.

INDICATEUR 10.i2 LES INÉGALITÉS DE REVENUS

Définition de l'indicateur : Les inégalités de revenus sont représentées par le rapport interdécile D9/D1 qui met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie.

Échelle et cible : Département, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Rapport interdécile D9/D1 Seine-et-Marne

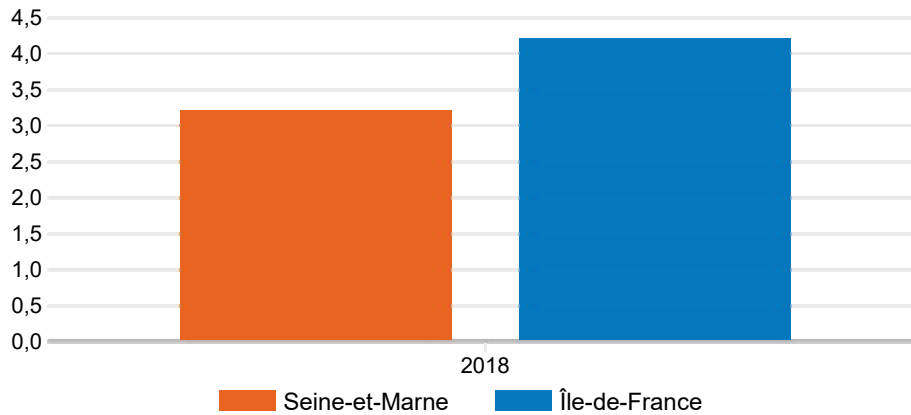


Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) - 2018

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°10 : RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Évolution du rapport interdécile D9/D1



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2014-2018

L'Île-de-France est la région qui concentre le plus d'inégalités sociales au sein du territoire national. Le rapport interdécile est de 4,4 contre 3,2 à l'échelle de la France métropolitaine. La Seine-et-Marne qui est un département qui concentre beaucoup de classes moyennes a le taux le moins élevé de la région francilienne et se situe au même niveau que la moyenne nationale. A titre de comparaison, Paris qui accueille beaucoup de populations riches et pauvres en proportion a un rapport interdécile deux fois supérieur (6,3) à celui de la Seine-et-Marne. Peu d'évolutions s'observent depuis 10 ans sur les inégalités de revenu, en Seine-et-Marne comme en Île-de-France.

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Égalité des droits au travail ; Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement,
- Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie,
- Une politique de cohésion sociale orientée sur les jeunes en grandes difficultés et la lutte contre la faim,
- La prévention des risques maternels et infantiles et l'accueil généralisé et de qualité pour les jeunes enfants : un enjeu d'avenir,
- Une politique d'aide sociale à l'enfance intégratrice d'enjeux de développement durable,
- Une politique en faveur du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap,
- La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi,
- L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°10 : RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

INDICATEUR 10.i4

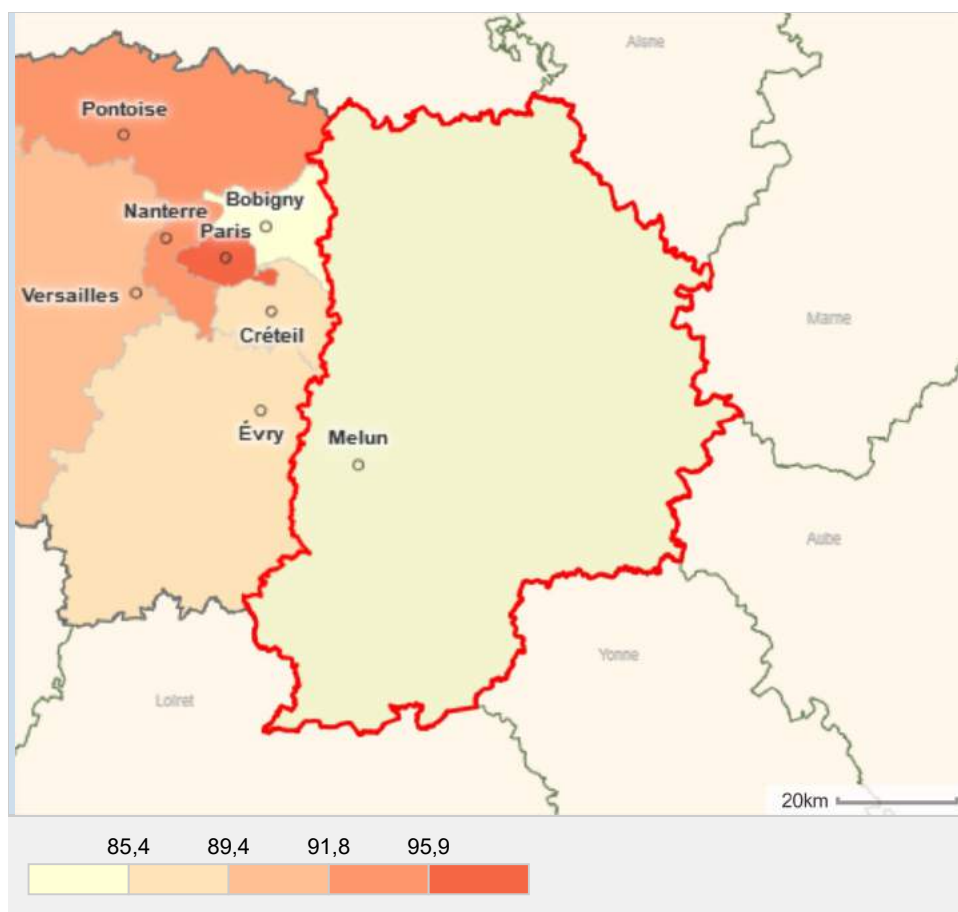
LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Définition de l'indicateur : Suivi des déploiements sur le marché du haut et très haut débit fixes issu de la collecte trimestrielle "Observatoire de gros HD/THD" au titre de la décision n°2012-1503.

Échelle et cible : Département.

Taux de déploiement de la fibre optique

Seine-et-Marne



Source : Arcep - 2020

Au 31 décembre 2020, la fibre optique a été déployée sur 78,6% du territoire faisant de la Seine-et-Marne, le département le moins équipé de la région Ile-de-France. A titre de comparaison, Paris est fibré à 95,6% et les Hauts-de-Seine à 92,7%.

Chapitre du RADD en lien avec cet indicateur : Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité du territoire.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



L'objectif 11 vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Les indicateurs nationaux retenus pour le suivi de l'objectif 11 s'attachent à évaluer la qualité du cadre de vie notamment en lien avec un environnement plus sain.

A l'échelle départementale, quatre indicateurs ont été retenus afin de répondre au mieux aux enjeux territoriaux de la Seine-et-Marne :

- la sur-occupation des logements,
- l'artificialisation des sols,
- les déchets collectés par les municipalités,
- les particules fines (PM 10) dans les villes.

INDICATEUR 11.i1

LA SUR-OCCUPATION DES LOGEMENTS

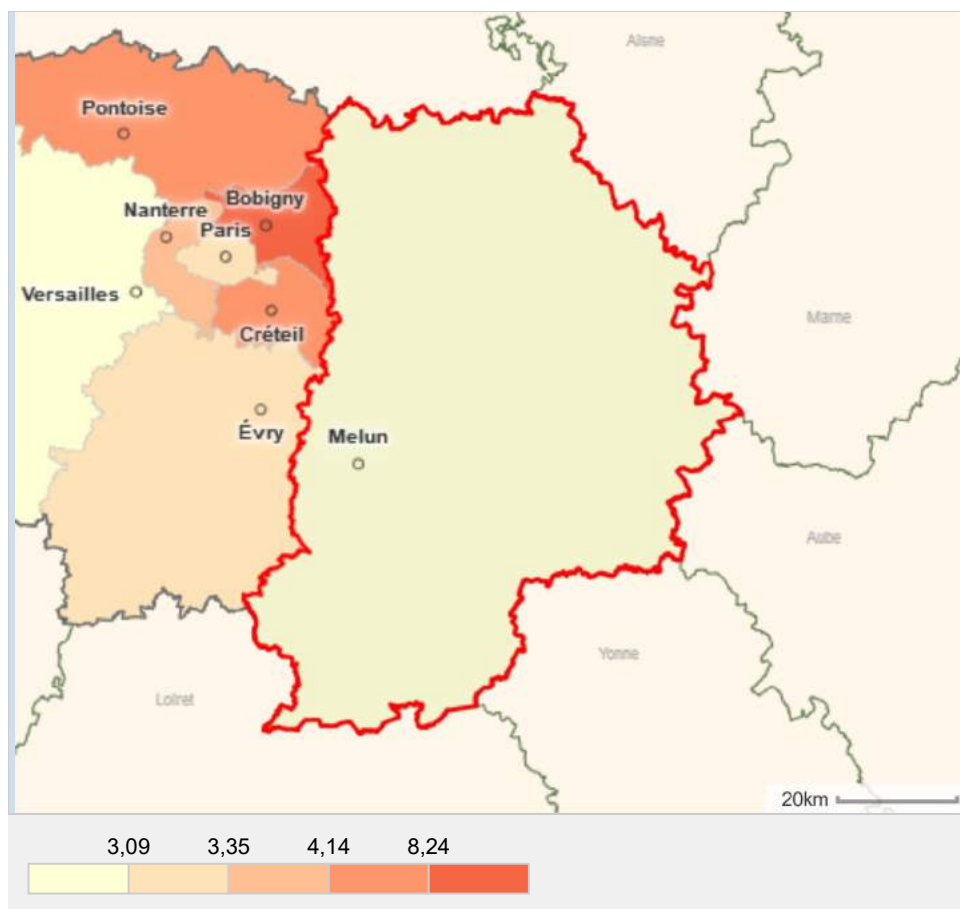
Définition de l'indicateur : Part des résidences principales en sur-occupation rapportée au nombre total de résidences principales.

La sur-occupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d' « occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage.

Échelle et cible : Département.

Part des résidences principales en sur-occupation

Seine-et-Marne

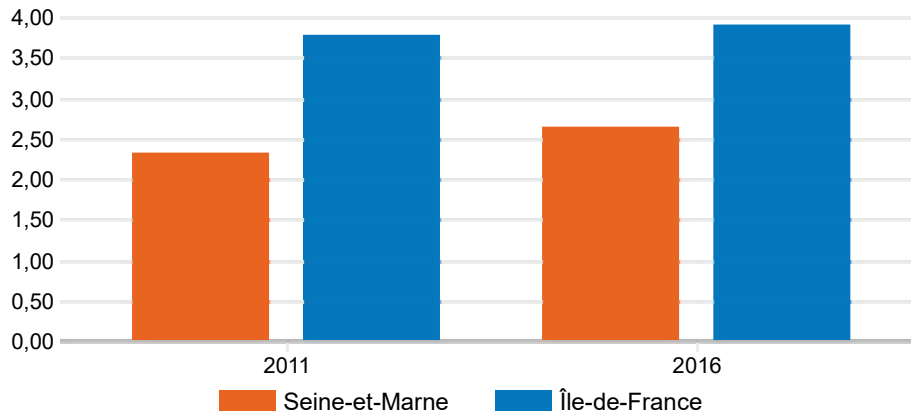


Source : Insee, Recensement de la population - 2016

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Évolution de la part des résidences principales en suroccupation



Source : Insee, Recensement de la population

La Seine-et-Marne compte des logements de grande taille et est le seul département d'Île-de-France à compter plus de maisons (57,7%) que d'appartements (41%) dans son parc de logements. La taille moyenne des ménages est de 2,54 personnes pour des logements qui sont composés en majorité de 4 et 5 pièces (60,2% du total du parc de logements). La sur-occupation des logements y est donc assez faible puisque 2,65% du parc est sur-occupé, seules les Yvelines ont un taux plus faible au sein de l'Île-de-France avec 2,43%. A contrario, la Seine-Saint-Denis présente un taux très élevé de 8,24% car la taille moyenne des ménages y est importante (2,59%) alors que les logements sont plus exigus (64,2% du parc composé de moins de 3 pièces).

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement,
- L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale.

INDICATEUR 11.i2

L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Définition de l'indicateur : Part de surface communale convertie en surface artificialisée entre 2009 et 2019.

L'artificialisation se définit communément comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant les imperméabiliser en tout ou partie.

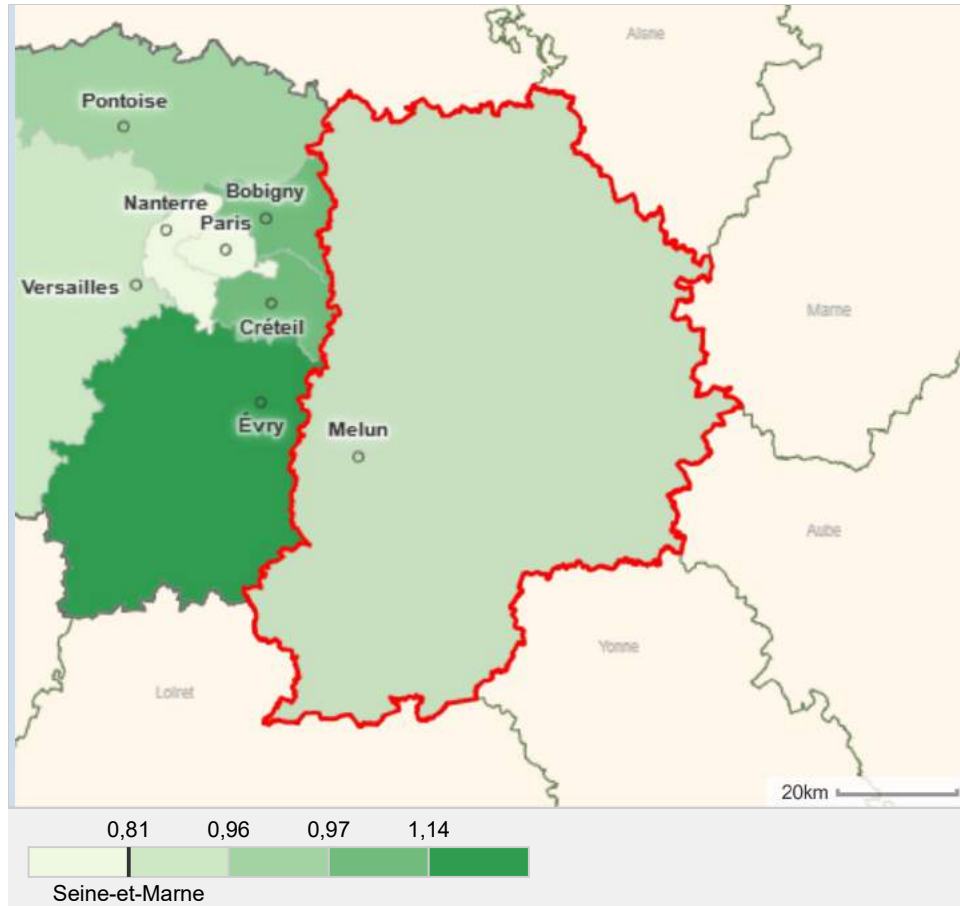
Échelle et cible : Département.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Part de la surface communale convertie en surface artificialisée entre 2009 et 2019

Seine-et-Marne



Source : Cerema

0,81% de la surface du département de Seine-et-Marne a été artificialisée, entre 2009 et 2019, soit 4 809 ha, ce qui représente l'équivalent de la surface d'une commune comme Chenoise-Cucharmoy, ou 450 terrains de football artificialisés chaque année pendant 10 ans. L'artificialisation y a été néanmoins moins importante que la moyenne des 4 départements de grande couronne (Seine-et-Marne, Essonne, Yvelines et Val d'Oise), qui atteint 0,9%. C'est dans les communes du quart nord-ouest que le taux d'artificialisation a été le plus fort, sous l'influence du développement de la métropole.

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne,
- Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvicoles viables, engagées dans la transition agro-écologique et énergétique.

Zone d'étude **Seine-et-Marne (département)**, comparée avec **Île-de-France**

LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - N°11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

INDICATEUR 11.i3

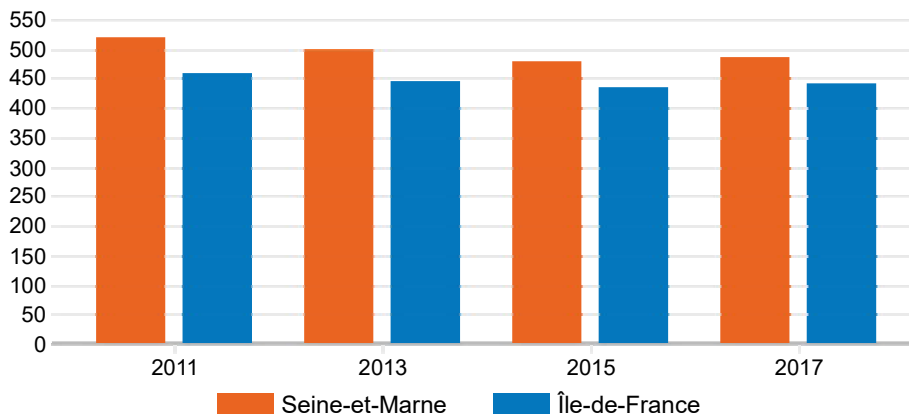
LES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LES MUNICIPALITÉS

Définition de l'indicateur : L'indicateur « Déchets municipaux » mesure la moyenne en kilogramme par habitant de déchets ménagers et assimilés collectés par les municipalités annuellement.

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les déchets collectés par les municipalités provenant des ménages et des activités économiques (déchets produits par les artisans, les commerçants et les petites entreprises).

Échelle et cible : Département.

Déchets ménagers et assimilés collectés
Ratio poids/habitant



Source : IPR / ORDIF

On observe une réduction irrégulière des ratios de Déchets Ménagers et Assimilés collectés par habitants en Seine-et-Marne entre 2011 et 2017.

Si l'on prend pour base l'année 2011 (plutôt que 2010), on estime* que l'atteinte de l'objectif de -10% entre 2010 et 2020 (fixé par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) nécessiterait une réduction de près de 16 kg/hab. en Seine-et-Marne entre 2017 et 2021, contre plus de 46Kg/hab. pour les Yvelines et près de 29 kg/hab. pour toute l'Île-de-France. (*NB : les données n'intègrent ni les gravats ni les apports en déchetteries.)

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département,
- Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages.

INDICATEUR 11.i4

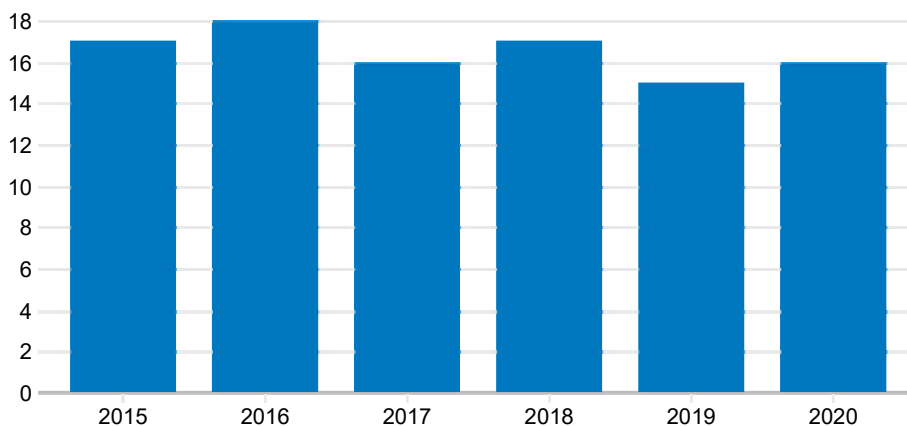
LES PARTICULES FINES (PM10) DANS LES VILLES

Définition de l'indicateur : L'indicateur renseigne sur la concentration moyenne annuelle de particules en suspension dans l'air extérieur dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (PM10) dans les villes.

Les particules dans l'air font l'objet d'une préoccupation importante du fait de leur impact sanitaire. Elles peuvent avoir des effets néfastes pour la santé à court et long termes, notamment respiratoires et cardiovasculaires.

Échelle et cible : Département.

Concentration moyenne annuelle de PM10 dans l'air
Seine-et-Marne



Source : Airparif, 2015-2020

L'objectif de qualité de l'air PM10 est de 30 µg/m³ en moyenne annuelle.

- Avec comme valeurs limites vis-à-vis de la santé humaine des seuils à : 50 µg/m³ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 35 jours par an ;
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

En Seine-et-Marne, la concentration moyenne en 2020 est de 16 µg/m³, avec seulement 3 jours de dépassement ce qui exprime une bonne qualité de l'air sur le Département.

En France, la pollution de l'air extérieur a pour conséquence 48 000 décès prématurés par an (étude « santé publique France »), soit 9% de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans.

Chapitres du RADD en lien avec cet indicateur :

- Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne,
- Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population.

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377 | 77010 Melun cedex

01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr

